

CA1
EA
62D21
FRE
DOCS

LE CENTRE DE RECHERCHES FAMILIALES
1575, BOULEVARD DU MONT-ROYAL
OUTREMONT, MONTRÉAL
P. Québec, - Canada



Deuxième
Conférence du Commonwealth
sur l'éducation

Nouvelle-Delhi, du 11 au 25 janvier 1962

RAPPORT

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada, 1962

E 2-3662F

M
.b2633218



Deuxième
Conférence du Commonwealth
sur l'éducation

Nouvelle-Delhi, du 11 au 25 janvier 1962

RAPPORT

LE CENTRE DE RECHERCHES FAMILIALES
1575, BOULEVARD DU MONT-ROYAL
OUTREMONT, MONTRÉAL 8
P. Québec, - Canada

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada, 1962

43-269-867
.b2633218

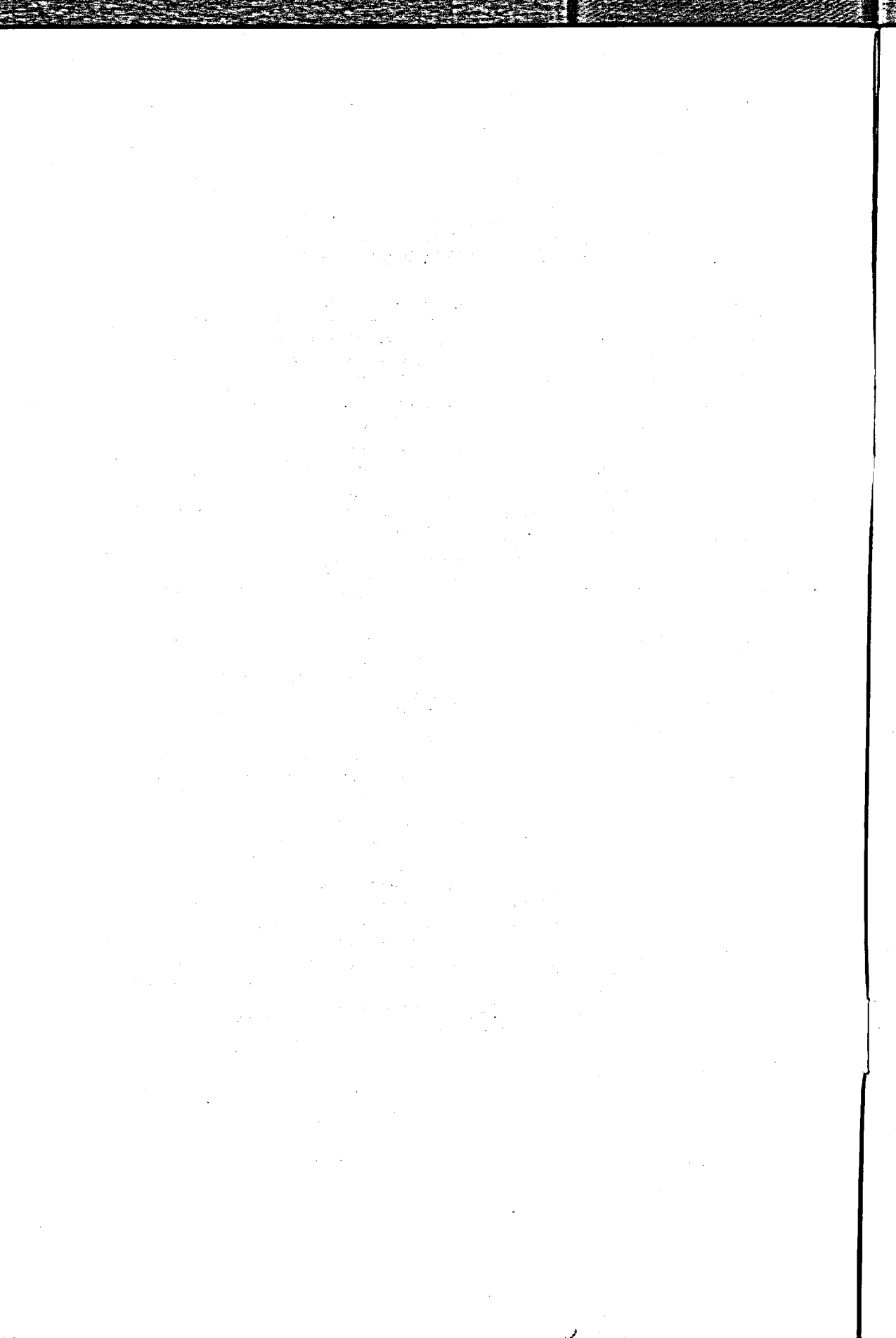
7833

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1962

Prix: \$1.00 N° de catalogue E2-3662F

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la Conférence	5
ANNEXE I Ordre du jour	20
ANNEXE II Rapport du Comité des bourses d'études et de spécialisation	22
ANNEXE III Rapport du Comité de formation et de recrutement des enseignants	32
ANNEXE IV Rapport du Comité de l'enseignement technique et de la coopération pour la fourniture des manuels et autres livres	54
ANNEXE V Rapport du Comité de l'éducation sociale	69
ANNEXE VI Rapport du Comité de l'éducation dans les milieux ruraux	75
ANNEXE VII Rapport du Comité du financement de la diffusion de l'enseignement	84
ANNEXE VIII Comité de liaison pour l'éducation dans le Common- wealth et Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth: composition et fonctions	89
ANNEXE IX Liste des délégations	91



RAPPORT DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH SUR L'ÉDUCATION

Origines et objet de la Conférence

Conformément à une décision des Ministres prise à la Conférence commerciale et économique du Commonwealth, réunie à Montréal en 1958, la première Conférence du Commonwealth sur l'éducation eut lieu à Oxford en 1959, à l'invitation du Gouvernement de la Grande-Bretagne. Elle élaborait le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth et divers autres projets de coopération entre pays du Commonwealth en matière d'éducation. Le paragraphe final du Rapport de la conférence d'Oxford énonce ce qui suit:

Pour appuyer ce nouvel élan de collaboration, les délégués recommandent la convocation, en 1961, d'une autre Conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui passerait en revue les progrès accomplis et préparerait l'avenir.

2. Sur la généreuse invitation du Gouvernement de l'Inde, la deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation a eu lieu à Vigyan Bhavan, à la Nouvelle-Delhi, du 11 au 25 janvier 1962. Tous les pays du Commonwealth, sauf Chypre, y ont envoyé des délégués; la délégation de Grande-Bretagne comprenait des représentants des territoires d'outre-mer. Sir Philip Morris, président du Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, y participait aussi. La Conférence a fait un accueil particulièrement enthousiaste aux représentants du Nigeria, du Sierra-Leone et du Tanganyika, dont les pays ont accédé à l'indépendance depuis la Conférence d'Oxford.

3. La Conférence a été présidée par M. K. L. Shrimali, ministre de l'Éducation de l'Inde. A la séance d'inauguration, le 11 janvier, le premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, a prononcé un discours devant la Conférence. On a donné lecture d'un message du président de l'Inde, M. Rajendra Prasad, dont voici un passage:

La coopération et les échanges entre pays du Commonwealth sur le plan de l'éducation sont éminemment bienfaisants et nécessaires, car l'éducation est l'un des premiers éléments de progrès dans le développement intellectuel et culturel de tous les pays. Sans l'expansion des moyens dont on dispose pour l'éducation, les progrès matériels peuvent ne venir que tardivement et de façon inégale; ils peuvent même créer des tensions nouvelles, lorsque l'éducation est insuffisante. Aussi les échanges d'idées sur les méthodes d'enseignement et les échanges portant sur les moyens dont on dispose pour l'éducation peuvent-ils aider à uniformiser et harmoniser les progrès.

M. Prasad a souhaité le meilleur succès à la Conférence et exprimé le vœu que l'esprit d'aide réciproque et de coopération en soit accentué et renforce les liens d'amitié et de bonne volonté qui maintiennent l'unité du Commonwealth.

4. Il est venu aussi des messages de bons vœux du président de la République de Chypre ainsi que du premier ministre de Malaisie.

5. Au cours des séances plénières des deux premiers jours, de nombreux chefs de délégation et sir Philip Morris ont pris la parole. M. V. S. Jha, directeur du Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, a présenté un rapport sur ses travaux et notamment sur son voyage dans différentes parties du Commonwealth et sur l'expérience qu'il a acquise au cours de ce voyage.

6. La Conférence avait pour tâche première de passer en revue les progrès accomplis depuis la Conférence d'Oxford vers la mise en œuvre effective des mesures d'aide et de coopération recommandées lors de cette conférence. Un laps de temps de deux ans et demi n'est pas bien long lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des projets qui exigent l'adoption de complexes dispositions administratives et de fortes mises de fonds de la part des gouvernements, qui obligent à trouver de nouvelles places et à donner de nouveaux cours dans des institutions d'enseignement déjà débordées, et qui déracinent des enseignants et des administrateurs afin de les envoyer, dans certains cas, à l'autre bout du monde.

7. La Conférence a estimé encourageants les progrès déjà accomplis. Au cours des séances plénières d'ouverture, les orateurs ont parlé l'un après l'autre avec joie et fierté de ce qui s'est déjà accompli dans le cadre du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth. On a commencé d'une façon satisfaisante à donner un complément de formation à des éducateurs des nouveaux pays du Commonwealth, notamment dans le cadre du programme de bourses institué par la Grande-Bretagne. Dans le cas, toutefois, des autres programmes recommandés par la Conférence d'Oxford, les progrès ont été forcément plus lents; il reste que les résultats déjà acquis dans l'ensemble du programme sont prometteurs pour le développement futur de la coopération entre membres du Commonwealth sur le plan de l'éducation.

8. Le progrès de l'éducation dépend toujours d'abord des enseignants et de ceux qui les dirigent; sans eux, les meilleures intentions restent stériles. Le recrutement et la formation des maîtres et la formation plus poussée encore de ceux qui occuperont des postes clés dans le système d'enseignement présentent donc une importance particulière; aussi doit-on faire porter l'effort, au cours des années à venir, sur ces secteurs-là surtout.

9. La Conférence a montré que les gouvernements du Commonwealth souhaitaient voir se continuer la coopération sur le plan de l'éducation, et même la voir s'accroître, et qu'ils étaient disposés à donner comme à recevoir, au niveau des décisions pratiques. Les programmes de collaboration recommandés par la Conférence d'Oxford sont fondés sur d'étroits accords bilatéraux entre les pays du Commonwealth, complétés par l'établissement de rouages administratifs ayant pour but de faciliter les choses et non pas de les compliquer. A la Conférence d'Oxford, les conclusions formulées au sujet de ces rouages administratifs étaient restées provisoires; cette fois, elle n'ont plus rien d'incertain. Il est évident que les bienfaits de la coopération et l'expérience faite des dispositions qui facilitent la coopération par la méthode normale des contacts bilatéraux ont inspiré une plus grande confiance aux

pays participants. Aussi la Conférence a-t-elle confirmé que ces rouages administratifs constituent un moyen supplémentaire dont les gouvernements peuvent se servir avec avantage.

Les travaux de la Conférence

10. Les gouvernements ont adopté par l'intermédiaire du Comité de liaison un ordre du jour pour la Conférence, que la première séance plénière a confirmé. Il proposait une revue des progrès accomplis dans les travaux prévus par la Conférence d'Oxford, l'amélioration de ces progrès, là où l'expérience acquise le permet, et l'étude des possibilités de coopération qu'offrent certains domaines précis non encore touchés. Cet ordre du jour figure à l'Annexe I.

11. La Conférence a constitué des comités chargés de présenter, après étude, des recommandations sur les points suivants de l'ordre du jour:

Comité A:	Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth
Comité B:	Formation et recrutement des enseignants
Comité C:	Enseignement technique et coopération pour la fourniture des manuels et autres livres
Comité D:	Collaboration en matière d'éducation sociale
Comité E:	Collaboration en matière d'éducation dans les milieux ruraux
Comité F:	Collaboration quant au financement de la diffusion de l'enseignement.

Il a aussi été formé un comité de direction; les questions restant à l'ordre du jour après la répartition ci-dessus ont été confiées soit à ce comité, soit à des groupes de travail ou des sous-comités constitués selon les besoins.

12. Dans les paragraphes qui suivent, on trouvera un bref compte rendu des travaux des divers comités. Quant au rapport intégral des travaux des comités, il figure aux annexes II à VII. La Conférence recommande aux gouvernements du Commonwealth d'étudier soigneusement ces rapports en vue du développement ultérieur des programmes de collaboration dans le domaine de l'éducation.

Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth

13. Le Programme a démarré puissamment et apporte déjà une imposante contribution à la collaboration entre pays du Commonwealth dans le domaine de l'éducation. Tous les pays qui s'y étaient engagés à Oxford, ainsi que Hong-Kong, Malte, le Nigeria, le Sierra-Leone et Chypre ont créé des bourses d'études. Il est normal qu'une entreprise nouvelle de ce genre ne soit connue qu'après un certain temps et n'atteigne qu'alors à son plein développement. Pourtant, dès la fin de septembre 1961, il y avait 650 boursiers aux études dans 14 pays du Commonwealth; on croit que l'objectif de 1,000 boursiers sera atteint au cours de l'année 1962. Les universités des pays du Commonwealth ont apporté un concours empressé, sans lequel le Programme n'aurait pu être mis à exécution avec un tel succès.

14. Le Programme prévoyait des bourses d'études de deux ans, mais dans bien des universités on ne peut obtenir si rapidement le doctorat en vue de recherches postuniversitaires. On souhaite donc que les bourses soient valables pour une période plus longue, mais il serait malheureux qu'à cette fin le nombre en doive être diminué. Il faudra sans doute demander aux pays participants un relèvement de leurs contributions.

15. Cet ajustement des besoins nouveaux et des ressources dont on dispose doit toujours précéder l'examen des projets nouveaux dans le cadre du Programme. Certains des pays en voie de développement se sont rendu compte qu'ils ont plus besoin de bourses d'études au niveau des premiers diplômes universitaires qu'aux niveaux supérieurs, ainsi que de subventions aux travaux professionnels, techniques et autres. Ils trouveraient grand avantage, en outre, à l'organisation de brèves visites d'éducateurs en vue, à l'octroi de bourses de voyage par d'autres pays, qui permettraient à des savants haut placés du Commonwealth de profiter des subventions offertes par d'autres autorités, et aussi à l'octroi de bourses d'études dans le domaine de l'éducation sociale et rurale. Toutefois, à moins que les ressources ne soient augmentées, il faudra réduire le nombre de bourses d'études postuniversitaires; ce que l'on répugne à faire. D'autre part, il importe que le Programme soit mis en œuvre avec le maximum d'adaptation aux besoins concrets, afin que les ressources dont on dispose apportent le plus possible d'avantages à chacun des pays intéressés.

16. Il y a d'autres genres d'assistance, venant de l'intérieur comme de l'extérieur du Commonwealth, sur lesquels on peut compter dans divers domaines; on doit évidemment y avoir recours dans toute la mesure du possible.

17. Les besoins du Commonwealth dans le domaine de l'éducation s'accroissent d'année en année et ne cessent de se diversifier. Il y aurait grand avantage à ce que le Programme reçoive une plus large extension, mais cela dépend de l'augmentation éventuelle des ressources qui y sont consacrées.

18. On a examiné de près la manière dont l'exécution du programme s'est réalisée dans la pratique; il a été proposé de nombreuses améliorations; voir à ce sujet l'appendice au rapport du Comité A, qui figure à l'Annexe II.

La formation des enseignants

19. Les 800 bourses pour la formation des enseignants qui ont été offertes jusqu'ici dans le cadre de programmes de coopération au sein du Commonwealth dans le domaine de l'éducation sont un indice de progrès encourageants qui se continueront sans doute. La Conférence a noté avec satisfaction l'offre de l'Inde d'accroître de façon sensible les bourses d'études pour la formation d'enseignants, de même que ses envois d'enseignants aux pays du Commonwealth en voie de développement. L'Australie a annoncé un accroissement des bourses pour la formation des enseignants; le Pakistan offre lui aussi une aide en vue de ce genre de formation.

20. Le progrès rapide de l'éducation a rendu pressant le besoin d'enseignants, mais il n'est pas facile pour les pays en voie de développement de prévoir l'ampleur exacte de leurs besoins. Les pays donateurs devront néanmoins

réunir et diffuser des renseignements plus précis sur leurs programmes d'aide et publier des rapports sur la tâche accomplie. Il y aurait avantage à ce que les bourses offertes soient annoncées plus longtemps à l'avance.

21. Certaines difficultés influent sur le bien-être personnel des étudiants. Les pays qui envoient des enseignants outre-mer pour y recevoir une formation devraient leur verser eux-mêmes leurs salaires ou les indemnités pour personnes à leur charge, ou même ces deux catégories de prestations à la fois, à moins qu'elles ne soient prévues dans la bourse dont l'enseignant est bénéficiaire. Ils devraient aussi, en général, payer le prix de leur passage; si le pays donateur y consent, le pays bénéficiaire pourrait choisir de ne recevoir qu'un nombre plus faible de bourses, mais elles comprendraient le prix du passage. Les étudiants s'établiraient plus facilement dans leur nouveau milieu si on leur offrait des cours d'orientation. Là où il leur est difficile de trouver à se loger on devrait les accueillir dans des hôtelleries internationales.

22. Dans les cas où les cours ne donnent droit ni à un diplôme ni à un titre précis, il est difficile aux gouvernements de fixer la rétribution des enseignants qui ont suivi ces cours. Aussi serait-il bon que soient diffusés des renseignements sur la nature de ces cours, sur les normes qui les régissent et sur les certificats auxquels ils donnent droit; les certificats en question devraient exposer la nature du cours. Il importe que les gouvernements récompensent financièrement ou par des promotions, les enseignants qui ont fait avec succès des études à l'étranger. Les enseignants, pour leur part, doivent se rappeler qu'ils ont l'obligation morale de rentrer dans leur pays pour y enseigner, après avoir suivi ces cours.

23. On a toujours grand besoin de former des spécialistes en mathématiques, en sciences et en langue anglaise; la formation de professeurs pour les écoles techniques est d'un intérêt vital, surtout pour les pays en voie de rapide développement. Comme les études de la Conférence sur l'éducation sociale et l'éducation dans les milieux ruraux soulignent la nécessité de l'enseignement de ces matières, la Conférence recommande que soit subventionnée la formation d'enseignants spécialisés dans les domaines en question.

24. Il conviendrait maintenant de faire l'essai de diverses formes de stages pratiques de formation afin d'améliorer l'enseignement donné par les titulaires de cours. On devrait envisager des stages pratiques du genre des cours de vacances qui ont eu tant de succès au Nigeria sous la direction de professeurs et de chargés de cours britanniques.

25. Le rapport du Comité B sur ces questions forme la première partie de l'Annexe III ci-après.

Le recrutement des enseignants

26. C'est dans le monde entier qu'on est à court d'enseignants au delà du niveau primaire. La Conférence d'Oxford avait déjà donné à entendre que la question du recrutement des enseignants à l'intérieur du Commonwealth devrait se régler surtout par le moyen d'accords bilatéraux. Il a été accompli un certain progrès dans ce domaine, grâce à des accords bilatéraux; les pays qui fournissent des enseignants et autres cadres essentiels sont la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan et la Malaisie.

27. L'envoi d'enseignants a été rendu plus difficile, jusqu'ici, par le manque de renseignements précis non seulement sur les ressources des pays donateurs, mais aussi sur les besoins des pays en voie de développement et sur les conditions de vie et de travail qu'ils peuvent assurer aux enseignants de l'extérieur. Il importe à cet égard que des personnes connaissant bien les pays en question fassent partie des jurys de sélection des enseignants, et qu'à leur arrivée dans le pays de service ceux-ci reçoivent des cours d'initiation aux particularités locales.

28. Comme on a constaté que l'enseignant sans diplôme universitaire venant de certains pays développés peut fort bien remplacer le diplômé dans la plupart des postes du niveau secondaire, il conviendrait de diffuser des renseignements à ce sujet afin de convaincre les pays bénéficiaires de l'utilité des enseignants non diplômés dans les écoles secondaires.

29. L'avantage que présente le contrat d'engagement pour une longue période, qui permet à l'enseignant de s'enraciner un peu dans le pays d'accueil, est contre-balançé par la crainte de nuire à son avancement dans son propre pays. On trouve de grands avantages à la formule du contrat d'engagement pour deux ans avec droit de reconduction pour les deux parties.

30. Il importe d'établir une liaison entre pays développés et pays en voie de développement pour favoriser l'envoi d'enseignants dans les pays du second groupe. Une liaison de ce genre entre la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji a donné d'heureux résultats. Il pourrait en être établies d'analogues, aussi bien, entre diverses régions d'un pays développé et des régions de pays en voie de développement auxquelles elles s'intéresseraient particulièrement.

31. Dans le domaine de la formation des maîtres de l'enseignement technique, on croyait précédemment que le besoin portait surtout sur les niveaux supérieurs; il est évident maintenant que l'on a besoin d'enseignants des cours techniques pour les écoles secondaires, ainsi que de professeurs capables de former de ces enseignants. Certains pays ont un besoin urgent d'enseignants des cours techniques (non pas nécessairement diplômés), capables d'enseigner dans les écoles techniques secondaires. Tous les programmes de recrutement d'enseignants doivent prévoir le recrutement pour l'enseignement technique; enseignants et professeurs capables de former de ces enseignants.

32. Le rapport du Comité B sur ce sujet forme la partie 2 de l'Annexe III.

L'enseignement de l'anglais comme langue seconde

33. La Conférence d'Oxford avait recommandé l'étude par un groupe d'experts du Commonwealth des problèmes que pose l'enseignement de l'anglais en tant que langue seconde. Une conférence a eu lieu sur le sujet, en janvier 1961, au collège Makéréré, dans l'Ouganda. Elle a constaté trois besoins principaux:

- a) Recrutement et formation de maîtres capables d'enseigner l'anglais en tant que langue seconde;
- b) Diffusion de renseignements en la matière;

c) Étude de l'usage qui se fait de l'anglais, particulièrement en tant que langue seconde, et rôle incombant à cet égard aux centres régionaux.

34. Les gouvernements du Commonwealth devraient envisager la formation de professeurs d'anglais comme langue seconde et leur permettre de faire carrière dans ce domaine. La Conférence a accueilli avec satisfaction l'offre de la Grande-Bretagne de recruter et de former de vingt à trente instructeurs du plus haut niveau qui formeront ceux qui à leur tour deviendront des professeurs d'anglais. Une carrière devrait être assurée à ces diplômés d'université; ils seraient détachés auprès des écoles normales et d'autres institutions.

35. Il convient d'accorder une attention urgente à la création de centres régionaux de langue anglaise rattachés étroitement aux universités et écoles normales. Ces centres auraient pour tâche principale d'étudier l'enseignement de l'anglais comme langue seconde ainsi que la formation des professeurs d'anglais venant de pays où se posent les mêmes problèmes de langue.

36. Il faudrait établir à Londres un centre d'information du Commonwealth sur l'enseignement de l'anglais comme langue seconde. Ce centre réunirait et diffuserait des renseignements sur les méthodes les meilleures et donnant les résultats les plus rapides, mais il ne ferait pas de recherches et n'en financerait pas non plus. Il serait dirigé par un expert d'un rang élevé, libre quant aux responsabilités professionnelles, mais relevant sur le plan administratif du directeur du Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth. Les questions de détail de l'organisation de ce centre seraient laissées au Comité de liaison. Les finances du centre relèveraient de la formule appliquée au Bureau de liaison.

37. Le rapport du Comité B sur ce sujet forme la partie 3 de l'Annexe III.

L'enseignement technique

38. L'enseignement technique continue de présenter une importance vitale pour tous les pays du Commonwealth, qui doivent développer leur économie et relever leurs normes d'existence. Certains d'entre eux ont progressé sensiblement dans ce domaine, et à peu près tous ont progressé quelque peu. Le progrès doit se poursuivre; dans plusieurs pays, il est planifié.

39. On a besoin d'accroître les moyens de formation de technologues, de techniciens, de spécialistes et d'autres experts dans les domaines touchant au commerce et à l'agriculture. On note avec satisfaction que ceux des pays qui ont augmenté leur apport à cet égard sont disposés à accueillir des étudiants des petits pays; il reste que le but doit être, à longue échéance, d'arriver à ce que tous les pays puissent former eux-mêmes ces spécialistes et techniciens, et particulièrement ceux, très nombreux, dont on aura besoin pour appuyer les technologues dans leurs travaux.

40. On ne peut toutefois assurer la formation de ces spécialistes sans disposer d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés. Les programmes de recrutement d'enseignants en fourniront quelques-uns, mais il faudra en former un grand nombre d'autres. Aussi l'offre faite par l'Inde, le Pakistan et la Malaisie de réserver des places dans leurs écoles normales techniques aux futurs enseignants d'autres pays est-elle accueillie avec satisfaction, car elle apporte un

complément aux moyens dont on dispose déjà et dont certains seront d'ailleurs accrus. L'Australie a décidé d'augmenter encore le nombre de ses bourses de formation d'enseignants, dont certaines iront au secteur technique.

41. Il semble qu'on ait moins besoin maintenant des écoles normales techniques régionales que souhaitait la Conférence d'Oxford, sauf dans le cas de plusieurs petits pays dont aucun n'est assez grand pour se doter d'une école normale technique. Il y a lieu toutefois de retenir l'offre de Ceylan de fournir des moyens de formation à de futurs enseignants d'autres pays, à condition d'obtenir une aide de l'extérieur.

42. La Grande-Bretagne a proposé un programme de formation de professeurs de technologie et elle s'est engagée à donner annuellement à cette fin de quarante à cinquante bourses à des étudiants d'outre-mer. Ce programme prévoit pour les étudiants un stage pratique supplémentaire dans l'industrie, soigneusement préparé, et une formation dans un collège technique au cours de la première année, suivie d'une année d'école normale. Ces offres diverses aideront sûrement à accroître les moyens dont on dispose pour la formation des techniciens et autres spécialistes des pays en voie de développement.

43. Il importe de souligner l'importance, pour les étudiants de tous les niveaux, d'acquérir une bonne expérience dans l'industrie. Tous les pays du Commonwealth devraient examiner les dispositions qu'ils ont prises à cet égard en vue de les améliorer si possible.

44. Certains pays ont obtenu la reconnaissance de diverses qualifications par des organismes professionnels de Grande-Bretagne. Il serait utile que les services consultatifs de ces organismes concernant cette reconnaissance prennent une plus grande extension.

45. Le rapport du Comité C sur ce sujet forme la partie I de l'Annexe IV.

Reconnaissance des qualifications et des cours d'études

46. Plusieurs comités de la Conférence se sont arrêtés à la question des équivalences de qualifications d'un pays du Commonwealth à l'autre et à celle de la reconnaissance de ces qualifications d'un pays à l'autre également. Voir, par exemple, le paragraphe 22, relatif aux cours de formation d'enseignants ne donnant droit à aucune qualification précise, et le paragraphe 44, relatif au rôle des organismes professionnels.

47. A notre époque, où se multiplient les voyages de spécialistes entre les diverses parties du Commonwealth, cette question de la reconnaissance des qualifications revêt une importance croissante. A l'heure actuelle, il arrive qu'elle entrave la coopération en matière d'éducation au sein du Commonwealth.

48. La Conférence se rend compte que le problème est complexe et ardu. Il met en cause dans certains cas des organismes autonomes, universités, autres institutions d'enseignement, organismes professionnels, dont beaucoup jouissent de pouvoirs définis et ont leurs responsabilités propres. Dans d'autres cas, ce sont les gouvernements qui se trouvent mis en cause, directement ou indirectement, à propos de l'emploi dans les services publics. Il faudrait que les gouvernements invitent les organismes autonomes à étudier

la question. Quant aux gouvernements eux-mêmes, ils devraient prendre l'initiative des mesures nécessaires en ce qui concerne tant l'emploi que le statut et la rétribution. La Conférence espère que les autorités intéressées accorderont une attention sympathique à ces deux problèmes. La question devrait continuer à faire l'objet d'une étude par le Comité de liaison et être discutée lors d'une conférence ultérieure.

Fourniture de manuels et autres livres

49. Le besoin de manuels et d'autres livres dans les pays en voie de développement croîtra sans doute à mesure que l'instruction se répandra. Il faut donc un vigoureux effort pour remédier aux pénuries actuelles et particulièrement, dans certains cas, à la pénurie de papier d'impression.

50. Les gouvernements, ainsi que de nombreux éditeurs, se rendent compte de la situation. Il a été trouvé diverses méthodes pour la préparation et la publication de manuels répondant aux besoins des divers pays. On peut déjà donner une formation pour la rédaction, la préparation et la publication des manuels; la Grande-Bretagne espère pouvoir offrir de 10 à 12 bourses individuelles par année à des étudiants qui suivraient un nouveau cours dans ce domaine. Les autres pays devraient envisager d'accorder une aide supplémentaire: formation ou conseils techniques. Le Bureau de liaison pourrait, de son côté, diffuser des renseignements sur l'évolution des techniques de production des manuels.

51. Il n'est pas suffisant de publier des livres. Encore faut-il que les intéressés puissent se les procurer, soit en les empruntant, soit en les achetant à bon marché.

52. C'est par l'établissement de services de bibliothèques de toutes sortes que l'on assurera le mieux les prêts de manuels et d'autres livres. Il importe que ces services soient établis rapidement dans tous les pays et qu'ils soient dotés du personnel qualifié sans lequel leur utilité serait moindre. Il faudrait fournir à tous les pays du Commonwealth des renseignements sur les moyens qui s'offrent à l'intérieur du Commonwealth pour la formation des bibliothécaires.

53. Le programme de livres à bon marché par lequel la Grande-Bretagne aide à fournir l'Inde en manuels universitaires remporte le plus grand succès. Il y aurait avantage à l'étendre, et certains autres pays du Commonwealth devraient étudier la possibilité d'établir de tels programmes.

54. Tous les pays devraient s'efforcer d'assurer la libre circulation des livres d'études à l'intérieur du Commonwealth. Ils devraient aussi améliorer, s'il y a lieu, leurs circuits nationaux de diffusion du livre.

55. Le rapport du Comité C sur ce sujet forme la partie 2 de l'Annexe IV.

L'éducation sociale

56. A la Conférence d'Oxford, l'éducation sociale n'avait pas fait l'objet d'une étude à part. A la présente Conférence, une communication du Gouvernement indien a signalé la nécessité de programmes soigneusement conçus d'éducation sociale, particulièrement dans les pays du Commonwealth en cours de développement, ainsi que les avantages qui pourraient en découler.

57. L'éducation sociale consiste en une formation donnée en dehors des cadres scolaires aux citoyens pris individuellement, hommes et femmes, en tant que membres de la collectivité. Elle porte surtout sur l'adulte et sa place, ses fonctions, ses responsabilités dans la collectivité, et tend à développer le commun effort et l'aide réciproque.

58. Il ressort des discussions de la Conférence que l'éducation sociale n'est pas partout aussi avancée dans le Commonwealth. Certains pays ont acquis dans ce domaine une assez grande expérience; on y fait même de l'éducation sociale dans les cadres ordinaires de l'enseignement. Tous les pays ont un fort besoin de personnel formé et expérimenté, capable de donner de l'élan et une bonne direction aux programmes d'éducation sociale. Certains pays ont besoin de matériel d'enseignement. Par des échanges de personnel avec les pays qui en demanderaient, en facilitant la formation dans ce domaine et l'acquisition de l'expérience nécessaire, la coopération entre pays du Commonwealth permettrait de combler au moins partiellement ce besoin.

59. On ne peut mettre en œuvre un programme d'éducation sociale sans le concours actif des gouvernements, des organismes bénévoles, de chefs de file issus du milieu. Il importe que les organismes bénévoles soient pourvus des moyens nécessaires. On a un besoin urgent de personnel bénévole dûment formé; aussi conviendrait-il d'instituer des cours de formation, de brève durée, à l'intention des volontaires de ces organismes.

60. Dans ce domaine, comme dans d'autres dont il a été question à la Conférence, les échanges de renseignements et les conseils techniques sont précieux. Il conviendrait de diffuser des publications relatives à l'éducation sociale et de renseigner les divers pays sur tout ce qui peut être à leur disposition. Il faudrait aussi centraliser quelque part tous les renseignements relatifs aux cours de formation et aux bourses d'études qui s'offrent dans les divers pays du Commonwealth, ou relatifs aux possibilités d'acquisition d'une expérience pratique dans le domaine de l'éducation sociale.

61. L'éducation sociale devrait recevoir la plus haute priorité dans les programmes de développement de l'éducation. Elle devrait trouver place dans les programmes de coopération du Commonwealth en matière d'éducation.

62. Le rapport du Comité D figure à l'annexe V.

L'éducation dans les milieux ruraux

63. La Conférence d'Oxford n'avait pas non plus étudié séparément la question de l'éducation dans les milieux ruraux. Aussi ne disposait-on d'aucune documentation d'ensemble à ce sujet. L'importance de cette éducation est manifeste, pour deux raisons. Elle concerne la plus grande partie de la population du Commonwealth pris dans son ensemble; elle peut aider puissamment à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales du Commonwealth, même si elle ne peut l'assurer à elle seule.

64. Dans le cas de ce nouveau sujet d'étude, il importe d'établir d'abord les objectifs nécessaires. Les chances de s'instruire doivent, dans toute la mesure du possible, être égales à tous les niveaux pour les enfants des villes et ceux des campagnes. Ce n'est pas que l'on doive enseigner

les mêmes choses à la ville et à la campagne; l'enseignement doit être adapté au milieu. Les élèves ruraux doivent apprendre à connaître et à apprécier les modes de vie ruraux et doivent être orientés vers les métiers qui leur conviennent. A la campagne, comme en ville, il ne faut rien enseigner de strictement professionnel avant d'avoir donné une solide formation générale. L'éducation agricole doit être considérée comme faisant partie de l'enseignement technique ou professionnel, et non pas traitée à part. La généralisation de l'enseignement secondaire à la campagne est sans doute le plus ardu des problèmes que pose l'éducation rurale.

65. Les problèmes que pose l'éducation dans les milieux ruraux des diverses parties du Commonwealth se ressemblent beaucoup plus qu'on ne le croirait en songeant aux différences de latitude, de climat et d'histoire. Aussi y aurait-il de grands avantages à procéder à des échanges de vues et d'expériences et à s'entraider de diverses façons.

66. Même à ce premier stade de l'examen des problèmes que pose l'éducation dans les milieux ruraux, on peut déjà recommander l'échange organisé de renseignements sous l'égide du Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth; l'organisation de visites d'experts d'un pays à l'autre lorsqu'il y a quelque chose à apprendre ou quelque chose à faire connaître; la reconnaissance du besoin particulier qu'ont les enseignants ruraux de bénéficier des programmes de formation de maîtres; des conférences d'experts sur les questions offrant un intérêt commun; l'inscription officielle des besoins de l'éducation dans les milieux ruraux parmi les sujets à l'ordre du jour des conférences du Commonwealth.

67. Le rapport du Comité E figure à l'annexe VI.

Collaboration quant au financement de la diffusion de l'enseignement

68. Comme les délégations ne pouvaient s'engager au nom de leurs pays à verser des subventions financières, l'aspect financier de la diffusion de l'enseignement n'a pas été abordé du point de vue quantitatif. On a préféré rechercher les principales zones de besoin des pays du Commonwealth, afin de juger jusqu'à quel point les ressources actuelles sont suffisantes, ainsi que les ressources offertes par d'autres programmes de coopération. On s'est demandé d'autre part jusqu'à quel point l'expérience des pays avancés dans le domaine de l'éducation aiderait à trouver des solutions aux divers problèmes que pose la diffusion de l'enseignement. Outre les formes de coopération qui faisaient l'objet de la Conférence, d'autres programmes d'aide mutuelle en matière d'éducation reçoivent la participation de pays du Commonwealth. Certains pays ont déjà engagé une forte part de leurs ressources disponibles dans la mise en œuvre de programmes tels que le Plan de Colombo et le Programme spécial d'aide du Commonwealth à l'Afrique.

69. Les besoins particuliers qui paraissent relever de la coopération du Commonwealth se groupent en quatre catégories: multiplication à tous les niveaux des possibilités d'éducation et de formation; recrutement de professeurs pour les matières et les métiers d'un caractère spécial; fourniture de matériel spécialisé; publication et fourniture à bon marché de manuels et autres textes.

70. Les besoins ne sont pas identiques dans tous les pays, et l'ordre de priorité non plus, mais ces quatre titres englobent les besoins les plus importants (mis à part les besoins financiers). Dans la plupart des cas, il est possible de satisfaire à ces besoins en recourant aux programmes actuels du Commonwealth pour la coopération en matière d'éducation.

71. Là où les programmes d'aide ne sont pas utilisés pleinement, la Conférence engage les pays qui participent à des programmes d'aide mutuelle à modifier les programmes existants, au moyen d'accords bilatéraux, afin qu'ils répondent mieux aux besoins particuliers de certaines régions.

72. Le rapport du Comité F figure à l'annexe VII.

Conférences d'experts

73. La Conférence d'Oxford avait recommandé la convocation d'une conférence d'experts des pays du Commonwealth sur l'enseignement de l'anglais en tant que langue seconde; cette conférence a eu lieu au collège Makérére, en Ouganda, en janvier 1961. Il est question du rapport de la Conférence de Makérére au paragraphe 33 ci-dessus.

74. Eu égard au succès de la Conférence de Makérére, la présente Conférence s'est demandé s'il serait avantageux, et dans quelles conditions, de réunir de nouvelles conférences du même genre au sujet d'autres questions. La Conférence a estimé en conclusion, sous réserve des considérations ci-après, qu'il s'agit là d'une excellente forme de coopération entre pays du Commonwealth.

75. La Conférence estime que les critères suivants doivent permettre de juger s'il y a lieu de réunir une conférence d'experts:

- a) On doit pouvoir s'attendre raisonnablement à ce que la conférence apporte des résultats de quelque valeur aux participants et à leurs pays.
- b) Elle doit aider à relever les normes de l'enseignement et de l'instruction dans le domaine dont il s'agit.
- c) On doit donner la priorité aux conférences ayant pour objet de répondre aux besoins des pays en cours de développement et qui portent sur des domaines dans lesquels il est particulièrement nécessaire de former des titulaires pour certains postes clés.
- d) On doit veiller à ce qu'elle ne fasse pas double emploi avec d'autres organismes internationaux, et se demander dans chaque cas si le problème à étudier n'intéresse pas également des pays étrangers au Commonwealth.

76. La Conférence recommande que le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth soit chargé d'examiner, à la lumière de ces principes, les sujets que pourraient étudier de telles conférences d'experts. Ce serait au Comité à organiser et à financer ces conférences, en s'inspirant des idées pratiques énoncées dans les communications faites à la présente Conférence et qui ont été acceptées sans difficulté.

77. Sur les trois questions dont on a recommandé l'examen immédiat, la Conférence a décidé qu'il n'y a pas lieu de réunir en 1962 une conférence sur la construction des écoles, mais que le Bureau de liaison pour

l'éducation devrait inviter ceux des pays participants qui ont fait des expériences dans le domaine de la construction d'écoles peu coûteuses, quel qu'ait été leur succès, à communiquer aux autres pays participants les résultats de leurs expériences.

78. Quant aux deux autres questions, soit l'enseignement des sciences et des mathématiques et le recours au matériel audio-visuel, y compris la télévision, dans l'enseignement, elles ont été renvoyées au Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth. La Conférence a déclaré au Comité qu'une conférence sur la première de ces deux questions, surtout si le sujet en était limité à l'enseignement des sciences et des mathématiques au niveau secondaire, serait d'une utilité immédiate pour les pays en voie de développement.

Organismes administratifs

79. La Conférence d'Oxford, après avoir adopté ses recommandations relatives à des programmes précis d'aide et de coopération, s'était interrogée sur les organismes administratifs qui seraient nécessaires pour appliquer ces programmes. Elle en était venue à la conclusion qu'il conviendrait de les mettre en œuvre par des contacts bilatéraux entre les pays intéressés; mais qu'en outre il fallait créer des rouages administratifs de modestes proportions et n'existant qu'à titre expérimental. C'est ainsi que furent créés le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth et le Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, par décision commune des gouvernements intéressés. Le mandat de ces deux organismes est celui qu'avait recommandé la Conférence d'Oxford (annexe V de son rapport).

80. La présente Conférence avait été chargée expressément d'examiner ces dispositions et de se prononcer sur les rouages administratifs qui seraient nécessaires ultérieurement pour aider à la coopération entre pays du Commonwealth. Son travail a été facilité par le rapport du Comité de liaison. Rapidement et unanimement, elle a jugé que, depuis leur création, le Comité et le Bureau de liaison se sont montrés d'une précieuse utilité et qu'il y a avantage à conserver ces organismes administratifs.

81. Chacun des comités a pu dès lors rechercher dans son domaine propre le rôle que pourraient jouer le Bureau et le Comité de liaison, ce qui a permis d'autre part à la Conférence de déterminer plus précisément les fonctions et la composition de ces deux organismes.

82. La Conférence reprend à son compte les deux recommandations principales de la Conférence d'Oxford à ce sujet: que les programmes d'assistance et de coopération soient mis en œuvre, normalement, par ententes bilatérales entre pays du Commonwealth, et que des rouages spéciaux, à l'intérieur du Commonwealth, complètent ces ententes bilatérales. Le Comité de liaison pour l'éducation devrait comprendre un représentant de chacun des gouvernements du Commonwealth, un représentant des dépendances britanniques et un président indépendant. La formule adoptée pour le Bureau, celle d'un organisme du Commonwealth en tant que tel, au service de tous les membres et financé par eux, sous la direction générale du Comité de liaison, s'est révélée satisfaisante.

83. La Conférence a trouvé intéressante la demande, formulée par plusieurs comités (voir paragraphes 20, 50, 52, 60, 66 et 77 ci-dessus), d'un moyen permettant de centraliser les renseignements en provenance des pays du Commonwealth et de les communiquer à ceux de ces pays qu'ils intéressent. Ces renseignements peuvent être de divers genres: documentation générale sur les conditions d'existence, d'étude ou d'emploi auxquelles doivent s'attendre les enseignants d'outre-mer dans ces pays; statistiques sur les catégories d'enseignants dont ces pays ont besoin; renseignements détaillés sur les programmes d'aide qu'offrent les pays du Commonwealth et sur le mode d'exécution de ces programmes; techniques de publication des manuels, matériel pédagogique audio-visuel, construction des écoles, etc. Il faut de toute évidence arriver à répondre à cette requête.

84. Le Comité de liaison, en conséquence, doit considérer comme l'une de ses tâches principales la recherche des renseignements pouvant être utiles aux gouvernements du Commonwealth et l'indication des moyens les plus commodes par lesquels ils pourront se procurer ces renseignements. Comme le demandait la Conférence d'Oxford, le Comité doit, d'une façon générale, être un centre de références facilitant la coopération au sein du Commonwealth en matière d'éducation.

85. Quant aux autres fonctions du Comité et du Bureau de liaison, les principes qui en inspirent l'exécution sont assez bien compris désormais pour qu'il ne soit pas nécessaire de les définir aussi précisément qu'on avait dû le faire à Oxford avant la création de ces organismes. Les travaux du Comité sont supervisés par des représentants de tous les gouvernements du Commonwealth, et le Comité se plie parfaitement aux vœux de ces représentants. Il suffit donc de poser en principe que le Comité et le Bureau de liaison doivent exécuter les fonctions qui leur sont déjà dévolues, ainsi que toutes autres fonctions dont l'exécution paraîtra au Comité à la fois nécessaire et possible pour compléter les échanges bilatéraux ordinaires entre États membres et aussi pour développer la coopération en matière d'éducation au sein du Commonwealth. Ceci permettra au Comité d'examiner et d'adopter, s'il le désire, les idées proposées au sujet des rouages administratifs, qui ont été consignées dans les rapports des comités de la Conférence.

86. La Conférence estime qu'il a été avantageux que le Comité de liaison ait son siège à Londres. Comme les États qui deviendront membres indépendants du Commonwealth nommeront probablement leur premier haut-commissaire à Londres, il y aurait avantage à ce que le siège du Comité continue d'être dans cette ville. Celui du Bureau aussi, par conséquent.

87. Un certain nombre de questions de détail ont été portées à l'attention de la Conférence. Le directeur actuel du Bureau de liaison a été nommé par le Comité de liaison pour la période comprise entre son arrivée en Grande-Bretagne et le 31 mars 1962, et le directeur suppléant a été détaché du ministère de l'Éducation de Grande-Bretagne à compter de la même date et jusqu'à la Conférence actuelle. La Conférence est d'avis que les nominations à ces deux postes et les autres questions de personnel du Bureau de liaison devraient être laissées au bon jugement du Comité de liaison. La Conférence estime qu'il est plus sage de permettre à ces organismes, puisqu'ils donnent satisfaction, d'évoluer naturellement à partir de ce qui existe déjà.

88. On trouvera à l'Annexe VIII un exposé plus précis de ce que doivent être la composition et les fonctions du Comité et du Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth.

Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation

89. La Conférence propose qu'une nouvelle conférence du Commonwealth sur l'éducation ait lieu dans un avenir suffisamment proche, peut-être en 1964. La date devra en être fixée par le Comité de liaison. La Conférence a reçu du Gouvernement canadien une généreuse invitation à tenir au Canada ces nouvelles assises, et elle en recommande l'acceptation.

Conclusion

90. Une grande partie du présent Rapport constitue une revue, ou concerne l'application pratique, des programmes inaugurés à Oxford. La présente Conférence avait pour but de pousser de façon pratique la réalisation des idéaux formulés par les pays du Commonwealth à la Conférence d'Oxford.

91. La coopération, toutefois, ne deviendra une réalité vivante que si les gouvernements et les peuples du Commonwealth continuent d'œuvrer ensemble. Ils doivent éprouver un même sentiment de solidarité et de devoir pressant, et leur coopération doit s'étendre à de nouveaux domaines. Les gouvernements éprouveront toujours de la difficulté à supporter tous les frais de l'éducation, qui sont illimités. Aussi devront-ils s'en tenir à faire bon usage des fonds dont ils disposeront. La Conférence croit apporter dans ce sens une contribution réelle.

92. La Conférence d'Oxford était issue de la Conférence commerciale et économique de l'année précédente. Cette deuxième Conférence a constaté les progrès accomplis vers la résolution des problèmes signalés par la première. Les problèmes de l'avenir ne seront pas moins urgents, car le rôle de l'éducation dans l'amélioration des conditions économiques ne cesse de croître, de même que sa contribution au renforcement des liens du Commonwealth.

93. La considération des pays du Commonwealth à l'idéal de la liberté de pensée et de parole est l'un des thèmes qui reviennent toujours lors des réunions du Commonwealth. C'est sans aucun doute aux conférences sur l'éducation que ce thème trouve le mieux sa place. Car, ainsi que l'a dit le ministre de l'Éducation de la Fédération de Malaisie:

Même si chacun des membres du Commonwealth a son propre système d'éducation, ils ont tous un but commun, qui est l'importance attachée au développement de l'individu et la libre coopération entre les peuples.

94. En considérant comme fondamentaux les idées et les principes de l'éducation, le Commonwealth et ses peuples se renforcent. La Conférence a eu le privilège d'entendre les réflexions du Premier ministre de l'Inde sur de grands thèmes, et il convient de conclure ce rapport par une phrase tirée de son discours d'inauguration de la Conférence:

Où que vous alliez, il y a au fond, il y a à la base l'éducation.

LE CENTRE DE RECHERCHES FAMILIALES

1575, BOULEVARD DU MONT-ROYAL

OUTREMONT, MONTRÉAL 8

P. Québec - Canada

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Recevoir et examiner les rapports du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth; proposer toutes mesures jugées nécessaires pour améliorer la mise en œuvre de ce programme.

2. Recevoir et examiner les rapports relatifs à la formation d'enseignants; proposer toutes mesures jugées nécessaires pour améliorer le rendement des initiatives de cet ordre.

3. Recevoir et examiner les rapports relatifs à l'envoi d'enseignants d'un pays du Commonwealth à l'autre (universités et autres institutions); proposer toutes mesures jugées nécessaires pour améliorer les résultats de ces échanges.

4. Recevoir et examiner les rapports relatifs à l'enseignement technique; proposer toutes mesures jugées nécessaires pour améliorer la mise en œuvre des programmes pertinents.

5. Recevoir et examiner les rapports relatifs au fonctionnement du Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth et du Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth; proposer les rouages administratifs qui seront nécessaires pour faciliter à l'avenir la coopération au sein du Commonwealth.

6. Examiner la possibilité d'une coopération tendant à un élargissement ou une augmentation du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth par l'octroi de sommes pour:

- a) une formation professionnelle de base que l'étudiant ne pourrait recevoir dans son pays;
- b) des études conduisant à un diplôme universitaire, soit à l'université, soit dans une institution pour adultes;
- c) des études dans les collèges techniques, n'allant pas au delà du diplôme universitaire;
- d) de brèves visites d'éducateurs en vue;
- e) des déplacements.

7. Examiner la possibilité d'une coopération pour la fourniture de manuels et autres livres, sans perdre de vue les points 1 à 4 ci-dessus.

8. Examiner la possibilité d'une coopération en matière d'éducation sociale.

9. Examiner la possibilité d'une coopération en matière d'éducation dans les milieux ruraux.

10. Examiner la possibilité d'une coopération dans le financement de la diffusion de l'enseignement.

11. Examiner, en général, la réunion de conférences d'experts des pays du Commonwealth et, en particulier, la réunion de conférences d'experts sur les sujets suivants:

- a) construction des écoles;
- b) enseignement des sciences et des mathématiques;
- c) utilisation de matériel audio-visuel, y compris la télévision, dans l'éducation.

Annexe II

RAPPORT DU COMITÉ DES BOURSES D'ÉTUDES ET DE SPÉCIALISATION

TABLE DE MATIÈRES

	<i>Paragraphe</i>
Introduction	1
Organisme administratif	2
Prorogation des bourses d'études	3
Annuaire des universités	4
Bourses de spécialisation	5
Études préparant au premier diplôme universitaire, bourses pour formation professionnelle et technique.....	6
Visites d'éducateurs en vue	7
Subventions de déplacement	8
Méthodes de sélection	9
Administration	12
Bourses d'études pour l'éducation sociale et l'éducation dans les milieux ruraux	13
Obligation des diplômés de retourner dans leur pays d'origine.....	14
Conclusion	16

APPENDICE

RAPPORT DU COMITÉ DES BOURSES D'ÉTUDES ET DE SPÉCIALISATION

Introduction

Le Comité a été créé lors de la Deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation afin d'examiner les rapports ayant trait au Programme de bourses d'études et de spécialisation, de dresser le bilan des progrès réalisés et de présenter toutes recommandations utiles pour une meilleure mise en œuvre du Programme. Le Comité devait également examiner s'il était possible ou souhaitable d'élargir la collaboration existant dans le cadre du Programme ou d'en étendre la portée en offrant des bourses pour une formation professionnelle de base (lorsque l'étudiant ne peut l'acquérir dans son propre pays), des bourses d'études conduisant au premier diplôme dans les universités ou collèges pour adultes ou encore dans les collèges techniques, en faisant venir d'un pays à un autre, pour un bref séjour, des éducateurs en vue, et en accordant des subventions de voyage.

Organisme administratif

2. Il a été décidé de reviser les rouages administratifs du Programme. A cette fin, on a établi un groupe de travail placé sous la présidence de sir Douglas Logan et qui réunit des représentants de toutes les délégations. Les recommandations du groupe sont exposées dans l'appendice au présent rapport. Le Comité a accepté ces recommandations.

Prorogation des bourses d'études

3. Examinant s'il y avait lieu de prolonger les bourses d'études au delà de deux ans, les délégations ont été unanimes à reconnaître le bien-fondé de ce principe dans les cas où un étudiant doit achever des études en cours; ceci s'applique surtout, semble-t-il, aux cours conduisant au doctorat. On a souligné que des prorogations de ce genre sont souhaitables dans bien des cas; toutefois, là où l'étudiant envisagerait de changer de cours ou de prendre un cours supplémentaire, il conviendrait que l'organisme du pays bénéficiaire soit saisi de la question. De l'avis de beaucoup de délégations, il faudrait éviter que, par suite de l'octroi de prorogations, le nombre des bourses d'études ne soit réduit dans les années à venir. Cela veut donc dire un accroissement du nombre de bourses disponibles, nécessitant de plus grandes ressources financières. Les délégations des pays qui octroient des bourses n'étaient pas à même de se prononcer sur la possibilité, à l'heure actuelle, d'accroître ces ressources. Autre point souligné: certains pays en voie de développement, qui ont un besoin aigu de personnel qualifié, ne désirent sans doute pas que leurs ressortissants, titulaires de bourses, entreprennent un doctorat, là où une maîtrise serait suffisante pour les besoins de ces pays et leurs desseins au sujet des intéressés. De plus, un plus grand usage des bourses

pour études de courte durée (un an ou moins) aiderait à contre-balancer l'effet produit sur le nombre total des bourses par l'octroi de deux prorogations successives en vue du doctorat.

Annuaire des universités

4. De l'avis général, la plupart des pays ne sont pas suffisamment renseignés sur les cours et les moyens de formation offerts par les autres pays du Commonwealth. Des renseignements plus précis permettraient aux étudiants et aux organismes de sélection d'indiquer leurs exigences avec précision, lorsque sont posées les candidatures. Dans ce dessein, chaque pays qui décerne des bourses devrait publier un annuaire indiquant les cours offerts, les sujets de spécialisation, les facilités de recherche et les mesures de bien-être social favorisant les étudiants dans le pays en question. Ces données complèteraient les renseignements fournis dans l'annuaire de l'Association des universités du Commonwealth britannique et devraient parvenir aux pays intéressés en même temps que les offres de bourses, ou antérieurement.

Bourses de spécialisation

5. On s'est attaché à déterminer si les objectifs visés par les bourses de spécialisation ont été suffisamment atteints. Cet examen a révélé que les intellectuels susceptibles de bénéficier de cette partie du Programme sont en général occupés à des travaux qui leur permettent peu d'accepter une bourse, à moins qu'ils n'aient été informés de l'offre très longtemps d'avance. Il a été souligné aussi que les bourses de spécialisation ne peuvent être accordées qu'à des personnes ayant à leur actif des réussites remarquables et que le nombre de ces personnes est nécessairement restreint. De l'avis général, ces facteurs expliquent le fait que le nombre de boursiers dans ce domaine soit resté relativement peu élevé. On s'attend, dans l'avenir, à voir plus de personnes bénéficier de ces offres, mais il s'agirait d'une augmentation modeste.

Études conduisant au premier diplôme universitaire, bourses pour formation professionnelle et technique

6. D'après les discussions, il est apparu que parmi les pays du Commonwealth en cours de développement un certain nombre accordent une grande importance aux bourses d'études conduisant au premier diplôme universitaire, ainsi qu'aux bourses pour formation professionnelle et technique. Du point de vue de l'intérêt de ces pays, celles-ci égaleraient en importance ou surpasseraient les bourses accordées pour études au niveau de la maîtrise. On a souligné que le degré de formation des personnes susceptibles de fournir une contribution importante à leur pays est en rapport direct avec le niveau de développement atteint par ce pays et que, dans bien des cas, les bourses pour étudiants diplômés ne constituent pas un besoin pressant. Ces bourses peuvent être obtenues dans le cadre d'autres programmes que celui du Commonwealth, et il convient de se prévaloir de ceux-ci lorsque possible. La flexibilité foncière du Programme actuel, a-t-on observé, permet d'accorder des bourses du genre de celles qui font l'objet de ce paragraphe et, de fait, certaines ont déjà été octroyées; néanmoins, on a exprimé le vœu d'une action

plus poussée dans ce domaine, en dépit des facilités offertes par d'autres programmes. Les pays intéressés devraient faire connaître leurs besoins en cette matière au moment de présenter les candidatures, et les pays d'accueil tâcheraient alors de satisfaire le plus possible, à leur demande. De l'avis général, il ne serait toutefois pas désirable de réduire le nombre des bourses qui sont octroyées présentement, dans le cadre du Programme, aux étudiants diplômés, pour des études universitaires aboutissant à des degrés plus avancés.

Visites d'éducateurs en vue

7. Les visites d'éducateurs en vue offrent des avantages incontestables tant pour le pays d'envoi que pour le pays d'accueil; de l'avis des délégations, les fonds du Programme de bourses, s'ils étaient suffisants, pourraient servir à financer ces visites. Si ce vœu se réalise, les arrangements pour de telles visites se feront sur une base bilatérale. Comme ces visites pourraient entraîner une diminution du nombre des bourses, il convient de recourir, lorsque possible, à d'autres sections du Programme d'éducation du Commonwealth et à d'autres systèmes comme celui du Conseil britannique, ainsi qu'à des programmes comparables existant dans les autres pays du Commonwealth.

Subventions de déplacement

8. Le Comité a noté que divers organismes offrent des bourses de spécialisation avancée pour ressortissants du Commonwealth, mais que ceux-ci, fréquemment, n'en tirent aucun avantage, faute de fonds suffisants pour défrayer le coût du voyage. On a suggéré que, lorsqu'il s'agit d'intellectuels qui pourraient être invités à accepter une bourse de spécialisation avancée dans le cadre du Programme, les deux séries de ressources pourraient être combinées et les frais de voyage seraient payés à même les fonds du Programme. Toutefois, a-t-on convenu, il faut d'abord faire appel aux autres systèmes qui octroient des subventions de déplacement, comme le programme d'échanges des universités du Commonwealth. Ces arrangements se feraient au moyen d'un accord bilatéral.

Méthodes de sélection

9. Les délégations de certains pays bénéficiaires ont exprimé quelque inquiétude au sujet de la règle actuellement en vigueur et selon laquelle le nombre des candidatures doit excéder de beaucoup celui des bourses offertes et, dans la plupart des cas, atteindre le double. Selon cette méthode, en effet, de bons candidats se trouvent écartés, alors que d'autres, peut-être moins capables mais désignés pour une autre bourse, réussissent. Cela crée une malaise parmi les candidats et entraîne une certaine désorganisation dans les plans d'ensemble des pays en voie de développement. De l'avis de ces délégations, il est extrêmement important que les priorités établies par leur pays en fonction des besoins nationaux soient observées le plus possible par les pays qui offrent des bourses.

10. Les pays d'accueil ont expliqué qu'un nombre de candidatures supérieur à celui des bourses facilite le placement des étudiants et accorde la

marge nécessaire en cas de désistement de certains candidats. Il leur permet également d'octroyer plus de bourses qu'il n'était prévu à l'origine, si les débouchés deviennent plus nombreux qu'on ne l'avait envisagé. On peut également, de cette manière, répondre mieux aux exigences des universités, dont il faut obtenir l'assentiment dans tous les cas avant de placer les étudiants. Dans certains pays, les étudiants indiquent une préférence marquée pour certaines universités qui ne peuvent pas toujours les prendre: le problème se trouverait allégé si l'on disposait d'une gamme de candidatures plus étendue. On a reconnu toutefois les difficultés éprouvées dans ce domaine par les pays bénéficiaires et on a exprimé l'opinion qu'avec plus d'expérience il deviendra possible de réduire l'excédent des candidatures sur les offres. Les pays d'accueil tâcheront de satisfaire le plus possible à cette demande.

11. Les pays qui offrent des bourses assurent qu'ils ont déjà essayé d'observer les priorités établies par les pays bénéficiaires, mais qu'il est important d'assurer une répartition équilibrée des étudiants entre les universités d'accueil; de par la nature même de ces institutions, la décision finale revient à celles-ci quant au placement des étudiants. On s'efforcera de répondre à ces priorités et la situation devrait s'améliorer au fur et à mesure que l'on gagnera plus d'expérience dans la gestion du Programme.

Administration

12. La Conférence d'Oxford avait demandé un accord sur la classification des renseignements relatifs aux bourses octroyées conformément au Programme, et sur la publication d'un rapport annuel contenant ces renseignements ainsi que d'un compte rendu de la mise en œuvre du Programme; l'Association des universités du Commonwealth britannique devait se charger de ces tâches. Le Comité a déclaré que ce système d'administration était approprié dans sa forme actuelle; il a approuvé le rapport rédigé par l'Association des universités du Commonwealth britannique et publié par le Comité de liaison, et il a exprimé le vœu qu'un rapport continue d'être publié tous les ans.

Bourses d'études pour l'éducation sociale et l'éducation dans les milieux ruraux

13. Le rapport de la Conférence d'Oxford affirmait que les bourses d'études et de spécialisation ne seraient pas limitées à certains domaines. Il a donc été convenu que l'on pourrait accorder des bourses en vue de l'éducation sociale et de l'éducation dans les milieux ruraux, l'octroi de celles-ci se faisant sur les mêmes bases que pour les autres bourses.

Obligation des diplômés de retourner dans leur pays d'origine

14. En dépit des conditions posées lors de la Conférence d'Oxford et impliquant l'obligation, pour le diplômé, de retourner dans son pays lorsque sa bourse d'études prend fin, certains pays craignent des difficultés à ce sujet. Ces pays ayant normalement choisi leurs candidats en fonction de leurs programmes respectifs de développement, le fait, pour les diplômés, de se dérober

aux plans établis pourrait avoir de graves conséquences quant au progrès du pays. C'est un aspect fondamental du Programme que les diplômés doivent retourner dans leur pays à la fin des études qui ont fait l'objet d'une bourse.

15. Il incombe au pays bénéficiaire, lors de la désignation d'un candidat, d'établir avec celui-ci une convention faisant état des exigences du pays en question et énumérant les conditions attachées à la candidature; un document de ce genre pourrait aussi renfermer toutes dispositions jugées nécessaires par ledit pays. La responsabilité reviendrait au pays bénéficiaire de s'assurer que l'étudiant accepte ces conditions avant que la bourse lui soit décernée.

Conclusion

16. Les délégations ont été unanimes à reconnaître le grand succès obtenu par le Programme de bourses d'études et de spécialisation. De nombreux pays ont souligné les avantages retirés à tous points de vue de cette entreprise. On a loué également l'aide précieuse fournie par les universités dans tout le Commonwealth, collaboration sans laquelle le Programme n'aurait pu réussir. Les besoins du Commonwealth se font chaque année plus importants et plus divers, et il y a, chez tous les membres, un désir évident d'accomplir tout ce qui est en leur pouvoir afin de répondre à ces besoins, mais la question des ressources financières impose une limite à la tâche qui peut être réalisée. De l'avis du Comité, le Programme, tel qu'il est mis en œuvre actuellement, non seulement gagnerait à être élargi, mais son application pourrait s'étendre dans plusieurs directions, mentionnées dans le présent rapport. Les pays du Commonwealth en bénéficieraient hautement, et leurs besoins se trouveraient satisfaits. Un tel élargissement du programme dépend nécessairement des ressources dont on dispose, et la question financière se trouve clairement impliquée dans de nombreuses priorités excédant les attributions du Comité. Le Comité se borne à dire que le départ a été excellent, mais que le champ d'action est ouvert pour un élargissement du Programme si l'on peut disposer des ressources nécessaires.

Signé, au nom du Comité,
par le Président,
J. P. BAXTER.

APPENDICE

Recommandations du groupe de travail sur la mise en œuvre pratique du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth

REMARQUE: Dans les paragraphes qui suivent, il n'est question que du programme de *bourses d'études* du Commonwealth, sauf aux paragraphes 14 et 15, qui ont trait à l'ensemble du Programme (c.-à-d., y compris les bourses de spécialisation, visites de spécialistes, etc.).

1) Délais avant les concours

- (i) Les pays qui octroient des bourses doivent faire connaître aussi longtemps d'avance que possible leur intention générale de solliciter des candidatures, afin de permettre aux pays bénéficiaires d'annoncer ces offres au public dans un délai suffisant et de faire tous préparatifs nécessaires.
- (ii) Il ne devrait y avoir que deux dates pour la désignation des candidats, soit le 31 juillet et le 31 décembre, le pays d'accueil pouvant employer l'une de ces dates, ou les deux, lorsqu'il sollicite les candidatures.
- (iii) Les pays d'accueil doivent solliciter les candidatures au moins cinq mois avant la date de désignation des candidats. L'avis adressé par ces pays doit être accompagné d'un nombre suffisant de prospectus et de formules de demandes (lorsque exigées), ainsi que de tous renseignements ayant trait aux facilités d'études, afin de permettre aux pays bénéficiaires d'annoncer ces bourses et de solliciter les candidatures.
- (iv) Les candidats à qui l'on décerne une bourse doivent en être avisés le plus tôt possible.

2) Formules de demande

- (i) En règle générale, le pays bénéficiaire fournit les formules qui doivent être remplies par les candidats et envoyées au pays d'accueil. Toutefois, le pays bénéficiaire peut, s'il le désire, demander au pays d'accueil de fournir ses propres formules de demande.
- (ii) Dans le cas où elle est fournie par le pays bénéficiaire, la formule doit renfermer toutes les questions que le pays d'accueil désire poser afin d'obtenir les renseignements nécessaires au sujet du candidat. Le pays bénéficiaire sera libre d'ajouter à ces questions de base toutes celles dont il peut avoir besoin pour sa propre gouverne. Les questions de base seront rédigées par les représentants des pays d'accueil au cours de la présente Conférence; afin que les

pays bénéficiaires puissent imprimer leurs formules en nombre suffisant, ces questions ne pourront subir aucune modification avant la prochaine Conférence du Commonwealth sur l'éducation, ou avant au moins deux ans.

3) Références

- (i) Les références données doivent demeurer confidentielles entre le répondant et les organismes de sélection.
- (ii) Chaque fois qu'il se peut, les références doivent être vérifiées par l'organisme de sélection. Toutefois, il peut être nécessaire dans certains pays de prier le candidat de s'assurer que ses répondants écrivent à l'organisme de sélection.
- (iii) Il est souhaitable que les répondants (et au moins deux de ceux-ci par candidat) soient des personnes qui aient dirigé les études du candidat ou qui aient eu celui-ci à leur emploi.

4) Certificat médical

Il ne devrait plus être nécessaire que les candidats fournissent un certificat médical en soumettant leur demande à l'organisme de sélection. En sollicitant les candidatures, le pays d'accueil devrait spécifier s'il exige qu'un certificat médical soit soumis pour chaque candidat ou seulement pour les étudiants à qui une bourse est éventuellement offerte.

5) Désignation des candidats

- (i) Un pays bénéficiaire peut, s'il le désire, proposer la candidature d'un étudiant à plusieurs pays à la fois.
- (ii) Le pays bénéficiaire n'est pas tenu d'informer un pays d'accueil qu'il a proposé la candidature de tel étudiant à un autre pays. Les pays d'accueil doivent faire connaître le plus tôt possible au pays bénéficiaire quels candidats ont été choisis, afin que ce dernier puisse avertir les autres pays intéressés.

6) Ajournements

Les demandes d'ajournement d'une bourse à une période ultérieure doivent être considérées selon leur bien-fondé.

7) Congés

Là où un congé n'a pas été convenu au préalable, l'organisme de sélection doit effectuer toutes démarches possibles, dès qu'il est informé de l'octroi de la bourse, afin d'obtenir de l'employeur en cause qu'il accorde congé au candidat.

8) Arrivée des étudiants

Il est souhaitable en général qu'un étudiant arrive dans le pays d'accueil environ deux semaines avant la date où il doit commencer ses études.

9) Subventions d'habillement

Lorsque le montant des bourses comprend une subvention d'habillement, le pays qui octroie ces bourses doit décider des pays et régions dont tous les boursiers pourront bénéficier de ces subventions, plutôt que de considérer les besoins individuels des étudiants.

10) Rapports sur les études des boursiers

Le pays d'accueil doit remettre au pays bénéficiaire, si celui-ci le désire, des rapports annuels sur les progrès des étudiants.

11) Retour au pays d'origine à la fin des études

- (i) Lorsqu'un étudiant désire emprunter un trajet indirect pour rentrer dans son pays, c'est le pays d'accueil qui, en dernier lieu, doit décider du montant à payer à l'étudiant pour le voyage.
- (ii) Lorsqu'un étudiant désire retarder son voyage de retour pour une période assez longue, il appartient au pays d'accueil, après consultation avec le pays bénéficiaire, de décider si le paiement du voyage peut être ajourné. Si les tarifs ont changé dans l'intervalle, tout paiement effectué ne serait pas nécessairement d'un montant plus élevé que ce que l'étudiant aurait reçu s'il était rentré dans son pays sans délai.

12) Rapports entre les divers organismes

- (i) L'organisme du pays d'accueil doit annoncer l'octroi d'une bourse simultanément à l'organisme de sélection et à l'étudiant. Dans sa lettre à l'étudiant, il doit prier celui-ci de faire connaître son acceptation à l'organisme du pays bénéficiaire aussi bien qu'à celui du pays d'accueil.
- (ii) L'organisme du pays d'accueil doit correspondre directement avec l'étudiant au sujet de l'offre et de l'acceptation de la bourse.
- (iii) L'organisme du pays d'accueil ne devrait pas avoir à aviser les personnes dont la candidature a été rejetée; l'organisme de sélection du pays bénéficiaire doit se charger de cette tâche si l'organisme du pays d'accueil le demande.
- (iv) S'il est mis fin à une bourse d'études avant le délai normal, l'organisme du pays d'accueil doit, s'il le peut, consulter le représentant local du pays bénéficiaire avant de résilier définitivement la bourse.
- (v) A la date normale d'expiration des bourses, l'organisme du pays d'accueil doit adresser à l'organisme du pays bénéficiaire une liste aide-mémoire des bourses qui prennent fin. Un court rapport pourrait accompagner cet aide-mémoire si l'organisme du pays d'accueil est en mesure de fournir un tel rapport à cette date.

13) Publicité

- (i) La publicité en vue d'attirer les demandes de bourses est la tâche de l'organisme du pays bénéficiaire.

- (ii) Pour le manuel de l'UNESCO intitulé *Études à l'étranger*, les pays qui offrent des bourses doivent fournir eux-mêmes les renseignements appropriés à l'UNESCO.
- (iii) Les pays qui octroient des bourses doivent, si possible, préparer une brochure exposant les possibilités d'études supérieures qu'ils offrent et indiquant les avantages dont peuvent jouir les étudiants du point de vue du bien-être.
- (iv) L'organisme du pays qui octroie des bourses doit se charger de la publicité (par voie de presse ou autre) relative à ces bourses et effectuée dans le pays même. Il peut s'entendre avec l'organisme d'un autre pays pour toute publicité qui serait nécessaire dans ce pays.

14) Rapport

- (i) La procédure actuellement en vigueur et selon laquelle l'Association des universités du Commonwealth britannique enregistre les renseignements et prépare un rapport annuel sur la mise en œuvre du Programme est satisfaisante et doit être maintenue.
- (ii) La période annuelle faisant l'objet du rapport se termine au 31 mars.
- (iii) S'il est besoin d'un rapport intérimaire pour toute autre raison (p. ex. à l'occasion des Conférences du Commonwealth sur l'éducation), l'Association peut être priée de le préparer. On ne doit toutefois demander de rapport intérimaire qu'en cas de besoin urgent.

15) Statistiques

Il est souhaitable d'employer des définitions uniformes en ce qui concerne le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth. Ces définitions doivent être celles dont on s'est servi dans le premier rapport annuel du Programme.

Annexe III

RAPPORT DU COMITÉ DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphe</i>
Introduction	1
PARTIE I—FORMATION DES ENSEIGNANTS	
Progrès depuis Oxford et situation actuelle	4
Renseignements	6
Divers modes de formation	9
Professeurs de disciplines techniques	11
Cours de formation	12
Sélection	13
Préparation des étudiants	14
Passage et vêtements	15
Bien-être	17
Titres et engagements	20
Formation en période d'activité	23
Conclusion	26
Sommaire des recommandations	27
PARTIE II—RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS	
Situation actuelle et progrès depuis Oxford	28
Moyens d'améliorer la situation	37
Le besoin de professeurs dans l'enseignement technique secondaire	53
Sommaire des recommandations	54
PARTIE III—ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS COMME LANGUE SECONDE	
Progrès depuis Oxford et besoins actuels	55
Recrutement et formation d'enseignants	58
Centres régionaux et besoins existants	62
Centre de renseignements sur l'enseignement de l'anglais comme langue seconde	72
Sommaire des recommandations	74

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION ET DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

INTRODUCTION

Au début de la séance plénière, la Conférence nous a chargés de constituer un comité et nous a confié le mandat ci-après:

- (i) Étudier les rapports sur la formation des enseignants et proposer les mesures qu'on jugera nécessaires pour améliorer la mise en œuvre des projets en question.
- (ii) Étudier les rapports relatifs à l'envoi d'enseignants aux universités et aux diverses écoles dans les autres pays du Commonwealth et proposer les mesures qu'on jugera nécessaires pour améliorer la mise en œuvre des projets en question.

2. Nous avons étudié les rapports sur l'évolution de ces deux projets, issus de la Première Conférence du Commonwealth sur l'éducation. Nous avons en outre reçu du Comité de liaison un rapport sur la Conférence (de Makérére) relative à l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, qui a eu lieu à l'University College de l'Afrique-Orientale britannique en janvier 1961. Enfin, nous avons examiné des documents supplémentaires qui nous ont été soumis au cours de nos treize séances de délibérations. Toutefois, le travail qu'on nous a confié était trop considérable pour que nous puissions consacrer à tous ses aspects l'attention minutieuse que nous aurions voulu.

3. Notre rapport se divise en trois parties:

1. Formation des enseignants
2. Recrutement d'enseignants
3. Enseignement de l'anglais comme langue seconde

PARTIE I—FORMATION DES ENSEIGNANTS

Progrès depuis Oxford et situation actuelle

4. Depuis la conférence d'Oxford, soit depuis deux ans, la formation des enseignants a marqué des progrès sensibles et rapides grâce à la collaboration entre les membres du Commonwealth. Nous notons avec satisfaction la création de systèmes de bourses de formation par la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et l'Inde et l'offre de moyens de formation supplémentaires par le Canada et l'Australie. Les bourses de formation d'enseignants ont augmenté de 800 depuis 1959. Ce sont là d'heureuses suites aux recommandations de la Conférence d'Oxford; leur mise en œuvre expéditive témoigne de l'esprit de coopération qui y régnait manifestement et qui continue de se développer. Les statistiques de ces nouveaux plans sont encourageantes, mais

ce que les chiffres ne révèlent pas n'est pas moins précieux. Les enseignants choisis pour recevoir un complément de formation à l'étranger n'en profitent pas que sur le plan des études proprement dites; ils acquièrent aussi une expérience humaine propre à leur assurer de nouveaux points de vue et à faire d'eux des hommes d'une plus grande valeur au retour, dans leur pays. Les pays d'accueil y ont aussi leur compte. Les visiteurs sont pour leurs hôtes des facteurs de renouvellement intellectuel. Du fait de leur seule présence, ils attestent l'importance de la collaboration en matière d'enseignement et illustrent les liens du Commonwealth. Cependant on note le sentiment général—signe de santé, sans doute—selon lequel il serait possible de faire beaucoup mieux dans l'application des plans déjà commencée et dans la collaboration à la formation d'enseignants.

5. Il y a un grand besoin de professeurs qualifiés aux divers degrés de l'enseignement, du fait des progrès extraordinairement rapides de la pédagogie et du nombre de plus en plus élevé des étudiants dans les pays en voie de développement. A quel niveau le besoin d'aide est-il le plus pressant? Dans l'ensemble, la réponse devra tenir compte du degré d'avancement du pays en cause. Mais, comme les jeunes membres du Commonwealth essaient de franchir en quelques années les étapes que les pays anciens ont mis parfois des siècles à parcourir, il leur est difficile de prévoir avec le moindre degré de précision leurs besoins des cinq prochaines années, et même des trois prochaines années. Partout il est question d'instaurer l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, de prolonger la scolarité, d'améliorer le cours secondaire, d'étoffer les études supérieures, d'améliorer et d'agrandir les écoles normales, de fonder des écoles techniques et des universités. Pour tout cela, il faut des enseignants qualifiés, et d'ici quelque temps encore il sera nécessaire de recourir dans une certaine mesure à ceux que pourront fournir les pays développés. La deuxième partie de notre rapport porte sur ce sujet.

Renseignements

6. Dans les cadres prévus à Oxford pour l'application des plans d'aide, il est possible d'améliorer la façon dont s'échangent actuellement les renseignements sur les besoins et les ressources. Tout difficile qu'il soit pour les pays en voie de développement de prévoir leurs besoins futurs avec la moindre précision, nous comprenons que les pays d'accueil doivent se fonder au moins sur un aperçu général des besoins qu'ils seront appelés à satisfaire. Ces renseignements sont nécessaires: 1) pour qu'ils puissent offrir des cours aux étudiants ayant des besoins particuliers; 2) pour que les admissions aux cours existants assurent une pleine utilisation des places; 3) pour qu'ils puissent faire des préparatifs à long terme, notamment en ce qui concerne le personnel. Dans la mesure du possible, les pays bénéficiaires ont indiqué les genres de cours dont ils avaient besoin, et les pays d'accueil ont fourni des renseignements sur la matière des cours. Ce qu'il faut maintenant de toute évidence, c'est que les pays bénéficiaires fournissent plus tôt et de façon plus détaillée les renseignements sur les besoins, les titres et l'expérience professionnelle des candidats, et que les pays d'accueil fournissent plus de précisions sur le degré d'avancement des cours et sur les certificats qui les

sanctionnent. De part et d'autre, on devrait faire parvenir ces renseignements aux gouvernements qui peuvent s'y intéresser, en un nombre d'exemplaires qui permette une large distribution, et cela aussi longtemps que possible avant que commence le choix des candidats aux études à l'étranger. Ces renseignements seront aussi envoyés au Bureau de liaison qui pourrait s'occuper de la conservation, de la diffusion et de la mise à jour de la documentation relative aux besoins et aux ressources des membres en matière d'enseignement. *Il y aurait lieu*, croyons-nous, de rassembler et de diffuser plus de renseignements sur les besoins et les ressources en ce qui concerne la formation des enseignants. *Nous recommandons* aussi aux pays bénéficiaires d'envoyer des exemplaires des brochures qu'ils diffusent au Bureau de liaison afin de lui permettre de coordonner les renseignements.

7. Nous notons avec satisfaction deux points du plan de coopération éducative mentionnés dans les rapports sur la formation des enseignants que nous avons reçus: 1) l'Australie envoie sur place des équipes expérimentées afin d'établir et de définir les besoins qu'il convient de satisfaire immédiatement selon les modalités dont peuvent convenir bilatéralement le pays d'accueil et le pays bénéficiaire; 2) la Grande-Bretagne finance des séjours à l'étranger de six à dix semaines pour des conférenciers et des directeurs des études attachés aux établissements où sont formés les enseignants du Commonwealth; il s'agit de leur faire connaître personnellement les problèmes auxquels auront à se mesurer ceux qu'ils aident à former. Il peut y avoir avantage à les envoyer par groupes de deux ou de trois pour faire une enquête ou voir ce qu'il en est, car une équipe peut faire mieux, à notre avis, que des particuliers agissant séparément, fussent-ils aussi nombreux. De tels séjours d'observation correspondent à un grand besoin, mais nous nous rendons compte, en faisant cette proposition, qu'en les fixant à la période des vacances pour les visiteurs et à celle des cours à l'étranger, il ne sera guère possible d'en prolonger la durée; toutefois, on pourra multiplier ces séjours.

8. Les statistiques sur les bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth sont d'une utilité évidente. *Nous estimons* que les pays qui ont accordé une aide en ce domaine devraient envisager la publication de rapports sur l'application de leurs plans de formation des enseignants. *Nous souhaitons* en outre que ces renseignements soient communiqués au Bureau de liaison, pour qu'il en assure la diffusion. Comme il est difficile de prévoir combien enseigneront effectivement dans leur pays à leur retour, après des études normaliennes à l'étranger, nous n'estimons pas qu'il y ait lieu de publier actuellement des statistiques à ce sujet.

Divers modes de formation

9. Les modes de formation désignés à la Conférence d'Oxford comme les plus pressants correspondent toujours à des besoins qui ne sauraient attendre. Dans la grande majorité des pays, les futurs enseignants devront recevoir sur place leur formation de base; par contre, les enseignants expérimentés pourront trouver à l'étranger un complément de formation. A cet égard, nous souscrivons dans une large mesure aux opinions de la Conférence d'Oxford (V. Rapport, p. 24, paragraphe 4). Nous nous attendons à ce qu'on ait longtemps besoin de professeurs pour former les enseignants et les spécialistes

en diverses disciplines: sciences, mathématiques, anglais, enseignement ménager, beaux-arts et métiers. Mais tout plan de formation doit être flexible; depuis la Conférence d'Oxford, de nouveaux besoins ne surgissent-ils pas dans les pays en voie de développement. Nous avons pris note des vœux émis par d'autres comités sur l'enseignement en milieu rural et l'éducation sociale (V. le rapport du Comité D, paragraphe 16 et le rapport du Comité E, paragraphe 30). Pour ce qui est de la formation de ces enseignants spécialisés, les pays d'accueil ont un rôle à jouer; aussi proposons-nous la création de bourses ou d'allocations pour faciliter les études de ces disciplines, de disciplines connexes, ainsi que des matières mentionnées à Oxford. Nous traitons plus au complet dans la troisième partie du rapport la formation des professeurs d'anglais comme langue seconde.

10. A la Conférence d'Oxford, on a accordé beaucoup d'importance aux programmes des écoles et des instituts pédagogiques en lettres, sciences, technique et génie. Pour ce qui est de quelques autres disciplines professionnelles, certains pays peuvent prêter leur aide et d'autres en auraient besoin. Quelques pays doivent former des professeurs en médecine, génie, agronomie, art vétérinaire, exploitation forestière, etc. Divers pays manquent d'établissements pour dispenser la formation en ces domaines; aussi leur développement est-il entravé, s'ils n'envoient des étudiants à l'étranger.

Professeurs de disciplines techniques

11. Nous avons constaté des progrès depuis Oxford et pris note des paragraphes 26 à 28 du rapport rédigé par le Comité de l'enseignement technique, où il est question d'une nouvelle initiative dans le domaine de la formation des professeurs. Faute de temps, nous n'avons pu étudier nous-mêmes ces questions dans le détail, mais nous sommes convaincus que les pays du Commonwealth, notamment ceux qui se développent rapidement sur le plan économique, ont besoin, au chapitre de la formation de personnel enseignant, de professeurs de matières techniques. Comment en former pour eux? Nous exposons notre avis là-dessus au paragraphe 53 du rapport. *Nous formulons donc le vœu* qu'en ce qui concerne la formation de professeurs pour les pays en voie de développement, il soit particulièrement tenu compte des besoins du secteur technique et qu'il soit accordé priorité à l'expansion des sections ou des écoles normales techniques qui existent déjà.

Cours de formation

12. Les cours d'études à l'étranger peuvent profiter non seulement à ceux qui forment les professeurs, mais aussi aux administrateurs et aux inspecteurs. La Grande-Bretagne offre des cours qui leur conviennent tout particulièrement. Notons aussi la possibilité de cours spéciaux pour les professeurs dont les titres ne donnent pas accès aux cours de perfectionnement réguliers. D'autre part, certains pays en voie de développement préféreront que leurs étudiants suivent les cours de perfectionnement ou les cours supérieurs établis, s'il en est, et à plus forte raison s'ils sont sanctionnés par des grades reconnus. Les paragraphes 20 à 22 contiennent d'autres observations à ce sujet. *Il convient*, selon nous, que les professeurs fassent un stage pratique dans les écoles normales du pays où ils font des études, et que l'on encourage la formation d'enseignantes.

Sélection

13. Nous avons émis le vœu, au paragraphe 6, que les pays d'accueil offrent une documentation complète sur leurs ressources en matière d'éducation. Il était inévitable que pendant les deux premières années du régime de bourses issu de la Conférence d'Oxford les méthodes de sélection aient été un peu précipitées. Elles gagneront toutefois en efficacité si les offres de bourses reçoivent à l'avenir une plus grande publicité et si les pays assistés bénéficient de plus longs délais pour la présentation des candidatures. Fort heureusement, il y a évolution en ce sens dans certains pays. Il nous semble avantageux que les représentants des pays d'accueil participent au choix des candidats dans le pays bénéficiaire, si ces représentants sont au fait de ce que leurs pays offrent en matière d'enseignement. *Nous formulons donc le vœu* que les offres de bourses reçoivent une plus grande publicité et que les pays bénéficiaires disposent de plus longs délais pour présenter les candidatures.

Préparation des étudiants

14. Les étudiants peuvent éprouver quelques inquiétudes s'ils ne sont pas initiés d'avance aux normes, aux attitudes et aux exigences pédagogiques du pays où ils feront un séjour. Dans certains pays, des cours à cette fin précèdent le départ des stagiaires, et ils sont ensuite complétés dans le pays d'accueil à l'arrivée des étudiants. Ils facilitent considérablement l'adaptation et permettent de mettre à profit au maximum le séjour à l'étranger. Nous recommandons ces cours d'initiation à ceux qui ne les ont pas encore créés.

Passage et vêtements

15. On nous a signalé la gêne que peut occasionner le prix du voyage aller et retour. Certains régimes de bourses englobent les frais d'études et de séjour, mais laissent le transport à la charge du stagiaire ou de son gouvernement. D'après la Conférence d'Oxford (V. Rapport, p. 31 par. 23), il convient que les pays bénéficiaires prennent à leur charge les frais de passage de leurs étudiants, sauf s'il s'agit de territoires relativement petits et éloignés et si cette dépense les empêche de profiter des programmes de bourses. Nous sommes arrivés à la conclusion que les frais du voyage ne devaient pas incomber au professeur. Quant au partage des responsabilités à ce sujet entre le pays d'accueil et le pays bénéficiaire, deux points de vue ont été exprimés dans nos délibérations. Selon les uns, vu que les besoins en matière de formation demeurent très importants et que les demandes en provenance de pays disposés à acquitter le passage dépassent le nombre des places disponibles, on devrait s'en tenir aux conseils de la Conférence d'Oxford. D'autre part, certains pays ont proposé que le prix du voyage soit à la charge soit du pays d'accueil, soit du pays bénéficiaire, ou encore qu'on s'en remette au pays bénéficiaire de prendre ou non la décision que le nombre des bourses qui lui sont accordées soit réduit mais que celles-ci comprennent ces frais. Quant à nous, *nous estimons* que de façon générale, les pays bénéficiaires devraient se charger des frais de transport, mais que moyennant une entente entre le pays d'accueil et le pays bénéficiaire, celui-ci puisse obtenir que l'autre acquitte le prix du transport, quitte toutefois à réduire le nombre des bourses.

16. A notre avis, la bourse devrait comprendre, au besoin, une allocation pour l'achat de vêtements de pays chauds ou de pays froids, selon le cas. Quelques-uns des régimes de bourses créés à la suite de la Conférence d'Oxford comportent déjà de ces allocations.

Bien-être

17. Il est difficile pour un étudiant de bien profiter de ses études, si le milieu, le logement, la famille ou sa situation financière sont pour lui des causes de tracas.

18. On veillera à ce que les stagiaires de l'étranger soient logés convenablement, et, si possible, avec des étudiants du pays même ainsi que des autres pays du Commonwealth. Les études à l'étranger doivent être une source d'enrichissement et doivent affermir les liens d'amitié et de coopération entre les membres du Commonwealth. Il faudra donc assurer ces conditions soit dans les familles, soit dans les maisons d'étudiants existantes. Elles correspondent à un besoin général pendant la première année de stage. Il se fait beaucoup déjà en ce sens, mais *nous recommandons* aux pays d'accueil de créer des foyers internationaux, s'il y a chez eux pénurie de logements pour les étudiants. A cet égard, il est deux faits que nous notons avec satisfaction. Le Gouvernement britannique a affecté 3 millions de livres à l'aménagement de 5,000 places dans des hôtelleries pour étudiants étrangers et professeurs en stage de formation. Le Gouvernement indien a affecté 350,000 livres à la construction des trois hôtelleries internationales (Delhi, Bombay et Calcutta), qui pourront loger 600 étudiants.

19. Si les allocations versées aux étudiants par le pays d'accueil sont censées couvrir leurs frais, leur entretien et leurs dépenses accessoires, y compris les déplacements intérieurs, les pays d'origine n'accordent pas tous un traitement ou une allocation pour l'entretien des personnes à charge. Il peut en résulter un obstacle au bien-être de l'étudiant. Aussi, certains boursiers ont envoyé pour l'entretien de leur famille une partie de l'argent qu'ils touchaient; ils n'avaient plus alors les moyens nécessaires pour vivre convenablement, ou même pour subsister. Nous comprenons que financièrement il peut être difficile pour le pays d'origine de verser le traitement du professeur détaché et celui de son remplaçant. Quoi qu'il en soit, la valeur des études à l'étranger peut être compromise gravement, si le stagiaire s'inquiète sans cesse des personnes à sa charge. Aussi *recommandons-nous* aux pays de verser un traitement ou une allocation pour personnes à charge, le cas échéant, ou les deux, aux enseignants envoyés en stage de formation à l'étranger, si la bourse ne prévoit pas d'allocation pour les personnes à charge. On expliquera à l'étudiant, avant son départ, toutes les dispositions financières qui auront été prises. Afin qu'elles puissent intervenir à temps, on se conformera au paragraphe 13 pour accélérer l'attribution des bourses.

Titres et engagements

20. Les titres conférés au stagiaire influenceront sur la condition où il se trouvera à son retour dans son pays. Quand il s'agira de titres nationalement reconnus, il sera facile au gouvernement de déterminer le niveau du traitement. Il n'en sera pas de même, d'autre part, dans le cas de cours spéciaux.

Aussi, pour faciliter les choses, *nous recommandons* que soient fournis tous les renseignements possibles sur ces cours, sur le certificat et l'avancement qu'il représente, et que soit indiquée dans le détail la matière des cours.

21. A Oxford, on a émis le vœu (V. Rapport, p. 25 paragraphe 6) que les enseignants envoyés à l'étranger pour des cours spéciaux ne comportant pas de sanctions officielles soient informés avant leur départ de ce que signifieraient à leur retour, du point de vue statut et traitement, les éléments supplémentaires de formation acquis en rapport avec la fonction qu'ils occupent. Parfois, il ne sera pas facile pour l'État, dans un pays en voie de développement où le régime d'instruction est encore mal établi, de se lier et de promettre une promotion ou une augmentation; mais il sera exceptionnel, prévoyons-nous, que de tels avantages ne suivent pas le succès d'un stage d'études rendu possible par une bourse du Commonwealth. Il importe, bien entendu, qu'à leur retour les stagiaires soient assurés d'avantages financiers au moins égaux à ceux que leur aurait valu l'exercice ininterrompu de leur profession dans leur pays, ou des études comparables financées autrement. Aussi *recommandons-nous* aux employeurs de reconnaître de façon non équivoque, soit sur le plan de la rétribution ou sur celui des perspectives d'avancement, l'acquis des enseignants qui retournent à leur profession après avoir utilisé avec succès une bourse du Commonwealth.

22. A notre avis, ceux qui auront eu l'avantage d'être choisis pour un cours à l'étranger devraient consentir à prendre l'engagement de rentrer dans leur pays pour y enseigner ou pour y remplir des fonctions dans un service de l'enseignement.

Formation en période d'activité

23. A la Conférence d'Oxford, on s'est intéressé surtout à la formation à temps complet. Dans nos délibérations, nous avons accordé beaucoup de temps à un nouvel aspect de la question: la formation en cours de service; elle correspond à un besoin urgent pour les pays sous-développés déjà aux prises avec des contingents d'enseignants non qualifiés.

24. On a porté à notre connaissance deux formules de formation de cette nature. La première consiste en un cours de vacances que cinquante-cinq professeurs ou assistants britanniques ont donné à des enseignants du Nigeria à l'été 1961. Le succès a été tel qu'on est convenu en principe d'en donner un autre en 1962, ainsi que le demandait le Gouvernement nigérien. Des cours semblables, d'une durée de quatre à six semaines, seraient utiles dans d'autres pays. L'Inde se prépare à créer en 1962, à l'intention des enseignants du premier et du second degré, quelque trente centres de formation de ce genre; les cours, d'une durée d'à peu près huit semaines, s'adapteront à la continuité de la carrière. L'Inde accueillerait volontiers, au cours de l'année prochaine et des années subséquentes, des enseignants de pays du Commonwealth des régions voisines. *Nous recommandons* l'organisation de cours de vacances semblables dans tous les pays du Commonwealth en voie de développement.

25. D'après la deuxième formule, des professeurs et des assistants expérimentés passeraient de quatre à six mois dans un pays en voie de développement, afin surtout d'observer sur place les besoins et les problèmes

éducatifs du pays. Par la suite ils donneraient une série de petits cours aux assistants, professeurs et administrateurs des écoles normales, qui à leur tour transmettraient leurs connaissances et leurs méthodes aux autres enseignants, une fois les visiteurs partis. *Nous recommandons* aux gouvernements du Commonwealth d'étudier sérieusement la possibilité d'envoyer ou d'accueillir des groupes expérimentés de professeurs d'écoles normales.

Conclusion

26. Dans tous les pays du Commonwealth, la formation des enseignants fait manifestement l'objet d'une demande croissante. Si l'action inaugurée par la Conférence d'Oxford a marqué des progrès, il reste encore beaucoup à faire. Au cours de nos séances, nous avons appris avec satisfaction que le Pakistan avait décidé d'instaurer un régime de bourses pour faciliter la formation d'enseignants. Dans ce domaine, les exigences augmentent sans cesse; il conviendrait donc de leur consacrer un examen annuel pour que les plans de formation d'enseignants soient suffisamment flexibles.

Sommaire des recommandations

27. Les chiffres à la fin de chaque article ont trait aux paragraphes du présent rapport.

- (1) Il conviendrait de recueillir et de diffuser des renseignements plus détaillés sur les besoins des pays bénéficiaires et sur les ressources des pays d'accueil en ce qui concerne la formation des enseignants (6);
- (2) Le Bureau de liaison devrait coordonner ces renseignements (6);
- (3) Les pays qui ont accordé de l'aide devraient envisager la publication de rapports sur leurs plans de formation des enseignants; le Bureau de liaison devrait coordonner les renseignements fournis dans ces rapports (8);
- (4) Il conviendrait d'accorder un certain nombre de bourses ou d'allocations pour des études de formation en éducation rurale et sociale et en disciplines connexes, en plus des disciplines et des cours mentionnés à Oxford (9);
- (5) En ce qui concerne la formation de professeurs pour les pays en voie de développement, il conviendrait de tenir particulièrement compte des besoins du secteur technique et d'accorder priorité à l'expansion des sections ou des écoles normales techniques qui existent déjà (11);
- (6) Il conviendrait que les offres de bourses reçoivent une plus grande publicité et que les pays bénéficiaires disposent de plus longs délais pour présenter les candidatures (13);
- (7) Il conviendrait que les professeurs fassent un stage pratique dans les écoles normales du pays où ils font des études, et que la formation d'enseignantes soit encouragée (12);
- (8) Il conviendrait de créer des cours d'initiation là où ils n'existent pas (14);
- (9) De façon générale, les pays bénéficiaires devraient se charger des frais de transport, mais moyennant une entente entre pays d'accueil

- et pays bénéficiaire, celui-ci pourrait obtenir que l'autre acquitte le prix du transport, quitte à réduire le nombre des bourses (15);
- (10) Les pays d'accueil devraient envisager sérieusement la création de foyers internationaux, s'il y a pénurie de logements pour les étudiants (18);
 - (11) Il conviendrait que les pays versent un traitement ou une allocation pour personnes à charge, le cas échéant, ou les deux, aux enseignants envoyés en stage de formation à l'étranger. On expliquera aussi à l'étudiant, avant son départ, toutes les modalités financières de son stage (19);
 - (12) Il conviendrait que les employeurs reconnaissent de façon précise, soit sur le plan de la rétribution, soit sur celui des perspectives d'avancement, l'acquis des enseignants qui retournent à leur profession après avoir utilisé avec succès une bourse du Commonwealth (21);
 - (13) Ces enseignants devraient prendre l'engagement de revenir à l'enseignement dans leur pays (22);
 - (14) Les pays en voie de développement devraient envisager l'institution, au moyen de séjours de professeurs et d'assistants de l'extérieur, de cours qui se donneraient en période de service des enseignants (24 et 25).

PARTIE II—RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS

Situation actuelle et progrès depuis Oxford

28. La Conférence d'Oxford a établi qu'on aurait besoin d'un grand nombre d'enseignants—et de façon urgente pour bon nombre—au cours des quatre ou cinq années à venir, et qu'il en serait ainsi pour tous les degrés. La carence se faisait sentir justement dans les disciplines au sujet desquelles les pays les plus favorisés du Commonwealth se trouvaient eux-mêmes aux prises avec une situation difficile: mathématiques, sciences et enseignement de l'anglais dans certains cas.

29. Nous avons examiné le problème que pose l'envoi de professeurs à l'étranger et nous avons recherché les moyens d'assurer une exécution plus efficace du plan mis de l'avant à la Conférence d'Oxford.

30. Tous les pays manquent d'enseignants. Les pays évolués ont du mal eux-mêmes à en trouver pour l'extérieur. Comme les pays d'accueil ne sauraient se résoudre au service commandé, ils doivent recourir à des moyens de persuasion, par exemple montrer aux enseignants les avantages d'un séjour d'une durée définie à l'étranger et combattre l'impression que leur carrière au pays peut en souffrir. Divers pays ont abordé ce problème chacun à sa façon et ont continué de fournir des enseignants malgré la pénurie dont ils souffraient eux-mêmes. Ces enseignants se sont bien acquittés de leur tâche, et leurs hôtes ont cherché à faire prolonger leur période de service. Toutefois le recrutement pour l'étranger ne progresse que lentement et il conviendrait, là où on peut trouver assez d'enseignants, de faire plus éloquentement appel chez eux à l'esprit d'aventure, à l'idéalisme et à la solidarité entre membres du Commonwealth, tout en mettant au point des dispositions

financières et autres propres à attirer de bons professeurs pour tous les cours supérieurs au primaire.

31. En 1962, comme au temps de la Conférence d'Oxford (1959), on peut prévoir de grands besoins de professeurs pour quelques années à venir, et de façon extrêmement urgente pour bon nombre. Il faut surtout du personnel-clé et, comme par le passé, des professeurs d'écoles normales. D'après les chiffres dont nous disposons actuellement, il s'agirait d'au moins 1,200 professeurs du degré secondaire (sinon davantage) et d'un nombre considérable de professeurs d'écoles normales.

32. Les universités mises à part, c'est pour l'enseignement des mathématiques, des sciences et de l'anglais au secondaire que les besoins sont les plus pressants. La plupart des pays ont besoin de professeurs d'anglais à des postes-clés. Quelques-uns, notamment en Afrique, recherchent des professeurs capables d'enseigner au moins trois matières et de diriger la culture physique, les jeux et le scoutisme. Des demandes de professeurs d'humanités et de sciences, au secondaire, sont parvenus de divers pays: les Bahamas, les îles Fidji, le Ghana, l'Inde, la Jamaïque, le Kenya, la Malaisie, le Nigeria, le Nord-Bornéo, le Nyassaland, le Pakistan, la Rhodésie, le Sierra-Leone, le Tanganyika et l'Ouganda. Il n'est pas encore possible au stade actuel de dire combien il en faut de chaque catégorie pour les diverses matières du cours secondaire, mais, à coup sûr, leur nombre est élevé. Les pays en voie de développement ont besoin de gens pour former des professeurs d'enseignement technique, de génie rural, d'éducation sociale. On a besoin en outre d'un grand nombre de professeurs d'écoles normales.

33. L'urgence ne se limite pas à l'enseignement secondaire. Le Pakistan et l'Inde ne se sont adressés, semble-t-il, qu'à la Grande-Bretagne—et sans grand succès—dans leur recherche de professeurs d'université. Il n'est pas facile de faire suite aux demandes de ces deux pays, car ils recherchent des professeurs de très haut calibre. Comment persuader ceux-ci de partir pour l'étranger, surtout à une période de rapide expansion universitaire en Grande-Bretagne? Alors la difficulté principale serait d'ordre psychologique plutôt que financier, et on craindrait de perdre des chances de promotion en s'absentant. Jusqu'à ce qu'on puisse créer une ambiance où, avec une méthode d'affectations souple et satisfaisante, il serait possible de persuader les professeurs de haut calibre de partir, on ne pourra guère satisfaire les demandes de pays tel que l'Inde et le Pakistan.

34. Il est ressorti de la Conférence d'Oxford que la contribution de certains pays consisterait surtout en personnel clé. Nous avons noté avec intérêt la diversité et l'ampleur de l'aide offerte aux pays en voie de développement par le Canada, l'Australie, l'Inde, le Pakistan et la Nouvelle-Zélande. Leur contribution a été remarquable, eu égard notamment aux assurances qu'ils peuvent obtenir pour le service à l'extérieur.

35. Pour ce qui est du personnel de l'enseignement secondaire et technique, la Grande-Bretagne a créé en 1961 le conseil national de recrutement pour l'extérieur, et elle a pris des mesures qui devraient lui permettre d'envoyer plus de professeurs aux pays en voie de développement. Elle s'attaque en même temps à trois aspects du problème, cherchant a) à convaincre les enseignants que leurs intérêts seront sauvegardés, b) à susciter une sorte

d'émulation quant au service à l'extérieur et c) à créer chez les employeurs des enseignants une opinion favorable. Au nombre des mesures adoptées jusqu'ici relativement au premier objectif,—dont quelques-unes limitées à certaines catégories d'enseignants,—nous citerons :

- (i) les allocations spéciales en sus du traitement;
- (ii) les subventions de fin de service, versées au retour;
- (iii) un code régissant les affectations et garantissant, selon l'ancienneté, soit un poste comparable au retour, soit l'ancien traitement pendant deux ans;
- (iv) un fonds spécial qui couvre presque entièrement le prix du retour par avion si, vers la fin du séjour à l'étranger, l'enseignant doit se soumettre à une entrevue pressante en vue d'une affectation à un poste supérieur;
- (v) un code régissant les affectations à l'étranger, qui aurait pour objet d'assurer que les enseignants destinés à partir pour l'étranger aient des renseignements complets dans les contrats: termes de l'affectation, etc.

Pour ce qui est du troisième objectif, le Conseil britannique de recrutement de professeurs pour l'étranger a lancé une campagne pour influencer l'opinion publique et publié une documentation destinée au corps enseignant.

36. L'appui des employeurs en Grande-Bretagne semble acquis, mais comme les diverses mesures que nous avons mentionnées sont d'application toute récente et que la campagne du Conseil de recrutement n'a débuté qu'à la fin de 1961, il est encore trop tôt pour se prononcer sur leur succès. Dans un an, il devrait être possible de se faire une opinion là-dessus.

Moyens d'améliorer la situation

Moyens que peuvent prendre les pays bénéficiaires

Pour étendre le recrutement

37. Nous estimons que les pays bénéficiaires devraient étendre le recrutement à un plus grand nombre de non diplômés. On reconnaît généralement l'utilité de ceux qui ont été préparés à l'enseignement des métiers et des disciplines d'ordre pratique; c'est parmi eux en effet que se fait le recrutement des écoles normales et secondaires de la Grande-Bretagne et du pays de Galles. Il faudrait qu'on connaisse mieux la compétence que possèdent les non diplômés qui ont reçu en Grande-Bretagne et au pays de Galles une préparation à l'enseignement des disciplines scolaires proprement dites.

38. L'enseignement préparatoire de professeurs a été prolongé à trois ans en Grande-Bretagne et au pays de Galles et les exigences d'admission sont égales, dans nombre de cas, à celles des cours universitaires. Il permet aux étudiants d'approfondir une matière, de s'exercer à l'enseignement de façon intensive et sous surveillance, d'étudier la psychologie de l'enfance ainsi que les méthodes pédagogiques. Ils sont prêts ensuite à enseigner les matières d'intérêt général dans les premières classes du cours secondaire et d'enseigner leur matière de spécialisation jusqu'à la quatrième et parfois jusqu'à la dernière année avant l'université.

39. Mentionnons aussi un autre point. D'après le rapport de la Conférence d'Oxford, la question de la caisse de retraite pose parfois des difficultés. En Grande-Bretagne, la législation limite à cinq ans le service à l'étranger pouvant valoir pour la pension, mais elle autorise à prolonger ce délai dans certains cas particuliers. Dans la pratique, il n'en résulte aucune difficulté si on a de bonnes raisons de vouloir enseigner plus longtemps à l'étranger. Enfin, il est possible de prendre une décision avant que se termine la période de cinq ans.

40. Comme nous l'indiquions plus haut (paragraphe 33), la Grande-Bretagne n'a pu répondre aux besoins de certains pays en professeurs d'université. Peut-être pourrait-elle le faire en recrutant chez elle des chargés de cours de grand mérite, capables dans bien des cas d'occuper une chaire dans une université d'outre-mer.

Exonération d'impôts, etc.

41. Certains pays, tel le Pakistan, cherchent à attirer les professeurs étrangers en les exonérant de l'impôt sur le revenu et des droits douaniers et en leur accordant divers avantages, dont le logement gratuit. Il conviendrait de signaler ces mesures à l'attention des autres pays.

Devraient participer aux entrevues ceux qui possèdent une connaissance directe des pays en cause

42. Selon les vœux de la Conférence d'Oxford, les enseignants détachés à l'étranger doivent non seulement avoir des titres et de la compétence, mais il leur faut aussi une attitude appropriée et la faculté d'adaptation à d'autres milieux culturels. Afin de recruter des enseignants de premier ordre pour l'étranger, on fera appel, si possible, à des personnes qui possèdent sur les conditions de vie et de travail dans le pays intéressé des renseignements à jour et de première main. Ainsi la sélection sera plus rapide. Il y aurait lieu aussi de rassembler ces renseignements et d'en assurer la diffusion.

Cours d'initiation

43. Pour les mêmes raisons, nous recommandons aux pays d'accueil de créer des cours d'initiation pour les enseignants arrivant de l'étranger.

Durée des contrats

44. Pour attirer les enseignants, il ne faut pas que la durée des contrats soit trop longue ni trop courte. Certains pays d'Afrique sont favorables à des contrats d'au moins trois à cinq ans, c'est-à-dire assez longs pour que le principal d'un collège, par exemple, puisse voir les fruits de son travail. Il convient, selon eux, de prolonger les périodes de services après cinq ans. Le contrat de deux ans a aussi ses avantages: on ne craint pas qu'il rompe la continuité de la carrière. D'autre part, il fait que le professeur est arraché à son nouveau milieu au moment où il commence à s'y adapter.

45. Il importe au plus haut point, à notre avis, d'apporter en ce domaine toute la souplesse que peuvent exiger les besoins variables des divers pays; d'autre part un contrat initial de deux ans, avec faculté de renouvellement pour les deux parties, nous semblerait passablement avantageux.

Moyens que peut mettre en œuvre le pays de détachement

Modifier l'opinion quant à l'utilité des détachements outre-mer

46. Une des principales difficultés, nous l'avons déjà dit, tient à ce qu'on ne saurait ordonner à quiconque de partir en mission d'enseignement à l'étranger. Il faut susciter l'intérêt des enseignants. D'où la nécessité d'une campagne méthodique en vue de changer l'opinion et de combattre l'idée selon laquelle un séjour outre-mer nuit à la carrière. Le paragraphe 35 expose les mesures déjà prises en Grande-Bretagne à cet égard.

47. La Grande-Bretagne étudie un programme de détachement à court terme pour les professeurs d'université. On envisage de créer une commission restreinte, dont feraient partie des fonctionnaires et des universitaires, qui étudierait les moyens à prendre pour étendre le recrutement, notamment dans le cadre d'ententes avec les universités britanniques sur des détachements à court terme répondant à des besoins particuliers. Certains crédits auraient pour objet de faciliter le retour à l'université britannique, d'encourager le recrutement et de stimuler la création de liens avec les universités d'outre-mer.

Mesures que peuvent prendre les deux pays intéressés

Échanger des renseignements et les faire parvenir au Comité de liaison.

48. De toute évidence, le recrutement et la formation des enseignants se heurtent à une grande difficulté: le manque de renseignements complets et à jour sur les besoins des pays en voie de développement et sur les moyens dont disposent les pays développés pour les satisfaire. L'Australie a tiré grand profit, comme nous en avons déjà fait état, des missions d'experts qu'elle a envoyées en Afrique et dans le Pacifique pour découvrir les besoins précis de ces régions et les mettre en regard des moyens dont elle disposait pour les satisfaire. Beaucoup d'erreurs se commettent parce que les pays en voie de développement n'indiquent pas avec assez de précision la meilleure manière de pourvoir à leurs besoins immédiats. A ce moment l'expérience des pays développés peut revêtir une valeur toute spéciale. L'Australie a fait observer que des contacts personnels avaient donné en très peu de temps des résultats, qui ont été fructueux pour les deux parties et qui auraient exigé des mois de correspondance; et, encore, ils n'auraient peut-être été satisfaisants pour aucune des parties.

49. Il est également nécessaire, à notre avis, de posséder des renseignements complets sur la nature des cours préparatoires à l'enseignement, afin que les pays en voie de développement puissent constater que les écoles normales de certains pays développés préparent effectivement à enseigner au cours secondaire. Ces renseignements pourraient être fournis sur demande selon diverses modalités, mais ils devraient être diffusés à partir d'un point central et faire l'objet d'une mise à jour incessante. Il serait essentiel en outre de disposer de la même information sur le personnel d'enseignement universitaire que peuvent offrir, outre la Grande-Bretagne, divers pays du Commonwealth.

50. Là où il ne sera pas possible de répondre aux besoins par entente bilatérale, il y aurait lieu que le Comité de liaison ou le Bureau de liaison

serve d'intermédiaire central pour les demandes et les offres de professeurs aux divers degrés de l'enseignement. Il est de toute première importance que l'on donne suite aux demandes avec promptitude et simplicité et que l'on évite que les mêmes demandes soient adressées simultanément à divers pays, soit directement, soit par l'intermédiaire du Bureau de liaison, ce qui a été une source de confusion et de gaspillage d'énergie. Aussi approuvons-nous les propositions détaillées que renferme le rapport du Comité de liaison à la Conférence. Il importe de constituer une documentation à jour et d'assurer la coordination et la diligence des réponses aux demandes de renseignements. Les pays membres se fourniront ces renseignements entre eux, et les communiqueront au Bureau de liaison, qui devra jouer le rôle de centre d'information en ce domaine.

Éviter la perte de temps

51. Nous ne saurions trop insister en ce qui concerne le détachement de professeurs sur la nécessité de déterminer et de satisfaire les besoins sans délai. Qu'on adopte une méthode ou l'autre: la mission d'enquête préalable, la correspondance bilatérale ou le recours au Bureau de liaison comme intermédiaire central, il importe que l'on procède de façon à réduire les délais au minimum et qu'aucune demande ne soit perdue de vue.

Les liaisons

52. Pour faciliter le détachement de professeurs auprès des pays en voie de développement, on a trouvé satisfaisantes deux sortes de liaisons entre ceux-ci et les pays développés. Par exemple, celles de la Nouvelle-Zélande avec divers archipels: Fidji, Tonga, Gilbert et Ellice, Samoa occidental. Le travail des enseignants dans ces îles est contrôlé régulièrement par des inspecteurs de Nouvelle-Zélande. Ainsi les chances de promotion dans le service néo-zélandais ne sont pas compromises. Il existe une sorte de liaison plus lâche entre la Nouvelle-Zélande et divers pays: Ceylan, Fédération de Malaisie et territoires de Bornéo, où les enseignants néo-zélandais exercent leur profession dans le cadre d'un certain nombre de programmes d'assistance technique auxquels le Gouvernement de Wellington participe activement. Ce genre de liaison plus lâche, où un pays développé (ou une partie de ce pays) s'intéresse tout spécialement aux besoins de certaines régions en voie de développement, devrait être plus largement adopté, à notre avis.

Le besoin de professeurs dans l'enseignement technique secondaire

53. A propos du détachement de professeurs auprès de divers pays en voie de développement, il a surtout été question jusqu'ici des besoins des écoles secondaires et des universités, mais nullement de la préparation à l'enseignement des matières techniques. Les besoins des pays du Commonwealth dans ce domaine, prenions-nous pour acquis, se situaient à un palier plus élevé, mais il est maintenant manifeste qu'on a besoin et de professeurs au secondaire et d'un personnel qui forme les professeurs. Dans certains pays, en Jamaïque par exemple, il existe un besoin urgent de professeurs de matières techniques (non nécessairement diplômés), préparés à enseigner dans des écoles secondaires techniques. Nous nous rendons

compte que le développement technique varie considérablement d'un pays à l'autre, à l'intérieur du Commonwealth, et qu'on ne saurait suivre une règle ou un usage uniforme pour le détachement de professeurs de matières techniques ou d'un personnel appelé à former ces professeurs. Sans cesse il faudra que les détachements s'adaptent aux besoins. Toutefois, il faudra toujours envoyer des professeurs de matières techniques et des professeurs qui en forment (V. paragraphe 11 et le rapport sur l'enseignement technique, paragraphe 25).

Résumé des vœux

54. Les renvois à la fin des articles ci-après se rapportent aux paragraphes du présent rapport.

- (15) Comme il ressort de la Conférence d'Oxford, c'est surtout par des accords bilatéraux qu'on devrait résoudre les problèmes relatifs aux détachements de professeurs. Nous souscrivons à ce point de vue, tout en estimant que, dans les cas où les accords bilatéraux ne peuvent répondre aux besoins, le Comité de liaison ou le Bureau de liaison devraient servir d'intermédiaires centralisés pour les demandes et les détachements de professeurs de tous les degrés (50);
- (16) (i) pour que soit mieux connue la valeur des enseignants ayant reçu une formation préparatoire mais ne possédant pas de diplôme, on rassemblera, à des fins de diffusion, des renseignements sur les conditions d'admission et sur l'objet des cours de pédagogie des pays développés (37);
(ii) on rassemblera des renseignements complets et à jour sur les conditions de vie et de travail dans les pays bénéficiaires et on en assurera la diffusion à tous les enseignants qui offriront leurs services (42);
- (17) des personnes possédant des renseignements de première main et à jour sur le pays bénéficiaire devraient participer à la sélection des enseignants à détacher outre-mer (42);
- (18) les enseignants choisis devraient recevoir du pays bénéficiaire un cours d'initiation ou d'orientation qui leur permette de s'adapter, au besoin, à un milieu culturel nouveau (43);
- (19) pour ce qui est de la durée des contrats de services, l'expérience des dernières années nous amène à penser beaucoup de bien des contrats initiaux de deux ans, avec faculté de renouvellement pour les deux parties, sans rien sacrifier de la flexibilité essentielle (44);
- (20) pour rendre attrayants les détachements outre-mer, on promettra de l'aide à ceux qui en demanderont pour trouver un poste convenable à leur retour; l'idéal des enseignants et l'honneur de servir dans un pays du Commonwealth sont deux points qu'il convient aussi de mettre de l'avant avec l'énergie (30, 35 et 46);
- (21) il convient d'établir des liaisons entre certaines régions développées et certaines régions en voie de développement, de même qu'entre certaines institutions, afin que soient mieux concentrés les détachements de professeurs de chaque pays développé (52);

- (22) pour que l'assistance en enseignants aux pays du Commonwealth soit efficace et harmonieuse, il conviendra de tenir compte tout spécialement des besoins en professeurs de matières techniques et en personnel qui forme ces professeurs (53);
- (23) il importe d'apporter de la diligence dans l'envoi des demandes de professeurs étrangers et dans la suite à ces demandes (51).

PARTIE III—ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS COMME LANGUE SECONDE

Progrès depuis Oxford et besoins actuels

55. Dans l'allocution exaltante par laquelle il a inauguré la Deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, le premier ministre de l'Inde a mis en relief l'importance de l'anglais comme moyen de communication entre les pays du Commonwealth et à l'intérieur de ces pays. Plusieurs orateurs ont insisté sur ce point, faisant observer qu'à la conférence en cours, qui réunissait treize délégations venues de diverses parties du monde, les questions d'intérêt public s'étaient traitées en une langue commune.

56. Dès la Première Conférence du Commonwealth sur l'éducation, on avait étudié avec soin la question de l'anglais comme langue seconde et recommandé la convocation d'une conférence de spécialistes. Cette conférence spéciale s'est tenue en 1961 à l'University College de l'Afrique-Orientale (Makérére), en Ouganda. Le rapport issu de la réunion a facilité nos travaux en signalant à notre attention les questions les plus pressantes; il nous a épargné en outre des discussions sur les aspects purement techniques de ce sujet important, déjà examinés de façon si complète à Makérére. Nous avons pris note de ces questions avec intérêt et nous les recommandons à l'attention des gouvernements intéressés.

57. Trois besoins nous concernaient principalement:

- (i) formation et détachement de professeurs d'anglais comme langue seconde;
- (ii) échange et diffusion de renseignements sur l'enseignement de l'anglais dans le Commonwealth et dans les autres pays où l'anglais est langue de communication et d'enseignement;
- (iii) étude de l'usage de l'anglais, spécialement comme langue seconde, et rôle que des centres régionaux pourraient jouer à cet égard dans le Commonwealth.

Il est fait état de ces trois points dans une note sur le rapport de la conférence de Makérére que nous a présenté le Comité de liaison. Cette note nous a été d'une grande utilité: elle a porté à notre attention des besoins précis et diverses possibilités d'action.

Recrutement et formation d'enseignants

58. Il existe toujours un grand besoin d'assistance pour ce qui est de l'enseignement de l'anglais, en dépit des efforts du Commonwealth et des États-Unis. Certains pays sont incapables depuis quelques années de remplir les postes clés dans leurs écoles normales et dans les écoles où l'on

a besoin de spécialistes de haute qualité pour l'enseignement de l'anglais comme langue seconde. Plus d'un pays du Commonwealth souffrent de cette même pénurie dans les universités et les instituts de langue anglaise. Dans certains cas, il a fallu faire appel à des pays anglophones extérieurs au Commonwealth pour trouver des conseillers spécialisés et des professeurs qui se consacrent à la formation des enseignants. L'une des principales difficultés de la situation actuelle tient à ce qu'il n'existe pas de carrière organisée dans l'ensemble du Commonwealth pour l'enseignement de l'anglais comme langue seconde. Nous nous réjouissons donc de la proposition britannique selon laquelle de 20 à 30 spécialistes éminents seraient détachés dans les pays du Commonwealth pour former les éducateurs qui prépareraient à l'enseignement de l'anglais et en feraient une carrière. Sans doute, il faudra du temps pour créer ces cadres, mais on espère que cette offre d'assistance amorcera la création de services analogues dans d'autres pays d'accueil du Commonwealth.

59. Pour former des éducateurs à préparer à leur tour des professeurs à l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, on a proposé deux méthodes. La première consisterait à faire appel à un professeur expérimenté, ayant déjà enseigné à l'étranger, et à lui donner des cours spécialisés de linguistique et de pédagogie. Certes, pour que cette façon de procéder soit efficace, il faut une expérience appropriée et des cours qui tiennent entièrement compte des méthodes modernes.

60. La seconde consisterait à fournir des spécialistes et à recruter de jeunes diplômés compétents et possédant une maîtrise complète de l'anglais; ceux-ci recevraient une formation spéciale d'un an après avoir obtenu leur diplôme universitaire; il ne serait pas nécessaire que ce grade sanctionne des études d'anglais ou de littérature anglaise. Il conviendrait qu'ils fassent outre-mer quelques années d'enseignement à tous les degrés pour permettre à ceux qui auraient la responsabilité de leur carrière d'apprécier leurs aptitudes en tant que professeurs. Ceux qui posséderaient les qualités suffisantes feraient ensuite des études supérieures pour se préparer à former vers l'âge de 30 ans des professeurs d'anglais comme langue seconde. La préparation de ces spécialistes pourrait se donner dans des centres régionaux d'anglais et dans les universités affiliées à ces centres; au sujet de celles-ci nous formulerons d'autres recommandations au paragraphe 62.

61. Les questions du recrutement de professeurs et des recherches sur les méthodes à employer dans l'enseignement de l'anglais comme langue seconde seront traitées plus longuement au paragraphe 62 et aux suivants. Pour l'instant, nous nous bornerons à rappeler qu'on trouve à l'heure actuelle dans les universités britanniques 220 étudiants d'outre-mer ou nationaux qui suivent des cours d'une durée habituelle d'un an sur l'enseignement de l'anglais comme langue seconde. On envisage maintenant une expansion des possibilités d'accueil en ce domaine pour le prochain «quinquennium» universitaire.

Centres régionaux et besoins existants

62. La conférence de Makérére et le groupe de travail du Comité de liaison dans ses commentaires sur le compte-rendu de cette conférence ont fait remarquer qu'il était souhaitable d'accroître le nombre des centres régionaux

spéciaux qui sont étroitement liés aux universités et aux écoles normales et qui s'occupent de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde. La caractéristique essentielle de ces départements ou centres est de jouer le rôle de plusieurs institutions d'enseignement pédagogique ayant des problèmes de langue communs. *Nous souscrivons aux vœux* selon lesquels les gouvernements du Commonwealth devraient accorder une attention immédiate aux possibilités de ces centres.

63. Par suite des engagements que l'*Australie* a contractés à l'endroit du Sud-Est asiatique, l'Université de Sydney a institué des cours d'enseignement de l'anglais comme langue seconde. Déjà sept spécialistes d'Australie professent actuellement dans cette région de l'Asie. De plus, l'Australie a acquis une expérience considérable en accordant une attention spéciale aux besoins des immigrants de dix pays non anglophones. Elle est disposée à faire profiter n'importe quel autre pays de ses connaissances en ce domaine.

64. En *Nouvelle-Zélande*, un institut d'anglais a été établi en 1961 à l'Université Victoria, de Wellington. On a adjoint un spécialiste d'Australie au personnel, et les étudiants viennent des pays du Sud-Est asiatique qui font partie du Plan de Colombo mais non nécessairement du Commonwealth. Le Gouvernement néo-zélandais envisage d'intensifier l'activité de l'institut dans le cadre du plan de coopération entre pays du Commonwealth en matière d'éducation, et espère accroître les possibilités d'accueil de l'institut pour 1963.

65. Dans l'*Inde*, Allahaabad a déjà depuis quelque temps l'English Language Teaching Institute, qui est financé par la Fondation Nuffield et le gouvernement de l'État d'Outtar-Pradesh. Un autre établissement, l'Institut central d'anglais, a été créé en 1958 à Hyderabad, grâce aux contributions financières de la Fondation Ford et du Gouvernement indien, ainsi qu'à l'assistance de trois spécialistes fournis par le British Council. Il faudrait d'autres spécialistes car on envisage de créer des centres d'anglais dans toutes les régions de l'Inde. L'Institut central de Hyderabad serait un foyer de documentation pour tous les autres centres régionaux du pays. Il a jusqu'ici donné six cours de quatre mois sur l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, à l'intention des chargés de cours. Il a aussi dispensé de brefs cours de vacances pour les professeurs d'écoles secondaires. Il se propose pour la prochaine année scolaire de créer un cours régulier de neuf mois sur les éléments de la linguistique, de la phonétique, de la méthodologie de l'anglais et de l'analyse littéraire. Les stagiaires formés à l'Institut organisent des colloques et diffusent ainsi les connaissances qu'ils ont acquises. Ce travail répond à un besoin pressant, vu que l'Inde insiste de plus en plus pour que l'anglais soit étudié comme langue seconde par les élèves dès l'âge de huit ou de neuf ans.

66. *Pakistan*: L'anglais jouera un rôle important dans le nouveau système d'enseignement du Pakistan, où il est la langue seconde la plus importante. Le nouveau programme secondaire accorde beaucoup d'attention à l'enseignement de l'anglais comme langue utilitaire. La radio permet aux écoliers d'entendre des speakers dont la langue maternelle est l'anglais; ceux-ci sont en grande demande, notamment pour les postes clés, s'ils possèdent une for-

mation spéciale. Il se fait des recherches sur l'influence de la langue maternelle des étudiants sur leur emploi de la langue anglaise.

67. *Sud-Est asiatique*: A l'exception de Hong-Kong, les pays du Sud-Est asiatique faisant partie du Commonwealth sont polyethniques et ont des régimes d'enseignement multilingues. Toutefois, il est peu d'écoles où l'anglais ne soit la langue d'enseignement, ou une langue seconde enseignée tôt au cours primaire. Dans tous ces pays, le besoin de former des professeurs d'anglais augmente rapidement, et tous possèdent des écoles normales qui dispensent une formation de base. Il a été question au paragraphe 63 du rôle joué par l'Australie. Il existe cependant une pénurie grave de spécialistes hautement qualifiés et capables de fonder ces écoles et de mettre au point le matériel pédagogique nécessaire. Voilà pourquoi on a étudié, lors de la conférence des directeurs de l'enseignement tenue récemment à Hong-Kong, les propositions ci-après: créer un centre régional d'anglais, qui compléterait le travail des écoles normales, organiser des cours et des colloques; réaliser et essayer les instruments pédagogiques; faire des recherches en collaboration avec les sections pédagogiques des universités. On a alors formulé le vœu qu'un spécialiste de l'enseignement de l'anglais soit invité à étudier plus à fond le besoin d'un tel centre, à en définir les fonctions et à déterminer où il conviendrait de l'établir.

68. *Malaisie*: Au nombre des mesures pour améliorer l'enseignement de l'anglais, nous citerons la création d'une école normale à Kirkby (Angleterre) par le Gouvernement malais, en 1952; il s'agit d'un enseignement de l'anglais d'une durée de deux ans, qui se donne dans les hautes classes du cours primaire et dans les basses classes du cours secondaire. Cette école fait place à une autre, à l'œuvre depuis janvier 1962 à Kuala-Lumpur. On n'a pas encore trouvé tous les chargés de cours qualifiés.

69. *Afrique*: Dans les pays africains du Commonwealth, l'importance de l'anglais dans l'enseignement est chose acquise: en effet, leurs écoles secondaires, de même que certaines écoles primaires, dispensent les cours dans cette langue. Aussi les écoles normales accordent-elles une attention toute spéciale à l'enseignement de l'anglais comme langue seconde et à son utilisation comme langue d'enseignement. On ne se contente pas de l'enseigner avant et après le baccalauréat, mais on fait des recherches en la matière dans les sections pédagogiques des universités, notamment à Makérére et à Ibadan. Dans des centres régionaux spécialisés, entre autres ceux de Nairobi et d'Ibadan, se poursuivent des études expérimentales et se donnent des cours pratiques de pédagogie. Le nombre de ces centres devrait augmenter; on a surtout besoin de spécialistes pour les postes clés de tels établissements.

70. Nous tenons à signaler le chapitre X du compte rendu de la conférence de Makérére où il est question de tout ce qu'on peut faire—et qui se fait—pour compléter le rôle du maître par la télévision, la radio, les disques, les magnétophones et les autres moyens audio-visuels. Il est possible d'accroître de cette façon l'efficacité du maître, qui demeure néanmoins la cheville ouvrière de presque tout enseignement de langue. On nous a fait part d'utilisations récentes de ces moyens, qui nous ont confirmés dans l'opinion qu'il est nécessaire de créer un centre de documentation sur tous les aspects de l'enseignement de l'anglais.

Annexe IV

**RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA COOPÉRATION POUR LA FOURNITURE DES
MANUELS ET AUTRES LIVRES**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
MANDAT DU COMITÉ	1
PARTIE I	
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	
Importance de l'enseignement technique	3
Définitions	4
Progrès de l'enseignement technique dans le Commonwealth depuis la Conférence d'Oxford	6
Progrès de la collaboration dans le domaine de l'enseignement technique depuis la Conférence d'Oxford	7
Nouvelle formule pour la formation des professeurs d'écoles techniques	26
Conclusion	29
Sommaire des recommandations et propositions	30
PARTIE II	
COOPÉRATION POUR LA FOURNITURE DES MANUELS ET AUTRES LIVRES	
Importance des livres	31
Besoins de livres	33
Manuels	37
Livres divers	45
Difficultés de la distribution des livres	47
Bibliothèques	51
Bureaux littéraires	56
Principes généraux	57
Divers	58
Sommaire des recommandations et propositions	62

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA COOPÉRATION POUR LA FOURNITURE DES MANUELS ET AUTRES LIVRES

MANDAT DU COMITÉ

1. Au cours de sa première séance plénière, la Deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation a formé notre Comité, auquel elle a confié le mandat suivant:

- a) Recueillir et étudier les rapports sur l'enseignement technique et recommander les mesures qui pourraient améliorer la mise en œuvre des programmes.
- b) Analyser l'éventualité d'une coopération pour la fourniture des manuels et autres livres les mieux adaptés au Programme des bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, à la formation et au recrutement des enseignants et à l'enseignement technique.

2. Notre rapport étudie séparément les questions a) et b) et s'ordonne comme suit:

1. Enseignement technique (paragraphe 3 à 30)
2. Coopération pour la fourniture des manuels et autres livres divers (paragraphe 31 à 62)

PARTIE I — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Importance de l'enseignement technique

3. A la Conférence d'Oxford, le Comité de l'enseignement technique a insisté sur l'importance de cet enseignement pour les pays du Commonwealth désireux de faire progresser leur secteur industriel. Depuis, cette importance n'a fait que croître, et nous sommes persuadés que les membres du Commonwealth doivent coopérer encore plus et mettre en commun leurs ressources afin d'encourager la diffusion de l'enseignement technique.

Définitions

4. Le rapport de la Conférence d'Oxford a donné les définitions motivées des termes *technologue*, *technicien* et *ouvrier spécialisé*. Comme elles nous paraissent toujours valables, nous les reproduisons ci-dessous, à titre de référence.

Technologue: Diplômé universitaire en sciences ou en génie, ou professionnel assimilé, chargé de l'application des connaissances et méthodes scientifiques à l'industrie.

Technicien: Spécialiste que sa formation technique ou son expérience pratique rendent capable de travailler sous la direction générale d'un technologue.

Ouvrier spécialisé: Travailleur qui a fait l'apprentissage authentique d'un métier et exerce ce métier dans un atelier.

5. Le rapport d'Oxford indique que ces définitions perdent de leur précision dans les domaines étrangers aux sciences et au génie, mais qu'elles pourraient utilement indiquer des niveaux comparables de compétence et de formation en médecine, en pharmacie, en commerce, en agriculture, en art vétérinaire et en sylviculture. Nous continuerons donc, dans notre rapport, à employer les termes de technologues, techniciens et ouvriers spécialisés pour tous les secteurs de l'enseignement technique.

Progrès de l'enseignement technique dans le Commonwealth depuis la Conférence d'Oxford

6. Bien que les délégués d'Oxford n'aient pas arrêté de programme principal de collaboration dans le domaine de l'enseignement technique, nombre de pays ont depuis lors adopté des plans visant à multiplier les facilités de formation technique. L'ampleur de ces plans et la place prioritaire qu'ils occupent témoignent d'une conscience aiguë de leur utilité. La Grande-Bretagne augmente de près de 50 p. 100 le nombre des établissements qui forment techniciens, ouvriers spécialisés et technologues. Beaucoup de pays associés ont élargi ou sont en train d'élargir leurs programmes dans des proportions comparables, et ils ne se proposent pas de s'arrêter en chemin. Certains membres du Commonwealth ont aidé leurs partenaires dans ce domaine. Cette expansion aggrave cependant la pénurie de professeurs qualifiés, dans toutes les régions intéressées, bien que plusieurs pays aient réussi à accélérer la formation de techniciens.

Progrès de la collaboration dans le domaine de l'enseignement technique depuis la Conférence d'Oxford

7. A la lumière des recommandations des représentants d'Oxford, nous avons étudié le rapport du Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, nous avons proposé certaines améliorations et recommandé une aide accrue à certains pays du Commonwealth. On en trouvera le détail ci-dessous.

8. Les sous-titres aux paragraphes 9 à 25 reproduisent les recommandations et les propositions formulées à Oxford par les membres du Comité de l'enseignement technique.

L'échange d'experts en sciences et en technologie et l'émulation qui en résulte sont une source d'avantages durables pour tous les pays et doivent être favorisés

9. La Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont prêté des conseillers et des professeurs à plusieurs pays en voie de développement, où ces experts participent à la mise en œuvre des programmes d'enseignement technique et jouent le rôle de conseillers. En outre, l'Australie

a offert des bourses de visite aux enseignants expérimentés venant de pays moins favorisés, afin de leur permettre de s'instruire en Australie et de s'y familiariser avec la marche des établissements d'enseignement. Toutefois, ces visites ne se rangent pas dans la catégorie des échanges prévus par les délégués d'Oxford. Des échanges véritables ont été organisés directement par les établissements intéressés, bien qu'ils aient éprouvé quelques difficultés à trouver les fonds voulus.

10. Il n'est pas toujours facile aux experts en sciences et en technologie d'abandonner les postes clés qu'ils occupent dans les pays en plein développement, où leur expérience et leurs connaissances des conditions existantes les rendent indispensables, et dont l'essor risque d'être ralenti par leur absence. Toutefois, si les conditions s'y prêtent, les échanges d'experts sont très utiles et nous reprenons à notre compte les conclusions des représentants d'Oxford, désireux de voir cette formule financée par des fonds spéciaux.

On devrait prendre les mesures nécessaires pour que les universités et les instituts de technologie puissent accueillir un plus grand nombre d'étudiants des petits pays qui n'ont pas d'institutions de ce genre

11. Les récents progrès accomplis dans divers pays du Commonwealth quant aux moyens d'enseignement technique permettent aux universités et collèges techniques de recevoir un nombre accru de boursiers venant de pays où n'existent pas de moyens de formation suffisants. Huit mille étudiants du Commonwealth suivent actuellement, à Londres, des cours à temps complet dans les collèges techniques; leur nombre augmentera, au fur et à mesure que ces collèges s'étendront. Le Canada a reçu de nombreux boursiers, bénéficiaires du Plan de Colombo et d'autres programmes d'aide. L'Australie et la Nouvelle-Zélande offrent des cours de formation aux futurs instructeurs techniques du Commonwealth, grâce au Plan de Colombo et à d'autres programmes internationaux d'assistance. De son côté, l'Inde accueille les étudiants de divers pays du Commonwealth et se propose d'ouvrir plus grandes encore les portes de ses établissements.

12. On a réalisé quelques progrès en ce qui concerne les centres de formation, mais il faudrait en augmenter le nombre.

Tous les pays qui offrent des bourses d'étude ou d'autres subventions ou qui encouragent de quelque façon l'enseignement, la formation ou la recherche au sein du Commonwealth devraient consacrer une bonne part de ces subventions et de ces stimulants à l'enseignement technique

13. Jusqu'à présent, sur les 705 bourses décernées dans le cadre du Programme des bourses d'études et de spécialisation, 413 sont allées à des étudiants en sciences, en technologie et en médecine. Cette proportion nous semble raisonnable et nous espérons qu'elle se maintiendra. La Grande-Bretagne octroie chaque année 400 bourses à de futurs enseignants, dont 50 fréquentent à l'heure actuelle les écoles normales techniques. Nous souhaitons que ces écoles puissent accueillir bientôt plus de boursiers.

Les gouvernements des petits pays du Commonwealth devraient étudier la possibilité de collaborer entre eux en vue de l'établissement d'écoles normales régionales destinées à la formation d'enseignants pour les écoles techniques; les autres pays qui peuvent aider à l'établissement de ces institutions sont invités à le faire

14. Ayant réussi à élargir et à étendre leur enseignement technique, plusieurs pays du Commonwealth ont multiplié les établissements et les services visant à former des professeurs dans ce domaine, palliant ainsi la pénurie existante. Dans l'Inde, une quarantaine d'écoles normales techniques, à divers échelons, sont ouvertes ou s'ouvriront bientôt. On trouve au Pakistan trois nouvelles écoles polytechniques munies du matériel et des installations les plus modernes dont les instructeurs se chargent également de la formation des futurs professeurs d'écoles techniques. Grâce à l'appui du Canada, la Malaisie ouvrira en 1962 une école normale où s'instruiront les futurs professeurs qui formeront techniciens et ouvriers spécialisés. Des cours de ce genre sont offerts par tous les nouveaux établissements, et les pays précités octroieront volontiers des bourses de formation aux étudiants des pays membres du Commonwealth. La Nouvelle-Zélande et Ceylan se proposent d'ouvrir de nouveaux collèges, s'ils peuvent s'assurer toutefois de l'aide de leurs partenaires du Commonwealth. Étant donné que ces collèges nationaux se multiplient et que les petits pays peuvent y envoyer plus de stagiaires, il devient moins urgent désormais de créer des collèges régionaux, dont la formule a été étudiée par les délégués des petits pays du Commonwealth, réunis en conférence dans le Sud-Est asiatique; ces représentants ont conclu, eux aussi, qu'il fallait au premier chef étendre les moyens de formation dont disposent les pays intéressés qui devraient accueillir plus d'étudiants de l'extérieur. Il ne faut toutefois pas perdre de vue la fondation éventuelle de collèges régionaux.

15. On peut également remettre à plus tard l'étude de ce problème dans les grands pays qui offrent aujourd'hui de nombreuses bourses aux futurs professeurs de l'enseignement technique. Néanmoins, dans certaines régions (aux Antilles, par exemple), les collèges nationaux ne pourront peut-être recevoir un nombre suffisant d'étudiants venant des divers pays du Commonwealth; ailleurs, une population trop peu nombreuse ne justifierait pas la création de collèges de ce genre. Il reviendra donc aux pays intéressés de se grouper, de façon à fonder en commun un collège régional à l'endroit le plus propice.

On devrait pousser les étudiants en sciences et en technologie du niveau universitaire avancé à suivre des cours de formation pour se préparer à faire de l'enseignement à temps partiel

16. On n'a pas réussi, en Grande-Bretagne, à persuader les étudiants diplômés de suivre, à temps partiel, des cours de formation pédagogique. En effet, la plupart d'entre eux étaient trop pris par leurs études, ou n'envisageaient pas, de retour chez eux, de consacrer une partie de leur temps à

l'enseignement. Cependant, des experts pourraient jouer, comme professeurs à temps partiel dans des collèges techniques, un rôle si utile, que nous espérons qu'on parviendra à les engager dans cette voie.

17. Dans l'Inde, on projette de confier aux étudiants diplômés des cours à temps partiel, grâce auxquels ils acquerront une expérience extrêmement utile.

Il est absolument essentiel de fournir à l'enseignement technique les livres et les périodiques nécessaires; les autorités scolaires et les gouvernements doivent apporter à cette question une attention sérieuse et constante

18. Cette question est examinée dans la deuxième partie du rapport.

Les pays du Commonwealth qui veulent que les brevets accordés par leurs instituts d'enseignement technique soient reconnus par les corps professionnels feraient bien de consulter à cette fin les corps professionnels compétents

19. Le Ghana, le Nigeria, la Malaisie et Hong-Kong ont réussi à faire reconnaître la valeur de certains de leurs diplômes par plusieurs corps professionnels de Grande-Bretagne. D'autres pays ont été moins heureux. Sans doute, on ne saurait forcer les corps professionnels à reconnaître des diplômes, des cours ou des institutions; mais on peut leur demander d'étendre les attributions de leurs services consultatifs qui s'occupent de ce genre de problèmes. Sauf erreur, les délégués des corps professionnels du Commonwealth se réuniront au Canada en 1963; ils pourraient peut-être aborder l'examen de la question.

20. Il serait utile aux pays du Commonwealth de savoir quels sont les cours et les diplômes officiellement reconnus par les corps professionnels a) du pays où l'on donne ces cours et où l'on décerne ces diplômes b) des autres pays du Commonwealth. Ainsi les étudiants seraient renseignés sur les établissements où ils peuvent s'inscrire.

Les mesures proposées par la Conférence en vue de favoriser la collaboration dans le domaine de l'enseignement technique doivent normalement être prises par les pays en cause au moyen d'ententes bilatérales; chaque pays devrait établir un organisme de liaison permanent, chargé de veiller à l'application des programmes d'assistance mutuelle

21. Certains États membres du Commonwealth ont créé des organismes conformes aux vœux de la Conférence d'Oxford. Ailleurs, des organismes de ce genre existaient déjà, et ils contribuent aujourd'hui à faire passer dans les faits la collaboration du Commonwealth dans le domaine de l'éducation. Nous recommandons à tous les pays intéressés de s'assurer que ces structures sont suffisantes. Depuis la réunion d'Oxford, l'expérience a semblé établir que les ententes bilatérales constituent une formule satisfaisante de collaboration.

Les gouvernements des petits pays du Commonwealth devraient étudier la possibilité de collaborer entre eux en vue de l'établissement d'écoles normales régionales destinées à la formation d'enseignants pour les écoles techniques; les autres pays qui peuvent aider à l'établissement de ces institutions sont invités à le faire

14. Ayant réussi à élargir et à étendre leur enseignement technique, plusieurs pays du Commonwealth ont multiplié les établissements et les services visant à former des professeurs dans ce domaine, palliant ainsi la pénurie existante. Dans l'Inde, une quarantaine d'écoles normales techniques, à divers échelons, sont ouvertes ou s'ouvriront bientôt. On trouve au Pakistan trois nouvelles écoles polytechniques munies du matériel et des installations les plus modernes dont les instructeurs se chargent également de la formation des futurs professeurs d'écoles techniques. Grâce à l'appui du Canada, la Malaisie ouvrira en 1962 une école normale où s'instruiront les futurs professeurs qui formeront techniciens et ouvriers spécialisés. Des cours de ce genre sont offerts par tous les nouveaux établissements, et les pays précités octroieront volontiers des bourses de formation aux étudiants des pays membres du Commonwealth. La Nouvelle-Zélande et Ceylan se proposent d'ouvrir de nouveaux collèges, s'ils peuvent s'assurer toutefois de l'aide de leurs partenaires du Commonwealth. Étant donné que ces collèges nationaux se multiplient et que les petits pays peuvent y envoyer plus de stagiaires, il devient moins urgent désormais de créer des collèges régionaux, dont la formule a été étudiée par les délégués des petits pays du Commonwealth, réunis en conférence dans le Sud-Est asiatique; ces représentants ont conclu, eux aussi, qu'il fallait au premier chef étendre les moyens de formation dont disposent les pays intéressés qui devraient accueillir plus d'étudiants de l'extérieur. Il ne faut toutefois pas perdre de vue la fondation éventuelle de collèges régionaux.

15. On peut également remettre à plus tard l'étude de ce problème dans les grands pays qui offrent aujourd'hui de nombreuses bourses aux futurs professeurs de l'enseignement technique. Néanmoins, dans certaines régions (aux Antilles, par exemple), les collèges nationaux ne pourront peut-être recevoir un nombre suffisant d'étudiants venant des divers pays du Commonwealth; ailleurs, une population trop peu nombreuse ne justifierait pas la création de collèges de ce genre. Il reviendra donc aux pays intéressés de se grouper, de façon à fonder en commun un collège régional à l'endroit le plus propice.

On devrait pousser les étudiants en sciences et en technologie du niveau universitaire avancé à suivre des cours de formation pour se préparer à faire de l'enseignement à temps partiel

16. On n'a pas réussi, en Grande-Bretagne, à persuader les étudiants diplômés de suivre, à temps partiel, des cours de formation pédagogique. En effet, la plupart d'entre eux étaient trop pris par leurs études, ou n'envisageaient pas, de retour chez eux, de consacrer une partie de leur temps à

l'enseignement. Cependant, des experts pourraient jouer, comme professeurs à temps partiel dans des collèges techniques, un rôle si utile, que nous espérons qu'on parviendra à les engager dans cette voie.

17. Dans l'Inde, on projette de confier aux étudiants diplômés des cours à temps partiel, grâce auxquels ils acquerront une expérience extrêmement utile.

Il est absolument essentiel de fournir à l'enseignement technique les livres et les périodiques nécessaires; les autorités scolaires et les gouvernements doivent apporter à cette question une attention sérieuse et constante

18. Cette question est examinée dans la deuxième partie du rapport.

Les pays du Commonwealth qui veulent que les brevets accordés par leurs instituts d'enseignement technique soient reconnus par les corps professionnels feraient bien de consulter à cette fin les corps professionnels compétents

19. Le Ghana, le Nigeria, la Malaisie et Hong-Kong ont réussi à faire reconnaître la valeur de certains de leurs diplômes par plusieurs corps professionnels de Grande-Bretagne. D'autres pays ont été moins heureux. Sans doute, on ne saurait forcer les corps professionnels à reconnaître des diplômes, des cours ou des institutions; mais on peut leur demander d'étendre les attributions de leurs services consultatifs qui s'occupent de ce genre de problèmes. Sauf erreur, les délégués des corps professionnels du Commonwealth se réuniront au Canada en 1963; ils pourraient peut-être aborder l'examen de la question.

20. Il serait utile aux pays du Commonwealth de savoir quels sont les cours et les diplômes officiellement reconnus par les corps professionnels a) du pays où l'on donne ces cours et où l'on décerne ces diplômes b) des autres pays du Commonwealth. Ainsi les étudiants seraient renseignés sur les établissements où ils peuvent s'inscrire.

Les mesures proposées par la Conférence en vue de favoriser la collaboration dans le domaine de l'enseignement technique doivent normalement être prises par les pays en cause au moyen d'ententes bilatérales; chaque pays devrait établir un organisme de liaison permanent, chargé de veiller à l'application des programmes d'assistance mutuelle

21. Certains États membres du Commonwealth ont créé des organismes conformes aux vœux de la Conférence d'Oxford. Ailleurs, des organismes de ce genre existaient déjà, et ils contribuent aujourd'hui à faire passer dans les faits la collaboration du Commonwealth dans le domaine de l'éducation. Nous recommandons à tous les pays intéressés de s'assurer que ces structures sont suffisantes. Depuis la réunion d'Oxford, l'expérience a semblé établir que les ententes bilatérales constituent une formule satisfaisante de collaboration.

Il pourrait être établi à Londres un petit «centre d'information», qui centraliserait les renseignements sur les services d'enseignement technique et les sources d'information du Commonwealth

22. Le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth est tout indiqué pour jouer ce rôle. Il pourrait en outre recueillir toutes les données ayant trait aux ententes bilatérales ou autres et envoyer, chaque année, un rapport aux intéressés.

On devrait s'efforcer d'augmenter l'assistance mutuelle en permettant aux ressortissants des pays du Commonwealth d'acquérir une formation pratique au sein de l'industrie

23. Nombre de stagiaires du Commonwealth ont reçu, au Canada, en Grande-Bretagne et en Australie, une formation et une expérience précieuses dans l'industrie, grâce surtout à des ententes directes avec des établissements industriels du secteur public ou privé. Toutefois, cette formation pratique, indispensable complément des études théoriques, doit s'étendre encore. Le comité consultatif créé en Grande-Bretagne peu après la Conférence d'Oxford a pour fonction de placer les étudiants du Commonwealth dans les établissements industriels, mais son rôle ne semble guère connu. On met sur pied à l'heure actuelle un nouveau Conseil pour l'enseignement technique et la formation des étudiants d'outre-mer, qui prendra la suite du comité consultatif, et dont les fonctions seront bientôt communiquées en détail aux gouvernements du Commonwealth.

24. Nous conseillons aux gouvernements intéressés d'établir des contacts avec les dirigeants de l'industrie, afin de se renseigner sur l'aide complémentaire qu'ils pourraient en obtenir.

L'enseignement technique devrait recevoir une part importante de l'aide financière et des autres genres d'assistance préconisés par la Conférence

25. Il est question, au paragraphe 13, de l'aide accordée à l'enseignement technique grâce au Programme de bourses d'études, de recherches et de formation pédagogique. En outre, plusieurs pays membres encouragent l'enseignement technique par une aide directe ou indirecte, conformément aux programmes de placement des enseignants et à d'autres programmes lancés après la Conférence d'Oxford. Nous estimons que l'enseignement technique bénéficie d'une aide raisonnable et nous espérons que la situation s'améliorera encore.

Nouvelle formule pour la formation des professeurs d'écoles techniques

26. Si les délégués d'Oxford ont insisté sur la création de collèges régionaux de formation de professeurs pour les écoles techniques (cf. paragraphes 14 et 15, *supra*), c'est qu'il s'agissait de former en nombre suffisant des enseignants qui, une fois rentrés chez eux, pourraient participer à la création ou à la mise en œuvre de programmes visant à former techniciens et ouvriers spécialisés. Les nations industrialisées, en dépit d'efforts sincères, ne disposent pas de structures qui pourraient absorber un nombre suffisant d'apprentis venant des pays sous-développés. Comme nous l'indiquons au paragraphe 14, la situation sera un tant soit peu redressée grâce au fait que

certains pays consentent à accueillir dans leurs propres collèges de formation de professeurs de technologie, des stagiaires de pays moins favorisés; mais il reste beaucoup à faire et il faudra trouver, ici encore, une formule de collaboration.

27. Le programme de bourses pour les futurs professeurs mis en œuvre en Grande-Bretagne a démontré que nombre d'étudiants de l'extérieur sont démunis de la compétence technique et de l'expérience industrielle qui leur permettraient de bénéficier véritablement de cours de formation professorale. L'Angleterre a offert de créer un cours spécial de préformation; les stagiaires recevraient ainsi une formation spéciale de six mois dans un collège technique britannique et consacrerait un autre semestre à l'acquisition d'une expérience méthodique dans l'industrie. Ce n'est qu'ensuite qu'ils suivraient le cours d'un an, destiné aux futurs professeurs de l'enseignement technique. De plus, la Grande-Bretagne a proposé d'offrir annuellement de 40 à 50 bourses à des enseignants de pays moins favorisés qui pourraient bénéficier de cette formation spéciale.

28. Nous nous réjouissons de ces propositions, qui multiplieront les occasions offertes aux techniciens et aux ouvriers spécialisés des pays en voie de développement et nous engageons les gouvernements intéressés à en prendre avantage.

Conclusion

29. Nos débats ont souligné l'importance de l'enseignement technique dans tous les pays du Commonwealth, et plus particulièrement dans les pays en voie de développement, ainsi que la nécessité d'une extension de l'enseignement technique. On ne saurait échapper à certaines données concrètes; la pénurie de ressources, ainsi que des obstacles d'ordre administratif et autres ont empêché la mise en œuvre intégrale des recommandations d'Oxford. Néanmoins, presque tous les gouvernements intéressés ont essayé de surmonter, et ont aidé les autres à surmonter les difficultés innombrables qui ralentissent un relèvement de la qualité et l'extension de l'enseignement technique. Ces problèmes seront résolus, croyons-nous, grâce au maintien d'une étroite collaboration entre les pays du Commonwealth.

Résumé des recommandations et propositions

30. Les notes en fin d'alinéa renvoient aux paragraphes correspondants de notre rapport.

- (1) Il est bon de confirmer les recommandations des représentants d'Oxford pour ce qui a trait aux échanges d'experts en sciences et en technologie, et les pays intéressés devraient décider de l'aide financière qu'ils peuvent accorder dans ce domaine (paragraphes 9 et 10).
- (2) Il faudrait multiplier les bourses de formation technique (paragraphes 11 et 12).
- (3) Il convient de maintenir la proportion des bourses techniques accordées dans le cadre du Programme des bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, et d'augmenter le nombre de boursiers parmi les futurs professeurs (paragraphe 13).

- (4) Plusieurs pays accueillent des stagiaires de l'extérieur dans leurs collèges de formation de professeurs pour les écoles techniques. La Nouvelle-Zélande et Ceylan ont l'intention d'ouvrir de nouveaux collèges de ce genre. Dans certaines régions, les collèges régionaux de formation à l'enseignement technique peuvent conserver un rôle utile (paragraphe 14 et 15).
- (5) Il faut inviter les diplômés à suivre, à temps partiel, des cours de formation technique destinés aux futurs professeurs (paragraphe 16 et 17).
- (6) Les corps professionnels devraient élargir leurs services consultatifs qui s'occupent de la reconnaissance officielle des cours et diplômés (paragraphe 19 et 20).
- (7) Le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth devrait tenir à jour et faire connaître aux intéressés, le calendrier de l'aide intergouvernementale au sein du Commonwealth (paragraphe 21 et 22).
- (8) Les gouvernements devraient établir, de concert avec les dirigeants de l'industrie, un programme de placement des étudiants dans l'industrie (paragraphe 23 et 24).
- (9) L'aide accordée à l'enseignement technique doit être maintenue et, si possible, augmentée (paragraphe 25).
- (10) La Grande-Bretagne offre un nouveau programme de bourses, grâce auquel les futurs professeurs de technologie pourront recevoir une formation de deux années (paragraphe 26 et 28).

PARTIE II — COOPÉRATION POUR LA FOURNITURE DES MANUELS ET AUTRES LIVRES

Importance des livres

31. L'essor général des nations, leurs progrès dans les domaines de l'éducation, de la médecine, de la science, de la technologie et du commerce, dépendent en grande partie du nombre et de la circulation des livres et périodiques, rudiments de l'école primaire, ou publications savantes, livres d'enfants, ou ouvrages destinés aux adultes à tous les niveaux d'instruction et de culture. En dépit de la multiplication des autres moyens de communication, la civilisation demeure plus que jamais tributaire des textes imprimés.

32. Pénétrés de l'importance des livres, nous avons éprouvé quelque difficulté à ne pas dépasser, dans nos discussions, les limites que notre mandat nous assignait.

Besoins de livres

33. Nous ne possédons pas de chiffres précis quant aux besoins des pays du Commonwealth dans ce domaine, mais nos débats ont mis en relief le fait que ces besoins urgents tendent à augmenter, et portent sur les abécédaires et les livres de lecture destinés aux enfants et aux analphabètes, comme sur les ouvrages de littérature générale et les livres de référence indispensables aux spécialistes.

34. Il est évident que l'éducation des peuples ne saurait progresser que si l'on adopte des mesures pouvant accroître le nombre des livres disponibles et en étendre la distribution.

35. On se rapprocherait de la solution de bien des problèmes si l'on disposait de livres qui conviendraient à toutes les régions du Commonwealth. Sans doute, certains des livres primitivement destinés aux pays où l'anglais est langue maternelle ou langue d'instruction peuvent-ils servir dans d'autres pays, mais leur forme et leur fonds en limiteront forcément l'emploi. Il faut donc multiplier les textes de nature « polyvalente », ainsi que les livres destinés aux écoles primaires et au grand public, et rédigés dans des langues autres que l'anglais.

36. Les solutions changeront avec la nature des besoins et des circonstances. Nous essayons, dans notre rapport, d'indiquer diverses formules possibles, car il n'existe pas de solution universelle. Chaque pays devra découvrir les modalités qui lui conviennent.

MANUELS

Préparation et production

37. Tout comme les programmes et les examens, les manuels doivent s'adapter à la vie contemporaine et aux structures des pays intéressés. Autrefois, on négligeait trop souvent les conditions de temps, de milieu et de moment. Désormais, on tâchera de rédiger les manuels en fonction de la conjoncture régionale.

38. On réduirait le gaspillage en publiant des manuels ordonnés en séries méthodiques et constituant les étapes nécessaires d'un programme donné. Mais un seul auteur ne saurait sans doute posséder les connaissances théoriques et pédagogiques qui lui permettraient de rédiger, sans collaboration, des séries entières; il serait donc plus facile d'organiser des équipes, placées sous la surveillance d'un rédacteur en chef et recrutées au besoin parmi des personnes qui obtiendraient à cette fin des congés de disponibilité.

39. Il y a bien des façons de rédiger et de publier les manuels. Les éditeurs peuvent les publier eux-mêmes, ou en collaboration avec les gouvernements. Ceux-ci pourraient, le cas échéant, former des équipes indépendantes, chargées de surveiller la rédaction et la production, ou encore exercer eux-mêmes ce contrôle, dans les cas où les ressources normales des éditeurs seraient insuffisantes ou peu satisfaisantes.

Traductions

40. Si on ne dispose pas d'assez de manuels de qualité, rédigés dans la langue locale, on peut, à la rigueur, avoir recours à la traduction, à condition de choisir les ouvrages avec le plus grand soin, afin que leur fond et leur forme conviennent aux pays intéressés. Autrefois, la double taxe et les problèmes des devises ont parfois rendu difficile l'acquisition des droits de traduction; mais les éditeurs britanniques seraient disposés désormais à céder ces droits à des conditions raisonnables.

41. La traduction n'est pas toujours une solution, et il faudra parfois rédiger les manuels dans la langue d'instruction locale, risquant ainsi de voir une demande réduite entraîner des prix élevés, inconvénient que devront pallier une certaine participation du gouvernement et l'octroi de subventions.

Formation

42. A l'heure actuelle, c'est une profession hautement spécialisée que celle de rédacteur de manuels; les auteurs doivent être versés dans les divers aspects de la langue comme instrument véhiculaire. En outre, certains aspects de la production proprement dite exigeraient une collaboration entre pays membres du Commonwealth. Nous avons appris avec plaisir que, dans plusieurs pays, les maisons d'édition formaient les indigènes aux techniques de préparation et de publication de manuels. De concert avec une université britannique, le gouvernement de Londres espère lancer un cours spécial de formation, comprenant la pratique de l'édition, et les procédés de rédaction et de production des manuels. Chaque année, ces cours seront offerts à 10 ou 12 boursiers. Le centre de publication attaché au ministère de l'Éducation de la Jamaïque propose, de son côté, de former un ou deux spécialistes par an. La Nouvelle-Zélande possède un centre de publication pédagogique, où des stagiaires du Commonwealth pourraient subir l'entraînement requis, et l'Australie est disposée à offrir aide et conseils aux intéressés.

Programmes officiels

43. Dans nombre de pays, il n'existe pas de liste officielle de manuels pour les écoles primaires et secondaires, et le choix en est laissé aux enseignants. Il arrive cependant que des organismes officiels indiquent les manuels convenant à telle ou telle discipline, encourageant ainsi l'adoption de normes satisfaisantes et permettant de répondre sans délai aux besoins les plus pressants. Cette dernière formule doit cependant être sans cesse révisée; sinon on risquerait de conserver trop longtemps des manuels périmés et d'écarter des textes inédits. Les programmes «impératifs» doivent donc toujours demeurer assez souples.

Bureaux consultatifs

44. En Inde et au Pakistan, les gouvernements établissent des listes officielles de manuels et veillent à leur production, ce qui réduit considérablement les frais. Des bureaux consultatifs encouragent les recherches et fournissent des conseils d'ordre technique. En établissant des organismes du même genre, les autres pays du Commonwealth bénéficieraient des visites mutuelles de spécialistes et de leur collaboration. En outre, nous recommandons au Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth de recueillir auprès des États membres et de communiquer aux intéressés, des renseignements détaillés sur les formules et techniques nouvelles en ce qui concerne les manuels.

Livres divers

45. Le citoyen moyen, ayant terminé ses études, doit avoir accès aux livres et aux périodiques intéressants, dont ne saurait non plus se passer le

spécialiste. Nombre de pays du Commonwealth étudient actuellement ce problème, et l'UNESCO s'est livrée à des recherches approfondies dans le Sud-Est asiatique. Tous les membres du Commonwealth bénéficieraient d'une mise en commun de leurs connaissances et de leur expérience pratique dans ce domaine.

46. Des ouvrages de valeur, publiés à prix populaires, attireront les lecteurs jusque-là rétifs et écartèreront du marché les livres peu recommandables.

Obstacles à la distribution des livres

47. Il arrive qu'élèves des écoles, étudiants d'universités, bibliothécaires et grand public ne puissent que malaisément se procurer les livres publiés dans d'autres pays, ou même produits sur place mais n'atteignant que difficilement les régions éloignées.

Libéralisation des importations

48. Jusqu'à ce que les pays en voie de développement puissent diversifier leur propre production, ils demeureront tributaires de l'extérieur pour la plus grande partie des livres dont ils ont besoin. Il faudrait libéraliser partout l'entrée et la sortie des livres et instruments auxiliaires d'éducation, en les exemptant des droits de douane et des licences d'importation.

Librairies

49. Seul un réseau bien organisé de librairies permettrait de répandre les livres dans le grand public, mais les librairies importantes seront évidemment réservées aux grands centres urbains. Pour que les livres parviennent aux bourgades et villages, il faut des librairies ambulantes, encourager les bouquinistes et fournir aux autorités scolaires une aide financière ou autre.

Prix des livres

50. Il convient, bien entendu, de réduire au minimum le prix des livres de classe. Les ouvrages les plus chers sont ceux du niveau universitaire. Un plan conjoint de l'Inde et de la Grande-Bretagne subventionne la publication d'un certain nombre de livres universitaires, vendus en Inde au tiers de leur prix normal. Nous recommandons vivement aux autres pays du Commonwealth l'adoption d'une formule semblable.

BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèques publiques

51. L'instruction ne se généralisera dans toutes les parties du Commonwealth que par un réseau suffisant de bibliothèques, faute de quoi l'éducation scolaire ou familiale risquerait de déboucher dans une impasse, et l'analphabétisme regagnerait le terrain provisoirement perdu. Le financement de ces bibliothèques variera, bien entendu, d'un pays à l'autre, mais exigera presque toujours d'être réglementé par des lois. L'expérience acquise par certains membres du Commonwealth pourrait servir à tous.

Formation

52. La pierre angulaire de tout système de bibliothèques est l'existence d'un corps suffisant de bibliothécaires compétents. Le Commonwealth, ici encore, pourrait bénéficier des schémas institutionnels de certains de ses membres; ainsi, dans l'Inde, les universités et autres établissements offrent aux apprentis-bibliothécaires 16 cours que pourraient suivre les stagiaires d'autres pays du Commonwealth. Des cours du même genre existent ailleurs, et on peut se renseigner à leur sujet auprès de la Library Association de Grande-Bretagne.

Services consultatifs

53. Le conseiller attaché au Conseil interuniversitaire a encouragé l'essor des bibliothèques dans les universités qui sont associées à cet organisme. Sur une plus vaste échelle, le Conseil des arts britannique a alimenté et stimulé les services de bibliothèque. Le Plan de Colombo et autres programmes du même genre ont offert des bourses aux apprentis-bibliothécaires venant de diverses régions du Commonwealth, et nous recommandons aux pays membres d'étudier les modalités d'une assistance ultérieure.

54. Les bibliothèques du Commonwealth jouent, à l'heure actuelle, un rôle des plus actifs, et tous les partenaires profiteraient d'un service plus efficace de renseignements à ce sujet.

Bibliothèques scolaires

55. En Inde et au Pakistan, le Conseil des arts britannique a aménagé des bibliothèques scolaires qui possèdent plusieurs exemplaires des livres requis, et grâce auxquelles les étudiants et autorités scolaires peuvent emprunter, pour de longues périodes, des ouvrages d'un coût très élevé. L'Inde a organisé des centres d'étude où les élèves des collèges peuvent consulter à longueur de journée les livres dont ils ont besoin. Il conviendrait de fournir des renseignements sur cette formule intéressante et d'étudier la possibilité de l'étendre grâce à la coopération au sein du Commonwealth.

Bureaux littéraires

56. Toute nation désireuse d'encourager l'essor de sa propre langue doit rédiger des dictionnaires, encourager ses auteurs, veiller à la préparation de manuels et organiser les services de traduction. Certains pays ont mis sur pied, dans ce dessein, des bureaux littéraires, dont il serait bon de faire connaître à tous le fonctionnement et les réussites.

Principes généraux

57. Des maisons d'édition florissantes contribuent puissamment à la culture d'un pays, car non seulement elles publient des œuvres littéraires, mais encore elles contribuent à la formation des écrivains et des éditeurs et favorisent l'essor des personnes de talent. Les rapports normaux entre les éditeurs et le public stimuleront nécessairement la production des livres dans les pays en voie de développement. Nous espérons que ces pays reconnaîtront le

rôle important des manuels et autres ouvrages de qualité et en encourageront la distribution par les voies courantes. Ceux qui participent à la publication, à la distribution et à la vente des livres doivent tâcher par tous les moyens d'empêcher la montée des prix de vente au détail.

Divers

58. Nous n'avons pu étudier à fond bon nombre de questions intéressantes: usage de machines à enseigner, conservation des livres, pénurie de papier d'imprimerie pour les manuels.

59. Ne possédant pas de renseignements suffisants sur ces machines, ni sur les matières qu'elles enseignent, nous n'avons pu nous prononcer sur leur utilité.

60. Des spécialistes de l'UNESCO ont examiné le problème de la conservation des livres, et l'on peut se procurer des renseignements auprès de cet organisme, qui les a déjà communiqués à plusieurs pays du Commonwealth.

61. Certaines régions du Commonwealth manquent de papier d'imprimerie et ils bénéficieraient sans aucun doute d'une formule de collaboration.

Résumé des recommandations et propositions

62. Les notes en fin d'alinéa renvoient aux paragraphes correspondants de notre rapport.

- (11) Il faut mettre en relief l'importance des manuels et autres ouvrages pour de nombreux pays du Commonwealth, et la nécessité d'en augmenter le nombre (paragraphes 31 à 36 et 45, 46).
- (12) Il faut adapter les manuels aux conditions régionales (paragraphe 37).
- (13) On peut aborder de façons diverses la rédaction, la mise au point et la publication des manuels. Il serait utile d'étudier une mise en disponibilité temporaire des auteurs de manuels (paragraphes 38 et 39).
- (14) Il sera sans doute parfois nécessaire de traduire des manuels publiés ailleurs (paragraphes 40 et 41).
- (15) Il convient de former ceux qui rédigeront, prépareront et éditeront les manuels. La Grande-Bretagne offre des bourses aux stagiaires (paragraphe 42).
- (16) Il peut être utile de dresser des listes officielles de manuels, mais il faut faire montre de circonspection, afin d'éviter certains périls (paragraphe 43).
- (17) Il serait avantageux d'organiser des visites entre les membres des organismes chargés de la rédaction des manuels. Le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth serait prié de fournir des renseignements sur les procédés récents de publication de manuels (paragraphe 44).
- (18) Il convient d'améliorer la distribution des ouvrages d'éducation et des moyens auxiliaires (paragraphes 48 et 49).

- (19) Les ouvrages d'éducation doivent être bon marché, et il faudrait examiner des programmes comme celui que la Grande-Bretagne a mis en œuvre dans l'Inde pour la diffusion des ouvrages à bon marché destinés aux étudiants d'université (paragraphe 50).
- (20) Il serait bon d'encourager la création de bibliothèques publiques cours de formation aux apprentis-bibliothécaires et centraliser les renseignements sur les diverses mesures adoptées par les pays du Commonwealth (paragraphe 51 à 56).
- (21) La pénurie de papier d'imprimerie dans certains pays membres et scolaires et, au besoin, de bureaux littéraires. Il faudrait offrir des pourrait sans doute être surmontée par la collaboration de toutes les régions du Commonwealth (paragraphe 61).

Signé au nom du Comité

par le Président

ALEXANDER OPPENHEIM

Annexe V

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION SOCIALE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
Introduction	1
Objets de l'éducation sociale	4
Mise en œuvre	7
Priorité de l'éducation sociale	11
Collaboration dans ce domaine:	13
Formation dans divers établissements	14
Travailleurs bénévoles	18
Matériel scolaire et équipement	21
Nécessité de structures permanentes	24
Sommaire des recommandations	26

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION SOCIALE

Introduction

Créé à la séance plénière d'ouverture de la Conférence, le Comité a reçu le mandat suivant:

«Étudier les modalités de collaboration dans le domaine de l'éducation sociale.»

2. Ainsi, pour la première fois, l'éducation sociale figure-t-elle au calendrier d'une conférence du Commonwealth sur l'éducation. Il convient donc de détailler ses buts multiples, et d'expliquer pourquoi on l'a inscrite à l'ordre du jour des travaux à la Nouvelle-Delhi.

3. L'initiative en revient au gouvernement de l'Inde, dont l'exposé officiel (ainsi d'ailleurs que les études soumises par Ottawa et par Londres) a été extrêmement utile aux membres du Comité.

Objets de l'éducation sociale

4. Grâce à des idées et à des méthodes flexibles, l'éducation sociale aide les hommes et les femmes à vivre, comme citoyens et comme êtres humains, une existence riche, utile et créatrice. Elle vise surtout les adultes, qu'elle aide à s'acquitter de leurs fonctions et responsabilités tout en prenant conscience de la nécessité d'un effort et d'une aide communautaires.

5. L'éducation sociale est un élément essentiel de toute culture générale, surtout dans les pays dont la population n'est guère scolarisée. Le secteur scolaire doit se doubler partout d'un système d'éducation des adultes. En effet, la conjoncture sociale, économique et politique évolue avec une rapidité qui ébranle dans bien des régions les structures traditionnelles, et pour résoudre les problèmes nouveaux, les hommes doivent pouvoir saisir le sens de cette évolution.

6. Bien que les gouvernements s'intéressent à l'éducation sociale, celle-ci ne conservera sa vertu et sa force que si elle n'est pas le fait des gouvernements. Sans doute les pouvoirs publics doivent-ils encourager l'éducation sociale et la doter de fonds, d'installations et d'un personnel spécialisé; mais le peuple lui-même doit prendre conscience de son utilité et reconnaître l'importance des services de volontaires, ainsi que le rôle important des organismes bénévoles.

Mise en œuvre

7. Dans les divers pays du Commonwealth, la mise en œuvre de l'éducation sociale varie suivant le niveau des collectivités, et les méthodes et techniques adoptées par les gouvernements intéressés. Un terme identique ne traduira donc pas nécessairement des réalités semblables. Les modalités concrètes d'application diffèrent non seulement d'un pays à l'autre, mais encore suivant la nature et les besoins des groupes et corps sociaux. On le

constate en étudiant les travaux des groupements de jeunesse et autres associations, les activités féminines, les moyens d'information des masses et les services d'éducation des adultes.

8. Les organismes bénévoles impriment souvent l'élan nécessaire à bon nombre de ces manifestations, avec l'appui des gouvernements locaux ou centraux. L'éducation sociale suscite une pépinière d'animateurs, qui groupent autour d'eux des âmes dévouées. Elle joue un rôle essentiel au sein des groupements de travailleurs, des syndicats et des coopératives et inspire de nombreux groupements spécialisés.

9. Une des tâches primordiales des éducateurs sociaux est la lutte contre l'analphabétisme. L'instruction primaire relève le niveau culturel de la jeunesse; il faut donc instruire les adultes non seulement pour leur propre bien, mais encore pour combler l'abîme qui autrement les séparerait de leurs propres enfants. Toutefois, l'instruction n'est pas un but en soi et ne représente qu'une étape sur la voie du progrès social.

10. Nombre de pays se préoccupent du rôle de la femme au foyer, dans la collectivité et dans la vie nationale. Ils s'efforcent de lui fournir une instruction scolaire et une formation sociale plus étendues, indispensables dans les sociétés en voie d'expansion. Beaucoup de gouvernements ont reconnu le besoin d'un enseignement de l'économie ménagère à tous les échelons, mais il y a pénurie d'installations et de personnel.

Priorité de l'éducation sociale

11. Tous les membres du Comité ont admis l'urgence de l'éducation sociale, et la plupart d'entre eux ont souhaité qu'elle obtienne priorité dans les programmes d'éducation nationale, faute de quoi on risquera de déséquilibrer le progrès économique et social. Elle doit reposer non seulement sur l'appui financier et administratif des gouvernements, mais encore sur la participation active du public. Chaque pays trouvera, bien entendu, sa propre formule de mise en œuvre mais partout on devra créer des structures directrices solides.

12. Le Comité recommande que l'éducation sociale soit intégrée au programme de coopération du Commonwealth.

Collaboration dans ce domaine

13. Les éducateurs sociaux ont la tâche écrasante d'aider les peuples à s'adapter aux changements accélérés de l'univers et à résoudre les problèmes de l'heure. Ils ne sauraient se contenter de l'appui prévu par le programme d'éducation du Commonwealth. Tous les pays membres ont adopté des projets plus ou moins poussés d'éducation sociale et bénéficié dans une certaine mesure d'une aide bilatérale, grâce à divers plans d'assistance. Le Comité espère que dans ce domaine les États membres du Commonwealth poursuivront leur collaboration.

Formation donnée dans divers établissements

14. L'éducation sociale représente un domaine assez peu exploré, et il est difficile de trouver des spécialistes expérimentés, capables d'établir et d'appliquer les programmes requis, surtout dans les régions les moins évoluées. Les

membres du Comité souhaitent qu'un personnel compétent soit recruté là où il occupe déjà des postes clés et soit envoyé outre-mer, acquérant ainsi une formation nouvelle et s'adaptant aux besoins des collectivités qu'il aura accepté de servir. Ces experts seraient soumis à un entraînement d'une ou deux années; ils suivraient des cours spéciaux, que ne sanctionnerait pas nécessairement un diplôme, mais qu'offrirait des établissements dont les élèves peuvent viser à un statut professionnel.

15. L'éducation sociale peut progresser grâce à la collaboration de personnalités locales avec des organismes officiels ou des groupements bénévoles. La formation et l'expérience qu'on leur ferait acquérir élargiraient leur horizon et approfondiraient leur compréhension des problèmes à résoudre. Plusieurs pays du Commonwealth offrent une formation de ce genre, mais il faudrait multiplier les cours et les places disponibles, tout en fondant des bourses et en créant d'autres formes d'aide.

16. Les facultés de sciences sociales, les collèges et établissements d'enseignement qui offrent des cours d'éducation pour adultes et d'économie ménagère devraient organiser des cours de formation sociale, qui dureraient, selon les cas, un, deux ou trois ans, et seraient suivis par les étudiants en éducation sociale d'autres pays, choisis parmi les éléments les plus prometteurs. Le Comité propose que ces cours soient financés par les programmes de bourses et les plans d'aide aux élèves d'écoles normales.

17. On élargirait la portée de l'éducation sociale en recrutant, dans les pays avancés, le personnel pouvant offrir conseil, formation et instruction dans les domaines variés de cette science: travaux féminins, centres de jeunesse, éducation des adultes. Il conviendrait de trouver des personnes animées d'un idéal élevé et capables de former et d'entraîner les jeunes les plus dynamiques et les enseignants. Grâce à des ententes entre universités et collèges, les enseignants qui se consacrent à l'éducation sociale pourraient servir provisoirement à l'étranger.

Travailleurs bénévoles

18. Tout programme bien équilibré d'éducation sociale repose sur la collaboration ordonnée des gouvernements, des organisations bénévoles et des animateurs volontaires des collectivités. Dans nombre de pays, ce sont les organisations bénévoles qui ont frayé la voie et obtenu ensuite des gouvernements l'aide dont elles avaient besoin pour poursuivre utilement leur action. Il faut donc, au besoin, réorganiser certains groupements bénévoles pour les rendre plus efficaces et trouver des équipes bien entraînées. Le Comité recommande la création de cours d'initiation à l'éducation sociale, de courte durée, portant sur l'aménagement des collectivités, le bien-être social et l'éducation des adultes.

19. Certains pays du Commonwealth ont déjà organisé des programmes de service bénévole auxquels les jeunes gens peuvent participer sur place ou à l'étranger. Le principe du volontariat est essentiel dans le domaine de l'éducation sociale, et il conviendrait d'encourager les projets qui s'en inspirent. Il faudrait en outre faire connaître un peu partout la besogne accomplie.

20. Il serait également utile de multiplier les échanges de travailleurs et de spécialistes dans le domaine de l'éducation sociale. Au cours de leur stage à l'étranger, les premiers acquerraient des connaissances qu'ils appliqueraient ensuite chez eux; les seconds étudieraient la façon dont d'autres nations ont résolu des problèmes qu'ils connaissent bien. Cette formule pourrait se généraliser grâce à des fonds accrus et un système de contrôle élargi. En s'assurant la collaboration d'organismes bénévoles au palier national, on créerait des postes de directeurs d'études et de conseillers, qui encadreraient les étudiants et travailleurs d'outre-mer en visite ou attachés à des organisations bénévoles.

Matériel scolaire et équipement

21. Une collaboration méthodique aiderait les pays désireux de connaître les procédés de production du matériel scolaire ou d'apprendre l'emploi des appareils audio-visuels et d'autres instruments spécialisés. Certains pays du Commonwealth offrent déjà des cours de formation.

22. Il est possible d'échanger de façon fort utile renseignements et conseils quant aux techniques d'enseignement. Certains renseignements sont fournis par des publications officielles et spécialisées, des rapports de divers départements, des enquêtes de tous genres et ainsi de suite. Le Comité recommande la diffusion de ces imprimés entre pays membres du Commonwealth et souhaite que le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth en encourage la circulation, à titre gratuit ou non, suivant la décision de chaque gouvernement. Il s'agit, au premier chef, de faire savoir partout que ces documents existent et qu'ils sont à la disposition des intéressés.

23. Le Comité n'estime pas qu'il faille fonder un organisme spécial chargé de fournir le matériel scolaire requis. Dans le cadre des programmes d'aide existants, certains pays du Commonwealth fournissent le matériel voulu pour la production de manuels et autres instruments d'enseignement. Le Comité espère qu'on n'abolira pas cette contribution extrêmement utile à l'éducation en général et à l'éducation sociale en particulier.

Nécessité d'organismes permanents

24. Le Comité n'a pas étudié séparément le maintien du Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, ni celui du Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, dont le siège est à Londres. Il va sans dire que certaines des recommandations du Comité postulent un échange de renseignements entre pays membres surtout en ce qui a trait aux bourses et aux diverses formes d'aide financière destinée à la formation dans le domaine de l'éducation sociale, ainsi que pour les cours, les voyages d'études et le placement des spécialistes.

25. Tout en envisageant le maintien de ces deux organismes administratifs, le Comité recommande au Comité de liaison d'étudier la mise en œuvre permanente des présentes propositions.

Sommaire des recommandations

26. Les notes en fin d'alinéas renvoient aux paragraphes correspondants.

- (1) Il convient d'accorder à l'éducation sociale une plus grande priorité dans les programmes d'éducation nationale (paragraphe 11).
- (2) L'éducation sociale devrait être intégrée au programme de coopération du Commonwealth (paragraphe 12).
- (3) Il faut encourager la collaboration des membres du Commonwealth en matière d'éducation sociale (paragraphe 13).
- (4) Des experts en éducation sociale devraient acquérir outre-mer une formation et une expérience plus vastes et suivre des cours spéciaux que ne sanctionnerait pas nécessairement un diplôme (paragraphes 14 et 15).
- (5) Il conviendrait de multiplier les cours d'éducation sociale et le nombre des étudiants (paragraphe 16).
- (6) Les programmes existants de bourses et d'aide financière devraient permettre aux étudiants en éducation sociale d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques (paragraphes 15 et 16).
- (7) Il serait bon de recruter, pour les pays en voie de développement, un personnel expérimenté, capable de conseiller, de former et d'instruire dans le domaine de l'éducation sociale (paragraphe 17).
- (8) Des ententes entre universités et collèges permettraient aux enseignants qui se consacrent à l'éducation sociale de servir provisoirement à l'étranger (paragraphe 17).
- (9) Des cours d'initiation, plus nombreux et de courte durée, seraient offerts aux chefs d'équipe dans les collectivités (paragraphe 18).
- (10) Il faut encourager le service bénévole, chez soi comme à l'étranger et élargir les programmes de service volontaire des jeunes outre-mer (paragraphe 19).
- (11) Le Comité approuve les stages, auprès d'organismes bénévoles, de travailleurs et de spécialistes dans le domaine de l'éducation sociale. Il recommande la création de postes de directeurs d'études et de conseillers chargés d'aider les stagiaires d'outre-mer. (paragraphe 20).
- (12) Il convient d'encourager les échanges de renseignements sur les méthodes et techniques d'éducation sociale. Tous les pays du Commonwealth devraient pouvoir se procurer les documents traitant de ces problèmes, et le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth veillerait à l'efficacité de ces échanges (paragraphes 21 et 22).
- (13) Le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth recherchera les moyens d'assurer constamment la mise en œuvre des recommandations du Comité sur l'éducation sociale (paragraphes 24 et 25).

Signé, au nom du Comité,
par le Président
C. V. NUMES

Annexe VI

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES MILIEUX RURAUX

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphe</i>
Introduction	1
Nature et importance du problème	3
Éducation rurale et développement communautaire rural	10
Objets de l'éducation rurale	14
Programmes d'éducation rurale	17
Problèmes d'organisation propres à l'éducation rurale	20
Étendue de la collaboration des pays du Commonwealth en vue d'aider certains pays en matière d'éducation rurale....	32
Portée de ces considérations sur les organismes de coopéra- tion au sein du Commonwealth	33

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES MILIEUX RURAUX

Introduction

A la séance plénière d'ouverture, les délégués de la Conférence ont créé notre comité et l'ont chargé

«...d'étudier la collaboration possible en matière d'éducation dans les collectivités rurales».

2. Nous sommes en mesure aujourd'hui de soumettre notre rapport, où nous analysons la collaboration possible en matière d'éducation dans les collectivités rurales, en tenant compte des conditions sociales et économiques dans les divers pays du Commonwealth. Nos conclusions sont étudiées dans le rapport même et résumées au paragraphe 32. Bien que les conditions diffèrent beaucoup suivant les régions, les problèmes d'éducation rurale avec lesquels les États membres sont aux prises présentent de nombreux points communs que nous étudions dans notre rapport. Nous avons en outre formulé des propositions qui portent sur diverses modalités possibles de collaboration fructueuse entre les pays du Commonwealth.

Nature et importance du problème

3. Dans presque tous les pays du Commonwealth la plus grande partie de la population, et même parfois une écrasante majorité, se répartit en collectivités rurales, dont les moyens directs ou indirects de subsistance seront encore longtemps sans doute l'agriculture, qui absorbe une fraction importante de la main-d'œuvre. Dans les collectivités rurales, l'éducation s'intègre aux structures sociales et économiques. Sans étudier de près ces structures, notre rapport insiste sur le fait que sans éducation rurale, il ne saurait y avoir d'essor social et économique des campagnes.

4. Nous avons adopté, à titre d'hypothèse, le principe que la politique économique de tous les pays du Commonwealth tend à favoriser la mise en valeur des régions rurales en encourageant l'agriculture et les industries connexes et, au besoin, en implantant des industries dans les campagnes, afin de diminuer l'écart entre collectivités urbaines et rurales. Il nous semble que l'éducation serait du plus grand secours dans cette réorganisation, à condition que les gouvernements fournissent l'appui voulu et accordent les priorités exigées par l'adaptation théorique et pratique de leurs programmes aux besoins spéciaux des campagnes.

5. Nous avons recueilli des témoignages nombreux et extrêmement intéressants sur les problèmes qui se posent aux divers pays membres et sur les solutions adoptées. Nous ne pouvons entrer dans les détails, car ces exposés étaient assez brefs et partiels. Néanmoins, ils nous permettent de formuler une conclusion d'ensemble: en dépit de leur grande diversité de climat, de conditions économiques et culturelles, les pays du Commonwealth possèdent de nombreux traits communs. Il conviendrait donc de trouver la formule qui

permettrait à ces pays de profiter mutuellement et de façon méthodique de leurs expériences respectives.

6. Ainsi, dans le domaine de l'éducation rurale, la plupart des gouvernements éprouvent de grandes difficultés à trouver des instituteurs qualifiés, qui consentiraient à enseigner dans les régions rurales ou périphériques, ou à y demeurer longtemps. Il est malaisé de mettre au point des programmes et des méthodes d'enseignement qui conviendraient aux populations rurales, d'aménager les bâtiments scolaires et d'obtenir l'équipement voulu. Il faut aussi lutter contre une certaine apathie des enfants d'âge scolaire et de leurs parents. Souvent ceux-ci ne veillent pas à ce que leurs enfants fréquentent régulièrement l'école. En outre, les campagnes sont imprégnées d'un esprit parfois trop conservateur et répuant à tout changement.

7. Au cours des débats, on a échangé des renseignements précieux au sujet de l'évolution de diverses régions du Commonwealth. Bien que fragmentaires et ne figurant pas dans ce rapport, ces données ont été soumises au Comité et au Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth; elles pourront servir de base aux discussions que nous recommandons aux paragraphes 8, 19, 28 et 32(a).

8. Le Comité croit qu'il serait extrêmement utile à tous les gouvernements intéressés de pouvoir se renseigner sur les solutions adoptées par les autres pays en matière d'éducation rurale, et particulièrement en ce qui concerne les points suivants:

- a) nature et portée des problèmes propres à l'éducation rurale;
- b) rapports entre l'éducation rurale et le développement communautaire rural;
- c) programmes d'éducation rurale;
- d) solutions adoptées par divers pays. Les États membres pourraient utilement procéder à des échanges bilatéraux, tout en se tenant au courant des problèmes généraux d'éducation rurale et des formules mises au point par chaque pays. Nous demandons au Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth d'organiser un centre permanent de renseignements.

9. Les administrateurs des échelons supérieurs dans le domaine de l'éducation rurale pourraient visiter les divers pays du Commonwealth, grâce à des bourses de séjour de courte durée octroyées sous l'égide du programme d'éducation existant. Les pays bénéficiaires se chargeraient d'organiser les tournées de leurs administrateurs à l'étranger ainsi que les visites, sur leur territoire, d'experts étrangers.

Éducation rurale et développement communautaire rural

10. Nous répétons qu'on ne saurait isoler l'éducation des masses rurales de leurs cadres économiques et sociaux. Il y a moins d'emplois à la campagne. En outre, l'approvisionnement en eau, l'électrification, le logement, les services médicaux laissent souvent à désirer dans les campagnes. Les écoles manquent de personnel enseignant, et l'exode rural amène les enfants dans les villes lorsqu'ils terminent leurs études. On voit naître ainsi l'indifférence à l'égard des centres ruraux, souffrant d'une conjoncture économique dé-

favorable et où les salaires ne sont pas assez élevés. Il faut insister sur le fait que les difficultés des campagnes ne relèvent pas uniquement d'un manque d'éducation, et que les causes de l'exode rural sont multiples. Sans doute, l'éducation peut-elle jouer un rôle essentiel dans le relèvement des normes de vie, mais le combat doit se mener à la fois dans les domaines social et économique.

11. Nous pensons que la plupart des pays du Commonwealth aspirent à combler l'écart entre les niveaux d'existence des villes et des campagnes. Il est indispensable, pour ce faire, d'associer les programmes d'éducation et d'essor économique.

12. Si l'on accepte le postulat suivant lequel l'éducation des masses rurales est étroitement liée à l'essor des campagnes et au relèvement de leurs normes d'existence, on doit en conclure à la nécessité d'un échange constant de vues entre les collectivités intéressées. Grâce à la mise en commun des expériences acquises, les enseignants appuieront utilement les efforts de leurs gouvernements et contribueront à toute mise en valeur économique et sociale.

13. Une éducation rurale bien comprise fournira les gens qui pourront, une fois leur formation achevée, vivre et travailler dans les campagnes: médecins, infirmières, agents d'administration des secteurs public et privé, techniciens, artisans. Sans doute, la plus grande partie de leur formation leur sera-t-elle souvent donnée dans les centres urbains, mais les programmes bien compris pourront viser à les entraîner, en partie, dans un milieu semblable à celui où ils exerceront ensuite leurs fonctions.

Objets de l'éducation rurale

14. Les membres du Comité tiennent à préciser que, selon eux, l'éducation rurale n'est en rien inférieure aux autres formes d'instruction, et qu'elle doit donc, elle aussi, viser à des objectifs généraux: préparer les enfants à mettre leurs talents en valeur, à jouer un rôle utile dans leur collectivité, à mener une vie bien remplie, et en faire des citoyens d'une haute moralité et animés d'esprit civique.

15. En deuxième lieu, toute éducation rurale doit observer des normes de qualité et de quantité comparables à celles de l'instruction dans les villes. A l'échelon qui suit immédiatement le palier élémentaire, il est essentiel que ces normes soient aussi élevées qu'ailleurs; en effet, à ce niveau, l'éducation est plus difficile à organiser dans les campagnes que dans les villes, et cependant c'est à ce stade de leurs études que les jeunes se préparent à leur futur rôle dans la collectivité. Il faudrait donc que leur formation soit suffisante, sinon qu'elle réponde entièrement à leurs besoins. En règle générale, les gouvernements ont conscience de ce problème, mais souffrent souvent d'un manque de ressources qu'ils ne peuvent pallier. Notre comité tient à insister sur la nécessité de normes suffisantes à l'échelon postélémentaire, dans les centres ruraux.

16. Le troisième objectif de toute bonne éducation rurale devrait être l'aménagement des collectivités rurales elles-mêmes. Il ne faut toutefois pas s'attendre à ce que tous les étudiants vivent et travaillent à la campagne. Il convient de leur laisser la liberté de trouver du travail ailleurs et de sa-

tisfaire ainsi leurs besoins ou de mettre en valeur leurs talents. Les membres du Comité souhaitent l'adoption de programmes d'éducation rurale qui formeraient des citoyens capables de travailler là où ils contribueraient le plus utilement au bien-être économique et social de leur pays.

Programmes d'éducation rurale

17. Nous venons de signaler que, dans les campagnes, il fallait donner aux enfants les mêmes facilités d'éducation que dans les villes et les grands centres. Toutefois, il convient d'établir une distinction. Bien que les desseins ultimes de l'instruction soient les mêmes dans les centres urbains et ruraux, le contenu des programmes variera suivant le milieu. Ainsi, dans les écoles rurales, l'agriculture jouera un rôle important, sans qu'on vise toutefois (cf. paragraphe 16) à former des bataillons serrés d'agriculteurs. Tout simplement, il suffira de faire ressortir la valeur culturelle et formatrice des questions relevant de l'agriculture, et cela, surtout aux premières étapes. En outre, les écoles rurales seraient bien inspirées d'éveiller l'intérêt des élèves pour tout ce qui a trait au folklore et à l'artisanat.

18. Les programmes varieront suivant qu'ils porteront sur la formation élémentaire ou avancée.

a) *stade élémentaire*—Toute formation professionnelle serait prématurée. Il convient d'enseigner aux élèves la lecture, l'écriture et l'arithmétique, tout en insistant sur les aspects culturels de l'éducation rurale. Les instituteurs devraient illustrer leurs classes d'exemples concrets s'inspirant du milieu, des arts locaux et des divers aspects de l'agriculture, pour faire saisir à leurs élèves l'importance et la richesse de la vie à la campagne. Ces procédés doivent être employés dès le début, étant donné que nombre d'enfants de ces régions n'accéderont pas aux niveaux supérieurs d'instruction.

b) *stade avancé*—Il conviendrait d'offrir à cet échelon une préparation spécialisée pour les vocations rurales, tout en distinguant la formation pré-professionnelle de la formation professionnelle proprement dite, qui se situe aux dernières étapes. Tout comme pour les autres aspects de la formation professionnelle, les programmes seront fonction du niveau économique de chaque région. Les membres du Comité estiment que les distinctions habituelles entre l'éducation agricole et l'éducation technique ou professionnelle ne se justifient guère en pratique et risquent même d'amener une certaine confusion.

19. Dans ce domaine, les pays membres profiteront sans doute de leurs expériences réciproques et d'un échange méthodique de renseignements quant aux programmes et aux méthodes d'enseignement. Les administrateurs du palier supérieur en matière d'éducation rurale pourraient étudier les procédés en vigueur dans les autres pays du Commonwealth. On offrirait aux gouvernements intéressés l'aide d'experts qui se réuniraient parfois en conférences régionales ou intergouvernementales. Les délégués aux diverses autres conférences du Commonwealth pourraient utilement examiner de leur côté les questions d'éducation rurale.

Problèmes d'organisation propres à l'éducation rurale

20. Les problèmes d'organisation des écoles rurales se distinguent de ceux des établissements urbains par suite de la faible densité démographique des campagnes. Ce facteur joue surtout un rôle important au palier supérieur d'éducation, étant donné que les frais d'éducation augmentent au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'échelle scolaire. Comment fournir une bonne instruction secondaire aux enfants des campagnes? C'est en effet à cet échelon que les élèves se préparent à l'enseignement supérieur grâce auquel ils gagneront, plus tard, des salaires suffisants.

21. Afin de mettre l'instruction primaire à la portée de tous, il faudrait de petites écoles rurales à un ou deux instituteurs, qui permettraient aux enfants des campagnes de profiter d'une formation à laquelle ils devraient renoncer si les établissements scolaires se trouvaient uniquement dans les centres urbains. Les écoles de ce genre exigent une organisation très spéciale, et certains pays ont acquis dans ce domaine une expérience précieuse, que d'autres étudieraient sans doute avec profit.

22. Il est beaucoup plus difficile d'organiser l'éducation secondaire dans les campagnes que dans les villes. Ce n'est qu'en faisant un relevé méthodique des besoins et en implantant des écoles secondaires suivant un programme très étudié, qu'on permettra à tous les enfants des campagnes de profiter de cette éducation. On a le choix entre la mise en place d'un réseau de petites écoles secondaires, ou l'aménagement de grandes écoles centrales, moins nombreuses, qui exigeraient la construction d'auberges pour étudiants ou l'organisation d'un système suffisant de transport, ou même les deux à la fois. En outre, nombre d'élèves auront besoin d'une aide financière pour poursuivre leurs études.

23. Dans certaines régions rurales, il n'existe presque pas de collèges universitaires. Il conviendrait d'en établir dans les villes ou les campagnes, afin de permettre aux brillants sujets des campagnes d'accéder à l'éducation supérieure.

24. Dans nombre de pays, ce n'est qu'à grand-peine qu'on peut trouver assez d'enseignants qualifiés pour les écoles rurales. A salaires et à conditions identiques, les instituteurs préfèrent les centres urbains. Certains pays du Commonwealth ont résolu le problème en offrant dans les campagnes des traitements plus élevés, un système avantageux d'avancement et des logements convenables, formules que devraient étudier tous les gouvernements du Commonwealth.

25. Désavantage marquant dans les campagnes, les enseignants sont coupés de tous contacts d'ordre professionnel, ce qui rend malaisée l'organisation d'un corps d'inspecteurs scolaires. Il faudrait trouver le moyen de tenir ces instituteurs en rapport constant avec leurs collègues, de leur permettre de profiter de cours intraprofessionnels et autres, de maintenir et même au besoin d'améliorer leur compétence.

26. Le prix des nouveaux bâtiments scolaires est souvent plus élevé dans les campagnes que dans les villes; en effet, le matériel et la main-d'œuvre doivent être transportés des centres urbains. Pour réduire les frais, il faudrait employer plus souvent les matériaux disponibles sur place et former

une main-d'œuvre locale. Les architectes devraient tenir compte de la conjoncture régionale et songer que des terrains plus facilement disponibles dans les campagnes peuvent abaisser les frais de construction.

27. L'administration des écoles rurales relève tantôt d'un bureau central et tantôt d'autorités locales. Chacun de ces systèmes a ses propres avantages. Le premier permet souvent de jouir d'un appui financier important et d'établir un programme uniforme. Par contre, des administrations locales adaptent plus facilement les programmes aux besoins régionaux et encourageant les habitants à s'intéresser activement aux améliorations requises.

28. Dans bien des cas, une collaboration méthodique au sein du Commonwealth permettrait de résoudre plus facilement ces divers problèmes. Des échanges de renseignements sur l'organisation du réseau scolaire rural (surtout au palier secondaire), sur les méthodes d'enseignement, sur les procédés audio-visuels, sur la construction des édifices scolaires et sur les cours par correspondance aideraient les pays intéressés à élargir et à améliorer leur éducation rurale. Une collaboration semblable pourrait s'étendre avec fruit à tout ce qui se rapporte au personnel d'enseignement et de direction des écoles rurales et à la réduction du coût de construction. Les administrateurs de l'échelon supérieur enrichiraient leur expérience scolaire en visitant divers pays du Commonwealth, et des États membres retireraient le plus grand profit de la visite d'experts de l'étranger. Un jour, on pourrait songer à réunir des conférences d'experts sur une base régionale ou à l'échelle du Commonwealth. Ces spécialistes aborderaient par exemple la question des programmes primaires (durée, contenu) et de leurs normes minimales, ou les problèmes connexes de programmation. D'autres conférences du Commonwealth pourraient mettre à leur programme l'organisation de l'enseignement rural.

29. Il conviendrait par ailleurs d'étudier de très près l'éventualité d'un enseignement par les voies de la radio et, le cas échéant, de la télévision; on parviendrait ainsi à normaliser les programmes entre les villes et les campagnes. Nous savons que certains pays examinent la question avec soin et nous conseillons d'organiser un système d'échange de renseignements dans ce domaine. Si les intéressés voulaient réunir une conférence sur la radio scolaire (ou, en termes plus généraux, sur les procédés audio-visuels) les délégués seraient bien inspirés d'inscrire à leur ordre du jour les besoins des écoles rurales.

30. Une attention spéciale doit être accordée aux qualifications des instituteurs ruraux, qualifications qu'il conviendrait d'améliorer en aidant à la formation et au placement du personnel enseignant, et à l'aménagement d'ensemble des agglomérations rurales. Ainsi, on augmenterait le nombre des instituteurs ayant la formation voulue pour enseigner dans les campagnes. Ils pourraient continuer leurs études à l'étranger, et des experts de l'étranger seraient attachés aux établissements ayant besoin de leurs services. Les cours devraient porter notamment sur les méthodes et les programmes d'enseignement, les procédés audio-visuels et l'enseignement par correspondance. Ces disciplines sont très avancées au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans certains autres pays du Commonwealth. En outre, les enseignants des régions rurales auraient la possibilité de pour-

suivre leurs études à l'étranger sous l'égide du programme d'éducation du Commonwealth et ces boursiers devraient obtenir une priorité convenable.

31. L'éducation et le développement communautaire vont de compagnie; c'est pourquoi tous les programmes d'éducation rurale doivent prévoir la formation du personnel qui contribuera aux divers aspects de la mise en valeur des régions intéressées.

Étendue de la collaboration des pays du Commonwealth en vue d'aider certains pays en matière d'éducation rurale

32. Les paragraphes antérieurs ont exposé brièvement les modalités par lesquelles les pays membres du Commonwealth pourraient résoudre ensemble les problèmes d'éducation rurale.

Voici le résumé de cet exposé:

- a) *Échange de renseignements*—Les pays membres organiseraient avec profit un échange bilatéral de renseignements sur les progrès accomplis en matière d'éducation rurale. En outre, le Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth devrait étudier les procédés d'échange et de diffusion de ces renseignements sur une base permanente (paragraphes 8, 19 et 28).
- b) *Visites dans les autres pays du Commonwealth*—Les administrateurs de l'échelon supérieur dans le domaine de l'éducation rurale et autres personnes autorisées, visiteraient les pays qui sont assez avancés dans ce domaine. Les pays intéressés s'attacheraient des experts de l'étranger (paragraphes 19 et 28).
- c) *Formation et placement du personnel pour l'éducation rurale, y compris le développement communautaire*—La formation des futurs enseignants dans les campagnes serait facilitée si l'on permettait aux intéressés de poursuivre leurs études à l'étranger et si des experts d'outre-mer étaient attachés aux établissements ayant besoin de leurs services. Des mesures semblables seraient adoptées pour le développement communautaire rural (paragraphes 30 et 31).
- d) *Les enseignants ruraux profiteraient du programme de bourses*—Des enseignants des écoles rurales profiteraient du programme d'éducation du Commonwealth et se rendraient à l'étranger pour y poursuivre leurs études (paragraphe 30).
- e) *Conférences d'experts à l'échelon régional ou à l'échelle du Commonwealth*—Des échanges de renseignements et des visites d'administrateurs en matière d'éducation rurale feraient peut-être reconnaître le besoin de conférences d'experts à l'échelon régional ou à l'échelle du Commonwealth. On pourrait déjà étudier l'éventualité de conférences de ce genre (paragraphes 19 et 28).
- f) *Les diverses conférences du Commonwealth devraient étudier le problème de l'éducation rurale*—L'importance de l'éducation rurale comme élément de bien-être au sein du Commonwealth devrait être inscrite à l'ordre du jour de toutes les conférences qui étudieraient des questions connexes (paragraphes 19, 28 et 29).

Portée de ces considérations sur les organismes de coopération au sein du Commonwealth

33. Les membres du Comité estiment que le Comité et le Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, dans leur forme actuelle, sont en mesure de se charger des tâches définies au paragraphe 32 de ce rapport, tout en s'assurant l'appui d'autres organismes, pour mettre en pratique certaines de nos recommandations. Plusieurs membres du Comité ont signalé qu'on pourrait probablement obtenir la collaboration de diverses organisations existantes.

Signé au nom du Comité
par le président,
B. A. BROWN

Annexe VII

RAPPORT DU COMITÉ DU FINANCEMENT DE LA DIFFUSION DE L'ENSEIGNEMENT

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
Introduction	1
Mandat du Comité	3
Régions nécessiteuses du Commonwealth en ce qui concerne la diffusion de l'enseignement	8
Valeur de la planification et stimulation de l'intérêt régional	11
Programmes du Commonwealth pouvant répondre à certains besoins des pays intéressés	12
Sommaire des recommandations	15

RAPPORT DU COMITÉ DU FINANCEMENT DE LA DIFFUSION DE L'ENSEIGNEMENT

Introduction

Lors de la séance plénière d'ouverture, les délégués de la Conférence ont créé notre Comité du financement de la diffusion de l'enseignement et l'ont chargé du mandat suivant:

«Étudier l'éventualité d'une collaboration financière en ce qui concerne la diffusion de l'enseignement.»

Nous soumettons ci-dessous notre rapport.

2. Les Gouvernements du Nigeria et de l'Inde ont rédigé et présenté deux mémoires importants. Celui du Nigeria traitait essentiellement des problèmes financiers qu'entraîne toute expansion de l'éducation et avec lesquels sont aux prises les pays en voie de développement. Les auteurs du mémoire proposaient aux délégués de la Conférence d'étudier le principe de subventions accordées par les nations avancées aux pays moins bien pourvus, les aidant ainsi à la fois à combler en partie le déficit de leur trésorerie et à financer des projets précis. Toutefois, ce document ne devrait être inscrit à l'ordre du jour que si les représentants du Nigeria avaient soulevé le problème, au cours de la réunion des ministres des Finances du Commonwealth, en septembre 1961. Comme ce ne fut pas le cas, les délégués nigériens ont retiré leur mémoire.

Mandat du Comité

3. Les membres du Comité savent que l'éducation est une activité continue et que tous les pays du Commonwealth ont mis sur pied des programmes visant à élargir et améliorer leur enseignement à tous les paliers, ce qui a suscité des problèmes d'ordre financier, variant d'ailleurs en étendue et en nature d'un pays à l'autre, suivant les conjonctures existantes.

4. Dans les États du Commonwealth qui viennent de conquérir leur indépendance, les questions financières liées à l'éducation dérivent principalement de l'écart entre les besoins et les ressources disponibles. Ces États ont conçu des programmes ambitieux d'expansion massive dans les divers secteurs de l'enseignement et ils s'efforcent en outre de résoudre concurremment à court terme les problèmes de l'enseignement primaire obligatoire pour tous et d'organiser l'enseignement secondaire, supérieur et technique.

5. Les membres du Comité admirent la hardiesse et l'imagination de ces dirigeants en ce qui concerne l'expansion de l'éducation de leurs peuples; souvent, les gouvernants consacrent une partie de leurs propres ressources à la mise en œuvre de leurs projets, et ces sommes représentent parfois une portion considérable du budget des revenus. Les membres du Comité estiment, que financer l'éducation, c'est faire fructifier le capital humain, en formant les

cadres compétents indispensables à tout essor économique et en favorisant l'essor individuel et social, pierre angulaire de la société, au sein du Commonwealth.

6. Il est évident que les problèmes financiers que pose la diffusion de l'enseignement à tous les échelons se rapportent aux investissements comme aux dépenses périodiques. Néanmoins, les programmes d'éducation s'intègrent aux plans d'ensemble de développement national et étant donné que les délégués n'avaient pas le pouvoir, à la Conférence, d'engager leurs gouvernements respectifs, les membres du Comité ont évité d'aborder les aspects quantitatifs des problèmes en cause; ils ont simplement étudié les besoins essentiels des pays intéressés et examiné les formules adoptées par les nations plus évoluées.

7. Parallèlement au programme d'éducation du Commonwealth d'autres modes d'assistance multilatérale en matière d'enseignement sont actuellement en vigueur. Certains États du Commonwealth ont consacré une bonne partie de leurs ressources au Plan de Colombo et au Plan spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique. Les membres du Comité ont, en conséquence, arrêté le calendrier suivant:

- (i) délimiter les domaines où les pays du Commonwealth requièrent de l'aide, quant à leurs programmes de diffusion de l'enseignement;
- (ii) établir un ordre de priorité de ces besoins;
- (iii) se renseigner sur les formules adoptées par les pays avancés pour résoudre les problèmes d'un enseignement élargi;
- (iv) définir, à la lumière des données existantes, la nature de l'aide mutuelle possible entre pays du Commonwealth.

Régions nécessiteuses du Commonwealth en ce qui concerne la diffusion de l'enseignement

8. Les documents soumis au Comité par les délégations font ressortir le fait qu'en dépit d'une certaine diversité, les besoins des pays intéressés peuvent être répartis en quatre grandes catégories, en ce qui concerne l'étendue d'une collaboration entre pays du Commonwealth:

- (i) Élargissement de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux;
- (ii) Recrutement d'enseignants, surtout dans le domaine des mathématiques et des sciences, et de spécialistes en matière d'enseignement technique et d'enseignement supérieur;
- (iii) Fourniture de matériel spécialisé;
- (iv) Fourniture, à meilleur marché, de manuels et livres divers.

9. Bien que, dans l'ensemble, cette classification soit valable pour tous les pays, il y a des besoins prioritaires chez certains d'entre eux. Ici, on souffre surtout d'une pénurie terrible d'enseignants et d'instructeurs; là, il s'agit au premier chef de s'approvisionner en équipement, en spécialistes, et en enseignants de passage.

10. Quelques pays ont indiqué qu'il leur fallait des capitaux pour la construction de bâtiments scolaires, tandis que d'autres sont à court de fonds destinés aux traitements du personnel enseignant. Pour les motifs indiqués

aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus, les membres du Comité n'ont pas abordé l'étude des données quantitatives, qui relèvent d'accords bilatéraux entre les pays du Commonwealth.

Valeur de la planification et stimulation de l'intérêt régional

11. Il va sans dire qu'il faut rationaliser l'emploi des ressources disponibles pour une éducation élargie. Grâce à une planification méthodique et à la collaboration des architectes, des administrateurs et des autorités scolaires, on peut aménager des édifices de meilleure qualité à plus bas prix, comme le démontre l'expérience d'un des pays membres du Commonwealth. Il convient de signaler qu'on peut se procurer des fonds supplémentaires pour les investissements et les dépenses périodiques dans le domaine de l'enseignement, en encourageant l'intérêt des collectivités régionales.

Programmes du Commonwealth pouvant répondre à certains besoins des pays intéressés

12. Pour les besoins prioritaires dont il est question au paragraphe 8 (cf supra), le Comité pense que la plupart d'entre eux ressortissent aux programmes de collaboration déjà en vigueur dans le cadre du Commonwealth, ou se rapportent aux questions examinées par la Conférence. Sous une forme ou sous une autre, ces problèmes particuliers ont été étudiés par divers comités dont les rapports contiennent un examen des modalités de coopération.

13. Les membres du Comité estiment que l'ordre du jour de la Conférence du Commonwealth sur l'éducation et les autres plans d'assistance existants offrent des structures valables de coopération entre pays du Commonwealth en ce qui concerne les besoins urgents quant à la formation professionnelle, la fourniture d'équipement les professeurs d'école normale et ainsi de suite. Mais, dans certains cas, les ressources disponibles ne sont pas utilisées à fond. Ainsi, les pays d'accueil ont constaté que les gouvernements intéressés ne font pas un usage complet des bourses et des offres de formation dont ils pourraient profiter. Cela est dû parfois au fait que ces gouvernements craignent de se priver trop longtemps des services de cadres occupant des postes clés. Il serait bon sans doute d'adapter les offres aux circonstances, grâce à des ententes bilatérales.

14. Dans certains pays du Commonwealth, à la suite de circonstances spéciales, le secteur industriel a contribué aux programmes élargis d'éducation. On a vu des industriels contribuer spontanément à ces programmes.

Sommaires des recommandations

15. A la lumière de toutes ces données, le Comité recommande:

- (1) Que tous les programmes d'expansion de l'éducation aient priorité, puisque c'est là une activité productive et que les sommes consacrées à l'enseignement font fructifier les ressources humaines;
- (2) Que les pays intéressés concluent des ententes bilatérales grâce auxquelles ils trouveront les capitaux d'investissement et les fonds de dépenses périodiques indispensables à l'essor de l'éducation;

- (3) Que les programmes d'éducation visent à un emploi judicieux des fonds disponibles, et que les autorités compétentes cherchent, entre autres choses, à réduire le prix de construction des édifices scolaires;
- (4) Qu'on stimule l'intérêt des collectivités en matière d'éducation, l'expérience ayant prouvé qu'on peut ainsi recueillir des fonds supplémentaires et obtenir diverses formes d'assistance;
- (5) Le Comité estime qu'en ce qui concerne les besoins essentiels des pays du Commonwealth:
 - a) multiplication des occasions d'éducation et de formation professionnelle à tous les paliers,
 - b) recrutement d'enseignants, surtout en mathématiques et en sciences, et de spécialistes de l'enseignement supérieur et technique,
 - c) fourniture d'équipement spécialisé,
 - d) fourniture, à meilleur marché, de manuels et livres divers,les pays du Commonwealth peuvent trouver des formules valables de collaboration, comme il ressort des recommandations des divers comités qui ont étudié ces problèmes. Il convient de faire connaître partout et d'utiliser à fond les possibilités qu'offrent les programmes variés existant déjà dans le Commonwealth.
- (6) Parallèlement à une expansion souhaitable des programmes de coopération en matière de formation professionnelle et de recrutement de spécialistes et d'enseignants, il y aurait lieu d'en accroître l'efficacité en les adaptant, au besoin, à la conjoncture des divers pays bénéficiaires.

Signé, au nom du Comité,
par le Président,
M. S. HUQ

Annexe VIII

COMPOSITION ET FONCTIONS D'UN COMITÉ ET D'UN BUREAU DE LIAISON POUR L'ÉDUCATION DANS LE COMMONWEALTH

(Paragraphe 88 du rapport de la Conférence)

1. Le Comité se composera:

- (i) d'un président, qui ne représentera aucun des gouvernements du Commonwealth mais agira à titre purement privé;
- (ii) d'un représentant de chaque gouvernement du Commonwealth et d'un représentant des territoires sous tutelle britannique.

2. Le Comité peut inviter à ses séances les personnes dont l'apport faciliterait ses travaux.

3. Le Comité sera le forum où l'on étudiera les questions de principe découlant des programmes d'assistance en matière d'éducation soulevées par l'un ou l'autre de ses membres. Il examinera toute proposition visant à rendre plus efficace la collaboration entre pays du Commonwealth dans le domaine de l'éducation.

4. L'Association of Universities of the British Commonwealth sera chargée de recueillir tous renseignements sur le Programme de bourses d'études et de recherches du Commonwealth et de rédiger un rapport annuel. De son côté, le Comité triera les données intéressantes et indiquera le meilleur moyen de se les procurer. Le Comité sera, de fait, un organisme central de coordination, qui permettra d'améliorer la collaboration entre pays du Commonwealth dans le domaine de l'éducation.

5. Le Comité remplira les fonctions qui lui seront confiées, de temps à autre, à la suite des Conférences du Commonwealth sur l'éducation: publication de rapports sur le Programme de bourses d'études et de recherches, remaniement des structures de coopération existantes, constitution de dossiers à soumettre aux conférences ultérieures, avis et conseils offerts sur demande aux pays membres quant aux ententes bilatérales.

6. Normalement, les ententes de collaboration doivent se faire sur une base bilatérale. Le Comité se chargera donc en outre de compléter ces ententes et de veiller à étendre et à améliorer la collaboration des pays du Commonwealth dans le domaine de l'éducation, dans tous les cas où ces pays le croiront possible et utile.

7. Le Comité créera un Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, en nommera le personnel, qui demeurera sous sa direction et qui se composera d'un directeur, détenant également le poste de secrétaire du Comité, dont il sera l'agent exécutif principal; d'un sous-directeur; du personnel nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Note—A titre de référence, les fonctions du Bureau ont été énumérées comme il suit à l'issue de la Conférence d'Oxford:

- (i) Recevoir les renseignements que chaque gouvernement aura à communiquer relativement aux programmes et aux autres questions découlant de la Conférence, à l'exception du Programme de bourses d'études et de recherches du Commonwealth, et communiquer régulièrement ces renseignements à tous les pays qui font partie de la Conférence.
- (ii) Recevoir les demandes auxquelles les divers pays se seront trouvés incapables de répondre par des ententes bilatérales et indiquer le pays ou l'institution qui sera le mieux en mesure d'y répondre. L'organisme peut, par exemple:
 - a) Aider, quand la chose est nécessaire, à préciser les demandes avant de les soumettre aux pays donateurs.
 - b) Soumettre à l'attention des pays donateurs éventuels toutes demandes auxquelles les services existants sont apparemment incapables de répondre.
 - c) Recommander, si on le lui demande, la création de nouveaux services chargés de répondre aux besoins d'une région du monde.
- (iii) Porter à l'attention de certains autres pays du Commonwealth, à la demande d'un pays donateur, les services offerts par celui-ci.
- (iv) Aider les pays qui en font la demande à s'assurer les services de conseillers spécialisés que d'autres pays du Commonwealth pourraient fournir en ce qui concerne toute question relative à l'éducation.
- (v) Centraliser les renseignements, d'une façon générale, pour faciliter la collaboration entre les pays du Commonwealth dans le domaine de l'éducation.
- (vi) Remplir toute autre fonction que lui assignera le Comité.

Annexe IX

LISTE DES DÉLÉGATIONS

Ont assisté à la Conférence les délégués des pays suivants:

- Grande-Bretagne (y compris les délégués des territoires d'outre-mer)
- Canada
- Australie
- Nouvelle-Zélande
- Inde
- Pakistan
- Ceylan
- Ghana
- Fédération de Malaisie
- Fédération du Nigeria
- Sierra-Leone
- Tanganyika
- Fédération des Rhodésies et du Nyassaland

La République de Chypre n'avait pas de représentant, mais son président a envoyé un message à la Conférence.

LE CENTRE DE RECHERCHES FAMILIALES
1575, BOULEVARD DU MONT-ROYAL
OUTREMONT, MONTRÉAL 8
P. Québec, - Canada.

LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20042118 1

CA1 EA 62D21 FRE DOCS
Conference du Commonwealth sur l'
Deuxieme Conference du
Commonwealth sur l'education, Nou
42860867